



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°74-2018-106

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

74_DDCS_Direction départementale de la cohésion sociale de Haute-Savoie

74-2018-09-06-001 - DDCS SG 2018 0183 subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie (3 pages) Page 5

74_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Haute-Savoie

74-2018-09-01-006 - DDFIP/service de direction/pôle pilotage et ressources/ arrêté 2018_0049 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique (4 pages) Page 9

74-2018-09-01-007 - DDFIP/Service de direction/pôle pilotage et ressources/ arrêté 2018_0050 portant décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources (2 pages) Page 14

74-2018-09-03-007 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2018-0041 portant mise à jour des délégations de signature du SIE d'Annecy (3 pages) Page 17

74-2018-09-03-008 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2018-0042 portant mise à jour des délégations de signature du SIP d'Annecy (annule et remplace l'arrêté 2018-0039) (4 pages) Page 21

74-2018-09-03-012 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2018-0045 portant mise à jour des délégations de signature du SIP de Thonon les Bains (2 pages) Page 26

74-2018-09-01-004 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2018-0046 portant mise à jour des délégations de signature du SIE de Seynod (3 pages) Page 29

74-2018-09-01-005 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2018-0047 portant mise à jour des délégations de signature du SIP de Seynod (3 pages) Page 33

74-2018-09-01-008 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2018-0051 portant décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées (2 pages) Page 37

74-2018-09-03-014 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2018-0052 portant mise à jour des délégations de signature du SIP d'Annemasse (2 pages) Page 40

74-2018-09-01-003 - DDFIP/Service de direction/pôle pilotage et ressources/arrêté 2018_0043 portant mise à jour des délégations de signature de la trésorerie de Chamonix (1 page) Page 43

74-2018-09-03-011 - DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et ressources/arrêté 2018_0044 portant mise à jour des délégations de signature de la trésorerie de Cluses (2 pages) Page 45

74-2018-09-03-013 - DDFIP/Services de direction/pôle pilotage et ressources/arrêté 2018-0048 portant mise à jour des délégations de signature du SIE de Thonon les Bains (3 pages) Page 48

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2017-12-22-016 - ARP_DDT_2017_2284 portant avis conforme sur le règlement de police du télésiège Coulouvrier - SAMOENS (1 page) Page 52

74-2018-09-07-001 - ARP_DDT_2018_1475 de réglementation sur l'autoroute A40 afin de réaliser les travaux de rénovation des chaussées de la bretelle d'entrée. (3 pages)	Page 54
74-2018-09-03-006 - ARRETE N° DDT-2018-1438 rectificatif portant rectification d'erreurs matérielles de l'arrêté N° DDT-2018-1438 du 22 août 2018, autorisant la restauration du chalet d'alpage de M. Jean-Marc TUPIN à Mont-Saxonnex (1 page)	Page 58
74-2018-09-06-003 - Arrêté n° DDT-2018-1446 autorisant Mme Veyrat-Durebex Marie-Christine à effectuer des tirs de défense avec une arme à canon lisse ou de catégorie D1 ou C et notamment une carabine à canon rayé en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (Canis lupus) (4 pages)	Page 60
74-2018-09-05-002 - Arrêté n° DDT-2018-1473 autorisant la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place, la collecte et la détention d'individus ou restes d'individus découverts (fragments de carapace) de coléoptères. Bénéficiaire : Monsieur Benoît DODELIN (4 pages)	Page 65
74-2018-09-05-003 - Arrêté n° DDT-2018-1474 du 5 septembre 2018 autorisant la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place d'espèces animales protégées : amphibiens, reptiles et insectes. Bénéficiaire : Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) 74/Asters (4 pages)	Page 70
74-2018-09-07-004 - Arrêté n°DDT-2018-1485 relatif à la circulation du petit train routier touristique sur la commune de Morzine-Avoriaz pour les journées du Patrimoine 2018. (2 pages)	Page 75
74-2018-08-30-004 - Arrêté préfectoral n° DDT-2018-1484 déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien du lit du Borne au Lormay et du ruisseau de Covagnet, lieu-dit "la Vendanche", en amont de la RD4 - Commune du GRAND-BORNAND (10 pages)	Page 78
74_DRDDI_Direction régionale des douanes et droits indirects du Léman	
74-2018-09-04-001 - DGDDI - décision 2018/8 du directeur régional des douanes à Annecy portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transitions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative (109 pages)	Page 89
74_DTPJJ_Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Les Savoie	
74-2018-08-31-007 - DTPJJ CD74 Arrêté conjoint n°2018-04237 portant tarification pour l'année 2018 de l'établissement Maison d'Enfants Au Fil de Soi de Faverges (74210), pour le service de placement judiciaire à la journée "Repères" implanté à Rumilly (74150), géré par l'association Le Gai Logis implantée 6 rue Bugeaud à Albertville (73200). (2 pages)	Page 199
74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie	
74-2018-09-07-003 - Arrêté n° PREF/ DRCL/ BCF/ 2018-09-001 du 07 septembre 2018 portant suppression de la régie de recettes d'Etat instituée auprès de la police municipale de Scionzier (1 page)	Page 202
74-2018-08-31-008 - Arrêté n°2018-08-008/PREF/DRCL/BCF du 31 août 2018 portant modification de l'arrêté n°2014254-0044 du 11 septembre 2014 relatif à la constitution de la commission consultative d'élus siégeant pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) (4 pages)	Page 204

74-2018-09-07-005 - Arrêté n°PREF/ DRCL/ BCF/ 2018-09-002 du 07 septembre 2018 portant suppression de la régie de recettes d'Etat instituée auprès de la police municipale de Thyez (1 page)	Page 209
74-2018-09-07-006 - Arrêté n°PREF/ DRCL/ BCF/ 2018-09-003 du 07 septembre 2018 portant suppression de la régie de recettes d'Etat instituée auprès de la police municipale de La Chapelle d'Abondance (1 page)	Page 211
74-2018-09-05-001 - arrete pref dci bcar 2018 0381 du 5 septembre 2018 portant habilitation funeraire de l'association les Bruyères à Chamonix Mont Blanc (2 pages)	Page 213
74-2018-09-07-007 - arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018 0048 du 7 septembre 2018 portant dissolution du syndicat des Alpes du Léman. (12 pages)	Page 216
74-2018-09-07-008 - PREF/DRCL/BAFU/2018-0062 - AP portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet de renouvellement urbain du centre-ville de la station sur la commune de Praz-Sur-Arly. (3 pages)	Page 229
74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie	
74-2018-09-06-004 - ARRETE / N°2018-0091 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / portant agrément d'un organisme de services à la personne LES CROCODILES SAP838409316 (2 pages)	Page 233
74-2018-09-03-009 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0089 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne BEAUDEAU CHRISTOPHE SAP420738817 (1 page)	Page 236
74-2018-09-03-010 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0090 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de modification de déclaration d'un organisme de services à la personne AIDASSISTANCE SAP834639726 (1 page)	Page 238
74-2018-09-06-005 - AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0092 / DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la personne / Récépissé de modification de déclaration d'un organisme de services à la personne LES CROCODILES SAP838409316 (1 page)	Page 240
84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes	
74-2018-09-03-015 - ARS DD74 Arrêté N°2018 5107 du 03/09/2018 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral par actions simplifiées de biologistes médicaux« SELAS BIO-VAL » et portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites "SELAS BIO-VAL". (2 pages)	Page 242
74-2018-08-21-002 - ARS DD74 arrêté2018 5062 DU 21/08/2018 Fixant le tableau annuel de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire en Haute Savoie (27 pages)	Page 245
Pôle administratif des installations classées	
74-2018-09-05-004 - PAIC-2018-0085 du 5 septembre 2018 portant enregistrement d'un dépôt de stockage d'artifices de divertissement exploité par la société Fêtes et feux prestations à CUSY (8 pages)	Page 273

74_DDCS_Direction départementale de la cohésion sociale
de Haute-Savoie

74-2018-09-06-001

DDCS SG 2018 0183 subdélégation de signature du
directeur départemental de la cohésion sociale de la
Haute-Savoie



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale de la cohésion sociale

Secrétariat général

Annecy, le 6 septembre 2018

Affaire suivie par Jean ROBERT
04 50 88 41 16
jean.robert@haute-savoie.gouv.fr

ARRETE N° DDCS/SG/2018-0183

portant subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie.

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et en particulier son article 7 ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 et 44 ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2017-0054 du 18 décembre 2017 de délégation de signature à M. le directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n°DDCS/SG/2018-0026 du 29 mars 2018 portant subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie,

-ARRÊTE-

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GIACOMINO, directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, la délégation de signature, pour l'ensemble des affaires concernant la direction départementale de la cohésion sociale, est exercée par M. Géraud TARDIF, directeur départemental adjoint.

ARTICLE 2 :

En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2016-0061 du 21 novembre 2016 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental et du directeur départemental adjoint, subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après énumérées, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles :

- ✓ pour le secrétariat général :
 - pour l'ensemble des affaires concernant le secrétariat général : M. Jean ROBERT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale hors classe, secrétaire général, et Mme Sylviane DUBRULLE, attachée d'administration de l'Etat, secrétaire générale adjointe ;
 - pour l'unité « comité médical et commissions de réforme » : pour les affaires concernant les commissions de réforme et le comité médical, ainsi que les bordereaux de transmission relatifs aux interventions : M. Jean-François ROSSET, attaché principal d'administration de l'Etat, chef d'unité ;
 - pour les affaires concernant les commissions de réforme et le comité médical : M. Sylvain LAINÉ, médecin secrétaire.

- ✓ pour le pôle « politiques solidaires, jeunesse et sports » :
 - pour l'ensemble des affaires concernant le pôle « politiques solidaires, jeunesse et sports » : M. Fabien BASSET, inspecteur jeunesse et sports, chef de pôle ;
 - pour l'unité « politique de la ville et politiques solidaires » : pour les courriers d'information relatifs aux politiques solidaires, pour les actes liés à la facturation pour l'aide médicale d'Etat, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs et l'aide sociale, pour les affaires concernant le conseil de famille, Mme Evelyne DESEINE, attachée d'administration de l'Etat, cheffe d'unité ;
 - pour l'unité « développement des pratiques sportives » : pour les lettres d'information et les bordereaux d'envoi des notifications, M. Laurent LACASA, professeur de sport, référent technique de l'unité ;
 - pour l'unité « réglementation des pratiques sportives » : pour les attestations d'éducateurs sportifs stagiaires, les avis relatifs aux manifestations sportives rendus à la préfecture, les accusés de réception relatifs aux déclarations de libre établissement et de libre prestation de service, les lettres relatives aux contrôles d'établissements ou d'éducateurs sportifs, M. Romain PALLUD, professeur de sport, référent technique de l'unité.

- ✓ pour le pôle « hébergement » : pour l'ensemble des affaires concernant le pôle « hébergement », Mme Sylviane WANDEROILD, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, cheffe de pôle, Mme Zoulikha ABDESSELAM-LEROUSSÉAU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, adjointe, et M. Gilles GRANDIN, attaché d'administration de l'Etat, adjoint.

- ✓ pour le pôle « logement » :
 - pour l'ensemble des affaires concernant le pôle « logement », Mme Lucie DELAVAL, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de pôle, et Mme Maïa BRIQUE, attachée d'administration de l'Etat, adjointe ;

- pour l'unité « droit au logement » : pour les documents nécessaires à l'instruction des recours DALO (accusés de réception, demandes de pièces complémentaires, envois de formulaires), Mme Magali VAINJAC, référente technique ;
- pour l'unité « prévention des expulsions » : pour les bordereaux de transmission et les accusés de réception de documents aux partenaires concernés, les accusés de réception des actes notifiés remis par les huissiers de justice, les courriers d'information aux locataires concernés par une assignation et un commandement de quitter les lieux, Mme Patricia FERRARI, cheffe d'unité.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°DDCS/SG/2018-0026 du 29 mars 2018 portant subdélégation de signature du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion
sociale



Claude GIACOMINO

74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2018-09-01-006

DDFIP/service de direction/pôle pilotage et ressources/
arrêté 2018_0049 portant décision de délégations spéciales
de signature pour le pôle gestion publique



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Anancy, le 1^{er} septembre 2018

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE
18 rue de la gare
BP330
74008 Anancy cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 1^{er} octobre 2017 la date d'installation de M. Philippe LÉVIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie.

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



1. Pour la Division Collectivités locales :

Mme Cécile ALBET, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division Collectivités locales – Missions économiques pour les actes relatifs à sa division.

Mme Sabine THABUIS, inspectrice divisionnaire des Finances publiques CN, adjointe à la responsable de la division Collectivités locales – Missions économiques pour les actes relatifs à sa division.

Service Fiscalité directe locale (SFDL)

M. Pierre BRECHON, inspecteur des Finances publiques, chef de service FDL reçoit délégation de signature pour tout acte relevant de son service hormis ceux concernant les états fiscaux.

Gestion – Secteur Public Local

M. Stéphane CLEMENT, inspecteur des Finances publiques, chef du service CEPL, Mme Corinne RIGOUREAU et Mme Isabelle RENAULT, inspectrices des Finances publiques, chargées de mission, reçoivent délégation pour signer les comptes de gestion des collectivités après visa sur chiffres et, en l'absence du chef de division SPL et de son adjointe, les procès-verbaux de vérification des régies des collectivités territoriales.

M. Stéphane CLEMENT reçoit délégation pour signer les actes relatifs à son service.

Modernisation –Dématérialisation

Mme Marie-Clémentine DUR, inspectrice des Finances publiques, M. Pascal JENDRZEZAK, inspecteur des Finances publiques et M. Gilles TISSANDIER, contrôleur principal, reçoivent délégation pour signer les actes relatifs aux missions du secteur public local liées à la monétique et à la dématérialisation.

2. Pour la Division « Opérations de l'Etat » (Comptabilité de l'Etat - Dépense - Produits divers et services financiers) :

M. François-Xavier FOYER, inspecteur principal, responsable de la division « Opérations de l'Etat », pour les actes relatifs à sa division, les virements de gros montants (VGM), les virements étrangers et les virements via l'application VIR ; les actes de poursuite en matière de produits divers, taxes d'urbanisme / d'aménagement et l'octroi de délais de paiement dans la limite de 30 000 € pour une durée maximum de 3 mois, les demandes de non-valeurs inférieures à 1 500 euros y afférant ; ainsi que pour établir les déclarations auprès de TRACFIN ; les bordereaux de remises des chèques à la Banque de France dans le cadre de la reconnaissance contradictoire ; les ordres de paiement ; les remises de majoration dans la limite de 3 000€.

Comptabilité de l'Etat – Dépense

Mme Sylvie CATHELAIN, inspectrice des Finances publiques, chef du service Comptabilité reçoit délégation pour signer les documents comptables, les virements de gros montants (VGM), les virements étrangers et les virements via l'application VIR, les demandes de régularisations de chèques impayés, les demandes de renseignements ou de reversement, les bordereaux d'envoi aux différents partenaires et les procès verbaux de destruction de registres, la signature des déclarations de recettes, des dépôts de fonds, des reçus de dépôt de valeurs, des endossements de chèques ou effets, des chèques de banque, des rejets d'opérations comptables, des autorisations de paiement dans d'autres départements ou à l'étranger, des ordres de paiement, des certificats de restitution, des chèques sur le Trésor, des chèques tirés sur le compte courant du Trésor à la Banque de France, des ordres de virements bancaires ou postaux, des bordereaux et tickets de remise à la Banque de France, des retraits de fonds et des états de prise en charge.

En l'absence de Mme Sylvie CATHELAIN, Mme Régine IDEE, contrôleur principal des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les virements de gros montants (VGM), les virements étrangers et les documents comptables.

Mme Patricia CATIN-RICHEZ, contrôleur principal des Finances publiques, reçoit délégation pour valider les DSO supérieures à 200 euros dans Chorus formulaire et les virements via l'application VIR.

En l'absence de M. François-Xavier FOYER et de Mme Sylvie CATHELAIN, M. Gérard CASADO, inspecteur divisionnaire des Finances publiques CN, reçoit délégation pour signer les virements via l'application VIR.

Recettes non fiscales – Produits divers - Comptabilité auxiliaire du recouvrement

Mme Séverine CHAVRET, inspectrice des Finances publiques, Chef du service Recouvrement, reçoit délégation de signature pour tout courrier de gestion courante du service et la comptabilité auxiliaire du recouvrement, pour les documents comptables du service (pièces justificatives de dépenses et toute pièce relative au compte de gestion), pour les demandes d'émission de titres de recettes aux ordonnateurs, les actes de poursuites et mainlevées en matière de produits divers et l'octroi de délais de paiement dans la limite de 30 000 € pour une durée maximum de 3 mois, les déclarations de créances pour les procédures collectives et de surendettement, les rappels aux débiteurs publics, les documents portant sur les produits divers, taxes d'urbanisme / d'aménagement et les demandes de non-valeurs inférieures à 1500 euros y afférant, les déclarations de consignations, les autorisations de remboursement des amendes, et de frais bancaires, les états de taxes pour frais de poursuite, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France, les remises de majoration dans la limite de 3 000€.

Mme Dominique BAREL-HABRAN, contrôleur principal des Finances publiques, cellule Produits Divers, reçoit délégation de signature pour tout courrier de gestion courante du service et, en l'absence du chef de service, les demandes d'émission de titres de recettes aux ordonnateurs, les actes de poursuites en matière de produits divers, les productions au titre des redressements judiciaires ; pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000 € accordé pour une durée maximum de 12 mois ; les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

Mme Annie ODET, contrôleur principal des finances publiques reçoit délégation pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000€ accordé pour une durée maximum de 12 mois, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

M. Albert ZYSMAN, agent administratif des finances publiques reçoit délégation pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000€ accordé pour une durée maximum de 12 mois, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

M. Aurélien CARON, agent administratif des finances publiques reçoit délégation pour signer les délais de paiement dans la limite de 5 000€ accordé pour une durée maximum de 12 mois, les bordereaux et tickets de remises des chèques à la Banque de France.

Mme Sylvie GILBRIN, contrôleur principal des Finances publiques, cellule Amendes, reçoit délégation de signature pour tout courrier de gestion courante du secteur Amendes et le visa des états informatisés d'annulations AMD 4312 et, en l'absence du chef de division pour les états de remboursement des amendes.

Dépôts et services financiers

Mme Malika AURAND, inspectrice des Finances publiques, chargée de clientèle CDC et DFT, reçoit délégation de signature pour toute opération relative aux consignations, courrier à la clientèle et tout accusé de réception relatif aux exploits présentés par les huissiers relatifs à des comptes (signature des ouvertures, modifications et clôtures de comptes de dépôts et des opérations de placement) ; pour la signature des documents relatifs à la Caisse des dépôts dans le cadre du mandat consenti par le directeur de la Caisse des dépôts.

M. Gérard CASADO, inspecteur divisionnaire des Finances publiques CN reçoit délégation de signature pour toute opération relative à la monétique et pour tout courrier courant dans le cadre des activités DFT.

Mme Isabelle OTERNAUD, contrôleur principal des Finances publiques, reçoit délégation de signature pour toute opération relative à la monétique et pour tout courrier courant dans le cadre des activités DFT.

3. Pour le service local du domaine (pôle d'évaluation domaniale et service de gestion domaniale) :

M. François PANETIER, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du service local du domaine, reçoit délégation spéciale pour gérer l'activité de son service dans les conditions fixées par délégations particulières.

En l'absence de M. PANETIER, Mme Marie-Isabelle ARNOUX, inspectrice divisionnaire des Finances publiques CN, reçoit la même délégation.

4. Pour les missions économiques :

Mme Christelle BOMBAIL, inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation pour signer les actes relatifs à son activité de Secrétaire de la Commission des Chefs de Services Financiers et pour les attestations annuelles (NOTI 2 ex DC7) de régularité fiscale présentées par les personnes physiques ou morales bénéficiaires d'un marché public.

Elle reçoit également délégation pour son activité de gestion des chambres consulaires ainsi que pour signer les actes relatifs à la commission de surendettement des particuliers.

5. Chargé de mission auprès du directeur de pôle :

M. David BOUVIER, inspecteur divisionnaire.

Article 2 : la présente décision abroge la décision n° 2018-0027 du 2 juillet 2018.

Article 3 : la présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques,
directeur départemental des Finances publiques,
de la Haute-Savoie



Philippe LÉVIN

74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2018-09-01-007

DDFIP/Service de direction/pôle pilotage et ressources/
arrêté 2018_0050 portant décision de délégations spéciales
de signature pour le pôle pilotage et ressources



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Annecy, le 1^{er} septembre 2018

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE.
18 rue de la gare
BP330
74008 Annecy cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 1^{er} octobre 2017 la date d'installation de M. Philippe LÉVIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie.

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



1. Pour la Division Ressources humaines et formation professionnelle :

M. Thierry PLAVERET, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de division.

Ressources Humaines :

Mme Florence HOTTEGINDRE, inspectrice des Finances publiques, responsable de service.

Mme Marielle JEUDY, inspectrice des Finances publiques.

Formation Professionnelle :

M. Bertrand CHARPIN, inspecteur des Finances publiques, responsable de service

2. Pour la Division Budget, logistique et immobilier :

Mme Stéphanie LOMBARDI, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de division.

Mme Dominique DAGAND, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de division.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie LOMBARDI et Mme Dominique DAGAND :

M. Jérôme TOUCHAIS, inspecteur des Finances publiques, responsable de service.

M. Laurent CHEVEREAU, inspecteur des Finances publiques, responsable de service.

M. Cyril-Benjamin DRENEAU, inspecteur des Finances publiques, responsable de service.

3. Pour la Division Stratégie, contrôle de gestion, qualité de service :

M. Hubert BAYSSON, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de division.

Contrôle de gestion – structures et emplois

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert BAYSSON :

Mme Danièle CHAPPAZ, inspectrice des Finances publiques.

Mme Émeline DALIAN, inspectrice des Finances publiques.

Equipe de renfort

M. Clément BAUDIN, inspecteur des Finances publiques.

Article 2 : la présente décision abroge la décision n° 2017-0076 du 2 octobre 2017.

Article 3 : la présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département

L'administrateur général des Finances publiques,
directeur départemental des Finances publiques,
de la Haute-Savoie



Philippe LÉVIN

74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2018-09-03-007

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et
ressources/arrêté 2018-0041 portant mise à jour des
délégations de signature du SIE d'Annecy

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

DELEGATION DE SIGNATURE

DU RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DES ENTREPRISES D'ANNECY

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises des entreprises d'Annecy

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. **VINCLAIRE Serge** Inspecteur divisionnaire adjoint au responsable du service des impôts des entreprises d'Annecy, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €** ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de **100 000 €** par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder **12 mois** et porter sur une somme supérieure à **100 000€** ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de **15 000 €**, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

LEVENT Sabrina	MOUGEY Caroline	MODART Florent
-----------------------	------------------------	-----------------------

2°) dans la limite de **10 000 €**, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

ADOR Sylvie	FAVRE Sylvain	MATHERET Laurence
CHALONS Maurice	FOURNERON Didier	MOUTTET Marie-Pierre
CORNET Jean-Pierre	FRESSOZ Sylvie	PARISOT Frédéric
DARD Fabien	GOUIT Suzanne	SANTUCCI Catherine
DUMAZEAU Céline	GROS Guillaume	STRAPPAZZON Catherine
EYSSETTE Jean-Noël	LAROCHE Sophie	URBAIN Annick
MIQUET-SAGE Sophie		

3°) dans la limite de **2 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ZLOTOWSKI Arthur	MAHREZ Nassima	JOURDAN Isabelle
CONVERS Colette	FIGUEREDO Aline	POIRIER Martine
DRAME Audrey	GRUMEAU Monique	PRALLET Yannick

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LEVENT Sabrina	Inspectrice	10 000 €	12 mois	30 000 €
MOUGEY Caroline	Inspectrice	10 000 €	12 mois	30 000 €
MODART Florent	Inspecteur	10 000 €	12 mois	30 000 €
BRITAN Mireille	Contrôleuse	5 000 €	12 mois	20 000 €
GOBILLOT Aurélie	Contrôleuse	5 000 €	12 mois	20 000 €
JANIAUT Jérémy	Contrôleur	5 000 €	12 mois	20 000 €
DOUCHET Jacky	Agent	2 000 €	12 mois	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département De la Haute-Savoie

A Annecy, le 3 septembre 2018
Le responsable de service des impôts des entreprises

Christian MOURIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop above it.

Christian MOURIER
Inspecteur divisionnaire des Finances publiques
Comptable public SIE Annecy

74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2018-09-03-008

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et
ressources/arrêté 2018-0042 portant mise à jour des
délégations de signature du SIP d'Annecy (annule et
remplace l'arrêté 2018-0039)

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL
DU RESPONSABLE DE SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS D'ANNECY**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers d'Annecy

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie CHABANNE , inspectrice des finances publiques, Monsieur Hervé LEBERGER ,inspecteur des finances publiques , Mme Josette LE , inspectrice des finances publiques, adjoints au responsable du service des impôts des particuliers d'Annecy, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, pour Mme Sophie CHABANNE , Monsieur Hervé LEBERGER, Mme Josette LE en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

2°) en matière de gracieux fiscal, pour Mme Sophie CHABANNE , Monsieur Hervé LEBERGER, Mme Josette LE les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) Pour Monsieur Hervé LEBERGER les documents et propositions d'admission en non valeur sans limitation de montant.

5°) Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné pour Mme Sophie CHABANNE , Monsieur Hervé LEBERGER, Mme Josette LE

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, quelque soit leur montant et leur montant

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Dominique COURRIOL	Michel GENESSEY	
Elisabeth BERNHARD	Sébastien FERRE	Cécile MARIN LAMELLET
Philippe CURTENELLE	Dorothée DRIEL	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Martine BADOUEL	David YACOUBI	
Adeline COLOMBO	Audrey PAUCHET	Aurelia LUX
Véronique PERETTE	Anthony FUTIN	Pascale CAROUGE
Virginie LESUEUR	Nicolas BOEYAERT	Jenylee EDMONDS
Marine BEAUVOIS	Thomas CHAPPAZ	Melanie LAROCHE
Julie LE BOUR	Lorelei LEVAVASSEUR	Christine PERRET
Phuoc-Nha TONG	Brigitte FOURQUET	Marie-Hélène CASTREMAN

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
PRIORE David	B	1000 €	6 mois	10.000 €
FLEUR Jean-Michel	B	3000 €	6 mois	10.000 €
VERDIER Régine	B	1000 €	6 mois	10.000 €
FERDINAND MADELAINE DE JOINVILLE Nathalie	B	1000 €	6 mois	10.000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
COURRIOL Dominique	B	1000 €	6 mois	10.000 €
CURTENELLE Philippe	B	1000 €	6 mois	10.000 €
FERRE Sébastien	B	1000 €	6 mois	10.000 €
BERNHARD Elisabeth	B	1000 €	6 mois	10.000 €
DRIEL Dorothee	B	1000 €	6 mois	10.000 €
DREAN Catherine	B	1000 €	6 mois	10.000 €
FRANCESCHINA Marie	C	300 €	6 mois	10.000 €
DERIPPE Guillaume	C	300 €	6 mois	10.000 €
GARRIGA Camille	C	300 €	6 mois	10.000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

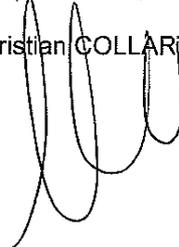
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieux d'assiette	Limite des décisions de remise de recouvrement	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GUILLEMENOT Laurence	B	10.000 €	1000 €	6 mois	10.000 €
THONON Virginie	B	10.000 €	1000 €	6 mois	10.000 €
SEIGNE Corinne	B	10.000 €	1000 €	6 mois	10.000 €
GONZALEZ Corinne	B	10.000 €	1000 €	6 mois	10.000 €
FERRE Sébastien	B	10.000 €	1000 €	6 mois	10.000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de HAUTE SAVOIE...

A ANNECY..., le 03/09/2018
Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Christian COLLART



74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2018-09-03-012

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et
ressources/arrêté 2018-0045 portant mise à jour des
délégations de signature du SIP de Thonon les Bains

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Thonon les Bains (74)

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

- M. VULLIEZ Jean-Pierre, inspecteur, adjoint au responsable du SIP de Thonon les Bains et à
- Mme BERGON Gabrielle, inspectrice, adjointe au responsable du SIP de Thonon les Bains,

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BERRY Fabien	BOUQUET Laurent	CHATELLAIN Claire
DUEZ Philippe	GUINET Sofyan	HAZELL Emmanuelle
HEROUARD Quentin	LAROCHE Julien	ROUXEL Marine
STAROPOLI Marc	STOCCO Bellinda	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

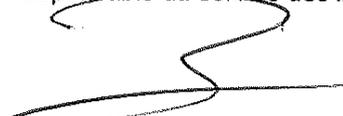
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BILLEFOD Martine DETRAZ Joëlle HETZEL Noëlle MUSSET Monique SAELEUVE Anaïs	Contrôleur	5 000 euros	6 mois	5 000 euros
BARROT Julien MERLET Florent PINGET Stéphanie	Agent	1 000 euros	6 mois	5 000 euros

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Savoie.

A Thonon les Bains, le 3 septembre 2018

Le chef de service comptable,
Responsable du service des impôts des particuliers,



Jean-René BOHIC

74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2018-09-01-004

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et
ressources/arrêté 2018-0046 portant mise à jour des
délégations de signature du SIE de Seynod



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE SEYNOD
DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX, DE GRACIEUX FISCAL
ET DE RECouvreMENT

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de SEYNOD,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Gwenaële NIVET, inspectrice divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de SEYNOD, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 36 mois et porter sur une somme supérieure à 150 000 € ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Gisèle BIGA

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents de catégorie B désignés ci-après :

Nakima BERBAGUI	Nadine MOUTHON	Frédéric NIAY
Marie-Laetitia KUENY	Dominique TERRAT	
Alain BLANC	Pascal DAIM	
Stéphane DUCRET	Sfia IDHJOUB	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Sylvie BONNET	Julie ITASSE	Fatima ABOUBACAR
Frédéric CONDEMINÉ		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Gisèle BIGA	Inspecteur	15 000 €	15 000 €	6 mois	50 000 €
Corinne BRANGE	Inspecteur	15 000 €	15 000 €	6 mois	50 000 €
Nakima BERBAGUI	Contrôleur Principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	30 000 €
Alain BLANC	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	30 000 €
Pascal DAIM	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	30 000 €
Marie-Laetitia KUENY	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	30 000 €
Stéphane DUCRET	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	30 000 €
Sfia IDHJOUB	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	30 000 €
Nadine MOUTHON	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	30 000 €
Frédéric NIAY	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	30 000 €
Dominique TERRAT	Contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	30 000 €
Sylvie BONNET	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	6 mois	10 000 €
Julie ITASSE	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	6 mois	10 000 €

Fatima ABOUBACAR	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	6 mois	10 000 €
Frédéric CONDEMINE	Agent administratif	2 000 €	2 000 €	6 mois	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Savoie.

A Seynod, le 1er septembre 2018

Le comptable, responsable du service
des impôts des entreprises,



Michel CANTEGRIL

74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2018-09-01-005

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et
ressources/arrêté 2018-0047 portant mise à jour des
délégations de signature du SIP de Seynod



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE SEYNOD
DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX, DE GRACIEUX FISCAL
ET DE RECouvreMENT

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de SEYNOD,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Gwenaële NIVET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de SEYNOD, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes] ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a/ les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans limitation de délai ni de montant ;

b/ les avis de mise en recouvrement ;

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspectrice des finances publiques désignée ci-après :

Corinne BRANGE

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Benjamin DELLOUVE		
Eléonore DURAFFOURG		
Pascale ROSSILLON		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Vanessa BALLAY	Caroline GUIMET	
Jacqueline FRANCOIS	Annabelle DELLOUVE	
Pascal LANSARD	Jean-Pierre PICHARD	
André SZLABOWICZ	Christophe BRECHET	

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses en matière de recouvrement, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

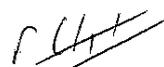
Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Corinne BRANGE	Inspectrice	15 000 €	12 mois	60 000 €
Anne-Marie EMONET	Contrôleuse principale	2 000 €	6 mois	20 000 €
Catherine NOUGAREDE	Contrôleuse	2 000 €	6 mois	20 000 €
Marie GHEERAERT	Agente	1 000 €	6 mois	10 000 €
Virginie BOURBOUL	Agente	1 000 €	6 mois	10 000 €
Pascal LANSARD	Agent	1 000 €	6 mois	10 000 €
Pascale ROSSILLON	Contrôleuse	2 000 €	6 mois	20 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute Savoie.

A Seynod, le 1^{er} septembre 2018

Le comptable, responsable du Service
des Impôts des Particuliers,



Michel CANTEGRIL

74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2018-09-01-008

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et
ressources/arrêté 2018-0051 portant décision de
délégations spéciales de signature pour les missions
rattachées



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Annecy, le 1^{er} septembre 2018

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE.
18 rue de la gare
BP330
74008 Annecy cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de Haute-Savoie ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Philippe LÉVIN, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 1^{er} octobre 2017 la date d'installation de M. Philippe LÉVIN dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie.

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :



1. Pour la mission départementale Risques et Audit :

M. **Raphaël CHAPPAZ**, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de mission.

Mme **Floryane DALLEST**, inspectrice des Finances publiques, reçoit délégation pour les actes relatifs à l'activité du contrôle de qualité comptable.

Mmes **Marjorie HOMSY** et **Jessica KURTZ** inspectrices principales des Finances publiques, Ms. **Vincent BERNARD** et **Christophe VELLUZ** inspecteurs principaux des Finances publiques, M. **André SACCHETTINI** inspecteur divisionnaire et M. **Bertrand FARAUT** inspecteur des Finances publiques reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, transmission de documents, attestations et déclarations relatives à la mission départementale d'audit.

2. Pour la mission « cabinet et communication » :

Mme **Laure LEHUIC**, contrôleur principal des Finances publiques, responsable de mission.

3. Chargé de mission auprès du directeur :

M. **Cyril MALOINE**, administrateur des Finances publiques.

Article 2 : la présente décision abroge la décision n° 2017-0077 du 2 octobre 2017.

Article 3 : la présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2018 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques,
directeur départemental des Finances publiques,
de la Haute-Savoie



Philippe LÉVIN

74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2018-09-03-014

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et
ressources/arrêté 2018-0052 portant mise à jour des
délégations de signature du SIP d'Annemasse

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable public, Jean-Pierre VARREY, Chef de Service Comptable, responsable du service des impôts des particuliers de ANNEMASSE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mmes VALLEJO Dominique, ALMERAS-HEYRAUD Gaëlle, Inspectrices des Finances Publiques, adjointes au responsable du service des impôts des particuliers de ANNEMASSE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

VINCENT Amélie	FLORENTIN Hervé	LAURENCIN Claudine
ALMERAS-HEYRAUD Laurent	GOIN Cédric	BACHELIER Pauline
DE CHIARA Daniel	THEVENOD Martine	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BELLOT Yoann	CODONER Christelle	COQUELET Christelle
MARTIN Sabine	HOSDEY Caroline	LEICHNIG Maeva
TISSOT Élisabeth	PAPAYA Dimitri	AUTHE Anthony
COURET Florent	DELATTRE Vanessa	FRANGIN Pascal
JUNOT Emmanuel	ADJAL Brahim	DESPOSITO Alexia
ROSSET Natacha		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LAMURE Bertrand	Contrôleur FIP	10 000 €	6 mois	50 000 €
CARN Thierry	Contrôleur FIP	10 000 €	6 mois	50 000 €
MARTINET Pierre	Contrôleur FIP	10 000 €	6 mois	50 000 €
FAURO Olivier	Contrôleur FIP	10 000 €	6 mois	50 000 €
MAUCLERT Florian	Contrôleur FIP	10 000 €	6 mois	50 000 €
SOULIE Nicolas	Agent FIP	2 000 €	6 mois	10 000 €
DE CHIARA Christine	Agent FIP	2 000 €	6 mois	10 000 €
BOUHADRA Linda	Agent FIP	2 000 €	6 mois	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Savoie.

A Annemasse, le 3 septembre 2018
Le comptable, responsable du Service des Impôts
des Particuliers

Jean-Pierre VARREY

74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2018-09-01-003

DDFIP/Service de direction/pôle pilotage et
ressources/arrêté 2018_0043 portant mise à jour des
délégations de signature de la trésorerie de Chamonix

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable de la trésorerie de CHAMONIX.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Mme Mylène LERICHE, contrôleur principal, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Chamonix, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de **1 000 €** ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 10 mois et porter sur une somme supérieure à **10 000 €** ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Savoie.

A Chamonix, le 1er septembre 2018
Le comptable, Catherine HENRY



74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2018-09-03-011

DDFIP/Service de direction/Pôle pilotage et
ressources/arrêté 2018_0044 portant mise à jour des
délégations de signature de la trésorerie de Cluses



DDFIP 74

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA TRÉSORERIE DE CLUSES

Le comptable, responsable de la trésorerie de Cluses,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants, L. 252 et L. 257 A et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme CHAPUY Muriel, adjointe au comptable chargée de la trésorerie de Cluses, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 €.

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment, les avis de mise en recouvrement, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeures de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom-Prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée et somme maximales pour les délais
PALAMIN Antoine	Contrôleur	1 000 €	12 mois et 10 000 €
COUVREUR Guillaume	Agent administratif		6 mois et 2000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Savoie

A Cluses, le 3 septembre 2018

Le comptable,



Isabelle VILLARD, inspectrice

74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2018-09-03-013

DDFIP/Services de direction/pôle pilotage et
ressources/arrêté 2018-0048 portant mise à jour des
délégations de signature du SIE de Thonon les Bains

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
DE GRACIEUX FISCAL ET DE RECOUVREMENT

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de THONON LES BAINS (Haute Savoie)

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **MME PERRY-ROUSSET Sybil et à M. BERTOSSI Philippe , adjoints** au responsable du service des impôts des entreprises de THONON, à l'effet de signer :

1°) en matière de **contentieux fiscal d'assiette**, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €** ;

2°) en matière de **gracieux fiscal**, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les décisions sur les demandes de **plafonnement en fonction de la valeur ajoutée** de contribution économique territoriale, **sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service** ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de **100 000 € par demande** ;

5°) les documents nécessaires à **l'exécution comptable** des décisions contentieuses et gracieuses **sans limitation de montant** ;

6°) les **avis de mise en recouvrement** et les mises en demeure de payer , ainsi que les **avis de compensation fiscale** ,sans limitation de montant;

7°) **au nom et sous la responsabilité du comptable soussignée,**

a) les décisions relatives aux demandes de **délai de paiement**, le **délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 80 000 €** ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, les avis à tiers détenteurs notamment les actes de **poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice sans limitation de montant;**

c) **tous actes d'administration et de gestion du service sans limitation de montant;**

d) **signer les bordereaux d'inscriptions d'hypothèque légale du Trésor , sans limitation de montant , ainsi que les actes de mainlevée;**

e) **signer les documents relatifs à la publicité du privilège du Trésor ainsi que les bordereaux de radiation de privilèges sur l'ensemble des dossiers du SIE.**

Article 2 (Missions d'assiette)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

NEANT	NEANT	NEANT
-------	-------	-------

2°) dans la limite de **10 000 €, aux contrôleurs** des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

MME AUDRA Dorinne	MME DETRAZ Catherine	MME RIVOIRE Corinne
MME BLANC-DEPOTEX Isabelle	MME DECOEN	MME TRAVERSON Laurence
M. BORDE Joël	MME GRENAT Martine	M BOUCHET Matthieu
MME BOTTON Lydie	M. POCHAT-POCHATOUX Pascal	M. FLORET Jean-Marc
M. GENTINA Eric	RAZAFINDRAKOTO Lalaïna	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. CALBA Guillaume	MME BLANC-GARIN Jacqueline	Monsieur TROTEL Jérôme
MME DAVID Nicole	MME MICHEL Cindy	Monsieur SOCQUET Jean-Baptiste
MME DEGENEVÉ Eliane	MME LAGRANGE Yvette	

Article 3 (Missions de recouvrement)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions **gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites** et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le **tableau** ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux **demandes de délai de paiement**, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le **tableau** ci-après ;

3°) les **avis de mise en recouvrement** ,d'une part sans limitation de montant pour Monsieur RAZAFINDRAKOTO Lalaïna et Madame GRENAT Martine , et d'autre part dans la limite de 15 000 € pour Madame BLANC-GARIN Jacqueline, Monsieur SOCQUET Jean-Baptiste , Monsieur TROTEL Jérôme.

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement (y compris les compensations fiscales) , et notamment les actes relatifs aux poursuites (mises en demeure de payer, avis à tiers détenteurs, saisies..) et les déclarations de créances , d'une part sans limitation de montant pour Monsieur RAZAFINDRAKOTO Lalaïna, Madame GRENAT Martine , et d'autre part dans la limite de 15 000 € pour Madame BLANC-GARIN , Monsieur SOCQUET et Monsieur TROTEL Jérôme.

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses de recouvrement	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M. RAZAFINDRAKOTO Lalaïna	Contrôleur	10 000 €	6 mois	20 000 €
MME GRENAT Martine	Contrôleuse	10 000 €	6 mois	20 000 €
MME BLANC-GARIN Jacqueline	Agente principale	2 000 €	6 mois	5 000 €
M. SOCQUET Jean-Baptiste	Agent principal	2 000 €	6 mois	5 000 €
M . TROTEL Jérôme	Agent principal	2 000 €	6 mois	5 000 €

Article 4 (Missions d'assiette et de recouvrement)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M BORDE Joël	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
MME DEFAGO Joëlle	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €
M. POLLIEN Thony	Contrôleur	10 000 €	10 000 €
M. JAUMOUILLE Franck	Agent principal	2 000 €	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de HAUTE SAVOIE

A THONON LES BAINS le 3 SEPTEMBRE 2018
Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises,

Catherine PORZIO
Comptable des Finances publiques



74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2017-12-22-016

ARP_DDT_2017_2284 portant avis conforme sur le
règlement de police du télésiège Coulouvrier - SAMOENS

Arrêté préfectoral n°

portant avis conforme sur le règlement police du télésiège Coulouvrier

ARRETE : DDT-2017-2284

Télésiège : Coulouvrier

Commune : Morillon – Samoëns –
Arâches-la-Frasse

Exploitant : GMDS

Vu

- le code du tourisme, notamment ses articles L. 342-7, L. 342-15 et R.342-19 ;
- le code des transports, notamment ses articles L. 1251-2 et L. 2241-1 ;
- l'article R 472-15 du code de l'urbanisme ;
- le décret n° 2016-541 du 3 mai 2016 relatif à la sûreté et aux règles de conduite dans les transports ferroviaires ou guidés et certains autres transports publics, notamment son article 2 ;
- le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- l'article 36 de l'arrêté du 7 août 2009 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des téléphériques ;
- l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 fixant les dispositions générales de police applicables aux télésièges du département de Haute-Savoie ;
- l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;
- l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;
- la proposition transmise par GMDS le 24/10/17 ;

Art. 1 : Disposition générale

Le présent arrêté fixe, en application des dispositions combinées de l'article 2 du décret du 3 mai 2016 susvisé et de l'article R 472-15 du code de l'urbanisme, le règlement de police du télésiège Coulouvrier, situé sur les communes de Morillon – Samoëns – Arâches-la-Frasse.

Les usagers sont tenus de respecter le présent règlement et de suivre les instructions particulières que le personnel d'exploitation pourrait être amené à leur donner pour la bonne marche de l'installation et la sécurité.

Art 2 : Lien avec l'arrêté préfectoral fixant les dispositions générales de police

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé sont applicables au télésiège Coulouvrier.

Art 3 : Conditions d'accès des usagers

Il est admis au maximum par véhicule :

- à la montée : 6 usagers

Sont admis :

- les usagers munis de : skis alpins, monoskis, surfs ;
- les personnes handicapées dans les conditions définies dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé ;
- les engins spéciaux dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé. La liste des engins spéciaux disposant d'un avis STRMTG et adaptés à cette installation figure en annexe ;
- les animaux dans les conditions définies dans l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 susvisé.

L'accès au télésiège est interdit aux usagers ou engins qui ne sont pas explicitement mentionnés ci-dessus

Art 4 : Conditions de transport des usagers

Pour les conditions de transport, notamment pour ce qui concerne les enfants dont la taille ne dépasse pas 1,25 m., les règles et obligations générales définies dans l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 sont applicables.

- Présence d'aménagements particuliers

Tapis de positionnement :

Les personnes se présentent au portillon d'embarquement, de la même façon que sur un appareil sans tapis puis glissent jusqu'au tapis qui se charge de leur positionner dans la zone d'embarquement pour être pris en charge par le siège.

Art 5 : Article d'exécution

Le présent arrêté sera affiché de façon visible pour les usagers préalablement à leur accès au télésiège Coulouvrier.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef du SERS,

Christophe GEORGIU

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2018-09-07-001

ARP_DDT_2018_1475 de réglementation sur l'autoroute
A40 afin de réaliser les travaux de rénovation des
chaussées de la bretelle d'entrée.

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service éducation routière et sécurité

Cellule sécurité et circulation

Affaire suivie par Erick BUISSON

Tél. : 04 50 33 78 02

ddt-sers-csc@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 05/09/2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ n° DT-2018-1475

de réglementation de la circulation sur l'autoroute A40, sur les communes de Nangy, d'Arthaz Pont Notre Dame, de Vétraz-Monthoux, d'Annemasse, de Gaillard, de Fillinges et de Contamine sur Arve, afin de réaliser les travaux de rénovation des chaussées de la bretelle d'entrée de l'A40 du diffuseur n° 15 (Vallée Verte) en direction de Genève

VU le code de la route ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 et la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU le décret n° 96-982 du 8 novembre 1996 relatif à la police de la circulation sur les autoroutes ;

VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU l'arrêté du 10 janvier 1974 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de matières dangereuses ;

VU l'arrêté interpréfectoral permanent du 31 mars 2003 et le dossier permanent d'exploitation établi par la Société des Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) en application de la circulaire n° 94-14 du 6 février 1996 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2018-024 modifié du 3 août 2018 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2018-1444 du 31 août 2018 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU la circulaire du 8 décembre 2017 relative au calendrier des jours hors chantiers de l'année 2018,

VU la demande de M. le directeur du réseau et de l'environnement ATMB en date du 9 juillet 2018 ;

VU l'avis de M. le président du conseil départemental de la Haute-Savoie en date du 7 août 2018 ;

VU l'avis de M. le sous-directeur de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé (GCA) en date du 10 juillet 2018 ;

VU l'avis de M. le colonel commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie en date du 9 juillet 2018 ;

VU l'avis de M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie en date du 12 juillet 2018 ;

VU l'avis de M. le maire de la commune d'Arthaz Pont Notre Dame en date du 8 août 2018 ;

VU l'avis de M. le maire de la commune de Vétraz-Monthoux en date du 16 juillet 2018 ;

VU l'avis de M. le maire de la commune d'Annemasse en date du 19 juillet 2018 ;

VU l'avis de M. le maire de la commune de Gaillard en date du 13 août 2018 ;

VU l'avis de M. le maire de la commune de Fillinges en date du 10 août 2018 ;

VU l'avis de M. le maire de la commune de Contamine sur Arve en date du 3 septembre 2018 ;

VU la consultation de M. le maire de la commune de Nangy en date du 9 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la protection du chantier et la sécurité des usagers pendant les travaux de rénovation des chaussées de la bretelle d'entrée n° 15 (Vallée Verte) de l'A40 en direction de Genève.

ARRÊTE

Article 1 : Durant la période du lundi 10 septembre 2018 au mardi 11 septembre 2018, pour permettre la réalisation des travaux de rénovation des chaussées de la bretelle d'entrée n° 15 (Vallée Verte) de l'A40 en direction de Genève, la circulation de tous les véhicules empruntant cette bretelle est réglementée.

Article 2 : La réalisation des travaux nécessite :

- **La fermeture de la bretelle d'entrée du diffuseur n° 15 (Vallée Verte) de l'A40 en direction de Genève du lundi 10 septembre 2018 à partir de 21h00 jusqu'au mardi 11 septembre 2018 à 6h00.** Une déviation est mise en place par la RD 903, puis par la RD903B en provenance de Thonon ou la RD 2503 en provenance de La Roche sur Foron, puis la RD1205 jusqu'à Vétraz-Monthoux, puis par l'avenue de l'Europe, la RD2 (rue d'Arve) et la RD19 (rue de l'Industrie) pour rejoindre le diffuseur n°14.1 (Gaillard) de l'A411.
- **La neutralisation de la voie d'affectation à l'entrée sur l'A40 de la RD903 dans le sens Thonon-La Roche sur Foron.**
- **La neutralisation de la voie d'affectation à l'entrée sur l'A40 de la RD903 dans le sens La Roche sur Foron-Thonon.**
- **La fermeture de la patte d'voie en direction de La Roche sur Foron de la bretelle de sortie Chamonix-Thonon du diffuseur n° 15 (Vallée Verte) de l'A40.**

Article 3 : Les opérations de pose de la signalisation (police, information et déviation) sont assurées par les équipes du Centre d'Exploitation de Bonneville (ATMB). Il en est de même pour l'entretien et la surveillance du balisage. Cette signalisation est conforme aux indications du manuel du chef de chantier « Routes à chaussées séparées », document réalisé et diffusé par le service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA).

Article 4 : Sur le parcours des sections soumises à ces restrictions provisoires, les conducteurs des véhicules doivent le cas échéant, se conformer aux indications des services de police et des agents ATMB, tant en ce qui concerne le trajet à suivre, que l'arrêt si il leur est prescrit.

Article 5 : Une information est faite aux usagers par les panneaux à messages variables (PMV) et par la radio autoroute 107.7 FM.

Article 6 : En fonction des aléas du chantier ou des conditions météorologiques, la date des travaux peut être reportée les trois nuits suivantes. Dans ce cas, ATMB informe, 48 heures avant la fin du délai de fin des travaux, l'EDSR de la Haute-Savoie, le SDIS de la Haute-Savoie, le SAMU de la Haute-Savoie, le Conseil départemental de la Haute-Savoie, la DIR Centre-Est ainsi que la DDT de la Haute-Savoie qui établie un nouvel arrêté.

Pour tout report de date et/ou changement d'horaires de mise en place de la déviation moins de 7 jours francs avant la date de début des travaux, le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS : 04 50 22 18 18) devra être tenu informé de la date et de l'heure de coupure des axes mentionnés dès que celles-ci sont connues, ainsi que de la réouverture à la circulation. Dans le cas où ces modifications interviennent plus de 7 jours avant la date de début des travaux, la communication de ces informations pourra être prise en compte par le SDIS à l'adresse suivante : popp.prevision-arretes-circulation@sdis74.fr

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans le même délai.

Article 8 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie, M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, M. le président du conseil départemental de la Haute-Savoie, M. le colonel commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie, M. le directeur du réseau et de l'environnement des Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie et dont copie sera adressée :

- à M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie,
- à M. le docteur SAVARY, chef du SAMU de la Haute-Savoie,
- à M. le sous-directeur de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé (GCA),
- à la DIR Centre-Est,
- à M. le maire de la commune de Nangy,
- à M. le maire de la commune d'Arthaz Pont Notre Dame,
- à M. le maire de la commune de Vétraz-Monthoux,
- à M. le maire de la commune d'Annemasse,
- à M. le maire de la commune de Gaillard,
- à M. le maire de la commune de Fillinges,
- à M. le maire de la commune de Contamines sur Arve.

**Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef de la cellule sécurité circulation**


Nicolas RAMELLA-PEZZA

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2018-09-03-006

ARRETE N° DDT-2018-1438 rectificatif portant
rectification d'erreurs matérielles de l'arrêté N°
DDT-2018-1438 du 22 août 2018, autorisant la
restauration du chalet d'alpage de M. Jean-Marc TUPIN à
Mont-Saxonnex

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service Aménagement Risques
Cellule Application du Droit des Sois

Références : SAR/ADS

Annecy, le

- 3 SEP. 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRETE N° DDT-2018-1438 rectificatif

portant rectification d'erreurs matérielles de l'arrêté N° DDT-2018-1438 du 22 août 2018, autorisant la restauration du chalet d'alpage de M. Jean-Marc TUPIN.

VU l'arrêté préfectoral N° DDT-2018-1438 d'autorisation de restauration du chalet d'alpage de M. Jean-Marc TUPIN sur la commune de Mont-Saxonnex, du 22 août 2018 ;

CONSIDERANT les deux erreurs matérielles relatives à la date de l'arrêté municipal instituant une servitude administrative, interdisant l'utilisation du chalet d'alpage en période hivernale et à l'indication du lieu-dit.

A R R E T E

Article 1 : Le 9ème visa est modifié comme suit :

« Vu l'arrêté municipal du 16 août 2018 instituant une servitude administrative interdisant l'utilisation du chalet d'alpage en période hivernale, selon les périodes définies par le Conseil Départemental ».

A l'article 1, le lieu-dit est « Lachart Ouest »

Article 2 : Le présent arrêté est notifié à Jean-Marc TUPIN.

Article 3 : Mme la secrétaire générale de la préfecture, M. le sous-préfet de Bonneville, M. le directeur départemental des territoires, M. le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine et M. le maire de Mont-Saxonnex sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,

Pour le directeur départemental des territoires,
la directrice adjointe,



Isabelle NUTI

La présente décision pourra être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification. Un recours gracieux formé auprès de l'autorité, auteur de l'acte, avant l'expiration du délai de recours contentieux précité, a pour effet d'interrompre et de prolonger ce délai.

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2018-09-06-003

Arrêté n° DDT-2018-1446 autorisant Mme
Veyrat-Durebex Marie-Christine à effectuer des tirs de
défense avec une arme à canon lisse ou de catégorie D1 ou
C et notamment une carabine à canon rayé en vue de la
protection de son troupeau contre la prédation du loup
(Canis lupus)

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Annecy, le 6 septembre 2018

Service eau et environnement

Cellule chasse, pêche et faune sauvage

Affaire suivie par Yannick JOLY
tél. : 04 50 33 78 54

yannick.joly@haute-savoie.gouv.fr

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° DDT-2018-1446

autorisant Mme VEYRAT-DUREBEX Marie-Christine avec une arme à canon lisse ou de catégorie D1 ou C et notamment une carabine à canon rayé en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (*Canis lupus*)

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-2 ; R.411-6 à R.411-14 ; L 427-6 et R 427-4 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.111-2 et L.113-1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.311-2 et suivants, R.311-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté du 19 février 2018 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;

Vu l'arrêté du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;

VU l'arrêté préfectoral n° PRÉF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires ;

Vu la demande en date du 27 août 2018 par laquelle Mme. Marie-Christine VEYRAT-DUREBEX sollicite une autorisation d'effectuer des tirs de défense en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (*Canis lupus*) ;

Considérant que Mme. Marie-Christine VEYRAT-DUREBEX a mis en œuvre des options de protection contre la prédation du loup au travers de contrats avec l'État dans le cadre de la mesure 7.62 relative à la protection des troupeaux contre la prédation au titre du programme de développement rural de Rhône-Alpes 2014-2020, consistant en une surveillance quotidienne de son troupeau et la présence d'un chien de protection ;

Considérant qu'il convient de prévenir les dommages importants au troupeau de Mme. Marie-Christine VEYRAT-DUREBEX par la mise en œuvre de tirs de défense simple, en l'absence d'autre solution satisfaisante ;

Considérant que la mise en œuvre de ces tirs de défense ne nuira pas au maintien du loup dans un état de conservation favorable dans son aire de répartition naturelle, dans la mesure où elle s'inscrit dans le respect du plafond de spécimens de loups dont la destruction peut être autorisée chaque année, fixé par l'arrêté ministériel mentionné à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018, qui intègre cette préoccupation ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Mme. Marie-Christine VEYRAT-DUREBEX est autorisée à mettre en œuvre des tirs de défense simple de son troupeau contre la prédation du loup, selon les modalités prévues par le présent arrêté et par l'arrêté ministériel du 19 février 2018 susvisé, ainsi que dans le respect des conditions générales de sécurité édictées par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

ARTICLE 2 : la présente autorisation est subordonnée à la mise en œuvre de mesures de protection et à l'exposition du troupeau à la prédation.

ARTICLE 3 : le tir de défense peut être mis en œuvre par les personnes suivantes mandatées par Mme. VEYRAT-DUREBEX Marie-Christine et mentionnées sur le registre de tir décrit à l'article 7, sous réserve qu'elles soient titulaires d'un permis de chasser valable pour l'année en cours :

- *Monsieur VEYRAT-DUREBEX Yves, N° permis de chasser : 74-1-513 ;*
- *Monsieur VEYRAT-DUREBEX Jean, N° permis de chasser : 74-1-1444 ;*
- *Monsieur ASSALLY Christophe, N° permis de chasser : 201407480139 ;*
- *Monsieur PACCARD Cyril, N° permis de chasser : 74-1-22 ;*
- *Monsieur CURT-CAVENS Cédric, N° permis de chasser : 74-1-395.*

Toutefois, le tir ne peut être réalisé que par une seule personne à la fois sur le seul lot d'animaux constitutif du troupeau tel que décrit dans le contrat de protection (schéma de protection) passé avec l'État dans le cadre de la mesure 7.62 relative à la protection des troupeaux contre la prédation au titre du programme de développement rural de Rhône-Alpes 2014-2020.

ARTICLE 4 : La réalisation des tirs de défense simple doit vérifier l'ensemble des conditions de lieu suivantes:

- à proximité du troupeau de Mme. Marie-Christine VEYRAT-DUREBEX ;
- sur les pâturages, surfaces et parcours mis en valeur par le bénéficiaire de la dérogation ainsi qu'à leur proximité immédiate et notamment les pâturages situés au sein de l'unité pastorale de la Blonnière sur la commune de Manigod et les quartiers d'intersaison situés sur la commune de Manigod.

ARTICLE 5 : Les tirs de défense simple peuvent avoir lieu de jour comme de nuit.

Le tir de nuit ne peut être effectué qu'après identification formelle de la cible et de son environnement à l'aide d'une source lumineuse.

ARTICLE 6 : Les tirs de défense simple sont réalisés avec toute arme de catégorie C ou D1 mentionnée à l'article R.311-2 du code de la sécurité intérieure, dont les carabines à canon rayé munies d'une lunette de visée optique.

Sous réserve d'une validation préalable par l'ONCFS, tous les moyens susceptibles d'améliorer les tirs de défense simple, notamment les moyens pour détecter la présence de spécimens de loups, ainsi que la sécurité des participants peuvent être utilisés.

Toutefois, ne peuvent être mis en œuvre les moyens visant intentionnellement à :

- provoquer des réactions chez les loups de nature à faciliter leur détection par les tireurs, tels que les hurlements provoqués ;
- attirer les loups à proximité des tireurs, tels que les appâts mis en place volontairement ;
- contraindre les loups à se rapprocher des tireurs, tels que les battues.

L'utilisation de dispositifs de repérage utilisant la technologie d'amplification de lumière ou la détection thermique est réservée aux lieutenants de louveterie, aux agents de l'ONCFS et aux chasseurs habilités en vertu des arrêtés préfectoraux susvisés opérant en présence d'un lieutenant de louveterie ou d'un agent de l'ONCFS.

L'utilisation de lunettes de tir à visée thermique sera réservée aux seuls lieutenants de louveterie et agents de l'ONCFS.

ARTICLE 7 : la présente autorisation est subordonnée à la tenue d'un registre précisant :

- les nom et prénom(s) du détenteur de l'arme ainsi que le numéro de son permis de chasser ;
- la date et le lieu de l'opération de tir de défense ;
- les mesures de protection du troupeau en place lors de l'opération ;

et le cas échéant :

- les heures de début et de fin de l'opération ;
- le nombre de loups observés ;
- le nombre de tirs effectués ;
- l'estimation de la distance de tir ;
- l'estimation de la distance entre le loup et le troupeau au moment du tir ;
- la nature de l'arme et des munitions utilisées ;
- la nature des moyens susceptibles d'améliorer le tir, utilisés ;
- la description du comportement du loup s'il a pu être observé (fuite, saut...).

Ce registre est tenu à la disposition des agents chargés des missions de police. Les informations qu'il contient sont adressées au moins une fois par an au préfet, entre le 1^{er} et le 31 juillet.

ARTICLE 8 : Mme. Marie-Christine VEYRAT-DUREBEX informe le service départemental de l'ONCFS de tout tir en direction d'un loup dans un délai de 12h à compter de sa réalisation. Pour un tir dont l'auteur estime qu'il n'a pas atteint sa cible, l'ONCFS évalue la nécessité de conduire des recherches.

Si un loup est blessé dans le cadre de la présente autorisation, Mme. Marie-Christine VEYRAT-DUREBEX informe sans délai le service départemental de l'ONCFS qui est chargé d'informer le préfet et de rechercher l'animal.

Si un loup est tué dans le cadre de la présente autorisation, Mme. Marie-Christine VEYRAT-DUREBEX informe sans délai le service départemental de l'ONCFS qui informe le préfet et prend en charge le cadavre. Dans l'attente de l'arrivée des agents de l'ONCFS sur les lieux du tir, le cadavre ne doit pas être déplacé ou manipulé.

ARTICLE 9 : L'autorisation est suspendue pour une période de 24 heures, après chaque destruction ou blessure de loup, dès lors qu'un seuil correspondant au plafond fixé par l'arrêté ministériel mentionné à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 minoré de quatre spécimens est atteint.

ARTICLE 10 : La présente autorisation cesse de produire son effet si le plafond défini par l'arrêté ministériel prévu à l'article 2 de l'arrêté du 19 février 2018 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) est atteint.

Elle redevient valide dans les cas suivants :

- à la publication de l'arrêté prévu au III de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;
- à la publication de l'arrêté prévu à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année ;
- à la publication sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes d'un nouveau nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction est autorisée en application du I ou du II de l'article 2 de l'arrêté du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année.

ARTICLE 11 : La présente autorisation peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

ARTICLE 12 : La présente autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2018.

Sa mise en œuvre reste toutefois conditionnée :

- à la mise en place des mesures de protection ;
- et
- à la publication de l'arrêté prévu au III de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction pourra être autorisée chaque année.

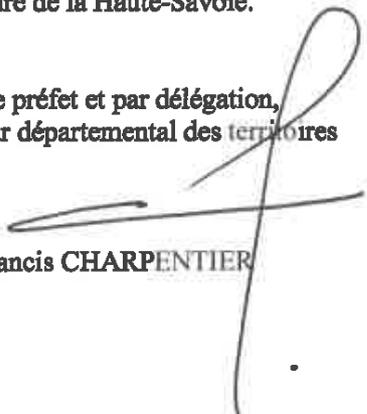
ARTICLE 13 : la présente autorisation est délivrée sous réserve des droits des tiers.

ARTICLE 14 : cet arrêté est susceptible, dans les deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 15 : la secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires et le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, le Commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires

Francis CHARPENTIER



74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2018-09-05-002

Arrêté n° DDT-2018-1473 autorisant la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place, la collecte et la détention d'individus ou restes d'individus découverts (fragments de carapace) de coléoptères.

Bénéficiaire : Monsieur Benoît DODELIN

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau-environnement

Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

Affaire suivie par Manuel MARQUES
tél. : 04 50 33 79 49
manuel.marques@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le

- 5 SEP. 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

DÉROGATION AUX INTERDICTIONS RELATIVES AUX ESPÈCES PROTÉGÉES

ARRÊTÉ n° DDT-2018-1473

autorisant la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place, la collecte et la détention d'individus ou restes d'individus découverts (fragments de carapace) de coléoptères

Bénéficiaire : M. Benoît DODELIN

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L163-5, L411-1, L411-1A, L411-2 et R411-1 à R411-6 ;

VU l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté du 19 février 2007 modifié, fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2014 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de capture de spécimens d'espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour certaines opérations pour lesquelles la capture est suivie d'un relâcher immédiat sur place ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2018-1444 du 31 août 2018 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU les lignes directrices du 30 octobre 2017 précisant la nature des décisions individuelles, notamment dans le cadre des dérogations à la protection des espèces, soumises ou non à participation du public, au vu de leur incidence sur la protection de l'environnement, dans l'ensemble des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la demande de dérogation présentée par M. Benoît DODELIN en date du 8 mars 2018, pour la capture temporaire suivie d'un relâcher immédiat sur place et la détention d'individus ou de restes d'individus morts (fragments de carapace) pour études scientifiques et conservation au sein d'une collection personnelle ;

VU l'avis favorable sous conditions de l'expert délégué faune de la commission Alpes-Ain du CSRPN en date du 13 juillet 2018 ;

Considérant le bien fondé et l'intérêt du projet qui permet d'une part d'apporter la preuve de la présence de ces insectes sur le territoire à un instant « t » et d'autre part d'enrichir une collection personnelle qui peut être consultée ou prêtée ;

Considérant qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées concernées dans leur aire de répartition naturelle compte tenu des prescriptions mises en œuvre, telles que détaillées ci-après (article 2) ;

Considérant que la personne à habilitier dispose de la compétence pour la capture, le marquage lorsque celui-ci est pratiqué, et le relâcher immédiat de spécimens des espèces ou des groupes d'espèces considérés ;

Sur proposition de Madame la directrice de l'environnement, de l'aménagement et du logement :

ARRÊTE

Article 1 : dans le cadre de l'amélioration de la connaissance globale sur les coléoptères ou de l'accompagnement des gestionnaires dans la mise en œuvre de mesures de gestion et de suivi adaptées, M. Benoît DODELIN demeurant à LYON 7e (69 007 – 11 rue Montesquieu) est autorisé à :

- capturer, identifier et relâcher sur place des coléoptères adultes,
- transporter et conserver chez lui des individus ou restes d'individus trouvés morts aux fins d'identification et d'intégration dans sa collection personnelle,

sur l'ensemble du département de la Haute-Savoie.

Article 2 : prescriptions techniques

La demande de dérogation porte sur les espèces adultes suivantes :

- Carabe du Ventoux (*Carabus variolosus*),
- Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*),
- Cucujus vermillon (*Cucujus cinnaberinus*),
- Pique-prune (*Osmoderma eremita*),
- Phryganophile à cou roux (*Phryganophilus ruficollis*),
- Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*),
- Carabes (*Trichaphaenops spp.*).

Tous les prélèvements sont effectués dans la nature pour étude morphologique aux fins d'identification et mise en collection entomologique de référence.

Dans le cadre de la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place :

- recherche à vue dans les micro-habitats fréquentés par les espèces ;
- battage de la végétation et des plantes hôtes ou récolte directe dans le milieu de vie (cavités d'arbres, bois morts, litières, etc.) ; milieu de vie systématiquement remis en état après observation ;
- capture manuelle avec utilisation d'un filet ;
- identification sur le terrain avant relâcher directement sur le lieu d'observation ;
- utilisation d'une loupe pour garantir l'identification des spécimens.

Dans le cadre de la capture/prélèvements de restes d'insectes (carapaces) :

- recherche à vue et ramassage des individus ou restes d'individus morts naturellement ;
- piégeage des individus par mise en place de piège vitre de type Polytrap, non attractif, en continu durant la belle saison (d'avril à septembre) par site ;
- prélèvements pour identification et mise en collection entomologique de référence.

L'identification approfondie des individus ou restes d'individus morts (carapace) s'effectue en laboratoire.

Article 3 : personne habilitée

La personne habilitée pour réaliser ces opérations est M. Benoît DODELIN, expert.

Elle est porteuse de la présente autorisation lors des opérations visées, et est tenue de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de l'environnement.

Article 4 : durée de validité de l'autorisation

L'autorisation est valable 5 ans de 2018 à 2022.

Article 5 : mise à dispositions des données

Le bénéficiaire met ses données d'observation d'espèces à disposition de la DREAL dans les conditions définies par le système d'information sur la nature et les paysages, notamment en ce qui concerne les règles de dépôt, de formats de données et de fichiers applicables aux métadonnées et données élémentaires d'échange relatives aux occurrences d'observation d'espèces.

Le bénéficiaire adresse à la DREAL et à la DDT, chaque année avant le 31 mars un rapport sur la mise en œuvre de la dérogation au cours de l'année précédente. Ce rapport précise :

- le nombre d'opérations conduites au cours de l'année sous couvert de la dérogation,
- les dates et les lieux par commune des opérations,
- les espèces ou groupes d'espèces dont la présence a été identifiée,

Pour les espèces qui sont réputées avoir de faibles effectifs dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations concernés :

- le nombre de spécimens capturés de chaque espèce, le sexe lorsque ce dernier est déterminable et, s'il y a lieu, le mode de marquage utilisé,
- le nombre d'animaux morts au cours des opérations,
- le nombre d'animaux non visés dans la dérogation et néanmoins pris dans les matériels de capture au cours des opérations.

Article 6 : autres législations et réglementations

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération susmentionnée et du respect des autres dispositions législatives et réglementaires susceptibles d'être applicables sur les espaces protégés du territoire d'étude.

Article 7 : voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa notification :

- par la voie d'un recours administratif. L'absence de réponse dans le délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet, qui peut elle-même faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent,
- par la voie d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 8 : exécution

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, Monsieur le chef du service départemental de l'agence française pour la biodiversité (AFB) et Monsieur le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Savoie.

Pour le préfet et par délégation,
pour le directeur départemental des territoires,
la chef du service de l'environnement,



Isabelle LHEUREUX

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2018-09-05-003

Arrêté n° DDT-2018-1474 du 5 septembre 2018 autorisant
la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place d'espèces
animales protégées : amphibiens, reptiles et insectes.

Bénéficiaire : Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)

74/Asters

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau-environnement

Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

Affaire suivie par Manuel MARQUES
tél. : 04 50 33 79 49
manuel.marques@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le - 5 SEP. 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

DÉROGATION AUX INTERDICTIONS RELATIVES AUX ESPÈCES PROTÉGÉES

ARRÊTÉ n° DDT-2018-1474

**autorisant la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place d'espèces animales protégées :
amphibiens, reptiles et insectes.**

Bénéficiaire : Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) 74 / Asters

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L163-5, L411-1, L411-1A, L411-2 et R411-1 à R411-6 ;

VU l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

VU l'arrêté du 19 février 2007 modifié, fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2014 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations à l'interdiction de capture de spécimens d'espèces animales protégées peuvent être accordées par les préfets pour certaines opérations pour lesquelles la capture est suivie d'un relâcher immédiat sur place ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2018-1444 du 31 août 2018 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU les lignes directrices du 30 octobre 2017 précisant la nature des décisions individuelles, notamment dans le cadre des dérogations à la protection des espèces, soumises ou non à participation du public, au vu de leur incidence sur la protection de l'environnement, dans l'ensemble des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la demande de dérogation pour capture suivie d'un relâcher immédiat sur place d'espèces animales protégées (cerfa n°13616*01) déposée par le CEN 74/Asters pour le sauvetage d'amphibiens, de reptiles

et d'insectes, dans le cadre de la seconde tranche des travaux de curage de la mare des bois de Laffin sur la commune de Fillière ;

Considérant que la présente demande est déposée pour le sauvetage de populations d'espèces animales sauvages protégées (amphibiens, reptiles et insectes) dans le cadre de la seconde tranche des travaux de curage de la mare des bois de Laffin, sur la commune de Fillière ;

Considérant qu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisante ;

Considérant que la dérogation ne nuit pas au maintien dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées concernées dans leur aire de répartition naturelle compte tenu des prescriptions mise en œuvre, telles que détaillées ci-après (article 2) ;

Considérant que la personne à habilitier justifie d'une formation adaptée pour la capture, le marquage lorsque celui-ci est pratiqué, et le relâcher immédiat de spécimens des espèces ou groupes d'espèces concernés par les opérations ;

Sur proposition de Madame la directrice de l'environnement, de l'aménagement et du logement :

ARRÊTE

Article 1 : dans le cadre de la seconde tranche des travaux de curage de la mare des bois de Laffin sur la commune de Fillière, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) 74/Asters, dont le siège social est situé à Pringy (74 370 – 84 route du Viéran), est autorisé à pratiquer la capture suivie d'un relâcher immédiat sur place d'espèces d'amphibiens, de reptiles et d'insectes potentiellement présents dans la mare et dans le cadre défini aux articles 2 et suivants du présent arrêté.

CAPTURE SUIVIE D'UN RELÂCHER IMMÉDIAT SUR PLACE D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES : espèces ou groupes d'espèces visés, nombre et sexe le cas échéant	
AMPHIBIENS	
Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	2 individus observés en 2016 (sexe non défini)
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1 individu repéré à l'entrée du site en 2018
Triton alpestre (<i>Triturus helveticus</i>)	7 individus (3 mâles / 2 femelles / 2 individus au sexe indéterminé) capturés puis relâchés
REPTILES	
Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>)	1 individu observé en 2016 (sexe non déterminé)
INSECTES	
Odonates	4 individus repérés sur le site en 2017

Article 2 : prescriptions techniques

LIEU D'INTERVENTION :

Les actions de capture suivies d'un relâcher immédiat sur place se situent dans l'emprise du projet de curage de la mare des bois de Laffin, sur la commune de Fillière.

PROTOCOLE :

- Le bénéficiaire procède au sauvetage des amphibiens, reptiles et insectes présents dans la mare des bois de Laffin sur la commune de Fillière.
- Les opérations de capture sont strictement limitées à ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif recherché.
- Si le bénéficiaire procède à des inventaires de populations d'espèces sauvages, le protocole d'inventaire permet de qualifier correctement le niveau des populations et l'importance de celles-ci au regard de l'état de conservation des espèces concernées en tenant compte de leur biologie et de leurs cycles biologiques.

MODALITÉS :

Les modes et moyens utilisés pour la capture, le marquage lorsque celui-ci est pratiqué et le relâcher sont les suivants :

- capture préalable des espèces à l'aide d'une épuisette, puis par examen des vases retirées ;
- conservation si nécessaire dans un aquarium positionné à côté de la mare ;
- relâcher sur la partie de la mare non impactée par les travaux.

Les travaux se dérouleront en septembre/octobre afin de limiter au maximum les impacts sur les populations d'amphibiens.

Les captures sont réalisées selon des modalités et à l'aide de moyens n'occasionnant aucune blessure ni mutilation aux animaux capturés. Le marquage éventuel des animaux est réalisé selon des techniques et à l'aide de matériels limitant le stress, n'occasionnant ni blessure ni mutilation. Les matériels de marquage sont adaptés à la taille et au mode de vie des animaux afin de ne pas perturber ces derniers après leur relâcher.

Les périodes des opérations de capture, de marquage éventuel et de relâcher sur place n'entraînent pas de perturbation dans le cycle biologique des espèces concernées.

Pour les amphibiens, et afin de limiter la dissémination de chytridiomycose et d'autres maladies (ranavirose), les prescriptions du **protocole d'hygiène pour le contrôle des maladies des amphibiens dans la nature à destination des opérateurs de terrain**¹ seront scrupuleusement respectées.

Article 3 : personne habilitée

La personne habilitée pour réaliser les opérations visées est Aude SOUREILLAT, chargée de missions « zones humides et milieux aquatiques » au Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie.

Elle est porteuse de la présente autorisation lors des opérations visées et est tenue de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de l'environnement.

Article 4 : durée de validité de l'autorisation

L'autorisation est valable du 1^{er} septembre au 31 octobre 2018.

Article 5 : mise à dispositions des données

Le bénéficiaire met ses données d'observation d'espèces à disposition de la DREAL dans les conditions définies par le système d'information sur la nature et les paysages, notamment en ce qui concerne les règles de dépôt, de formats de données et de fichiers applicables aux métadonnées et données élémentaires d'échange relatives aux occurrences d'observation d'espèces.

Le bénéficiaire adresse à la DREAL et à la DDT, dans les trois mois après la fin de l'opération, un rapport sur la mise en œuvre de la dérogation. Ce rapport comprend :

- les dates et les lieux par commune des opérations ;
- le nombre de spécimens capturés de chaque espèce, le sexe lorsque ce dernier est déterminable, les lieux de capture-relâcher et, s'il y a lieu, le mode de marquage utilisé ;
- le nombre d'animaux morts au cours des opérations ;
- le nombre d'animaux non visés dans la dérogation et néanmoins pris dans les matériels de capture au cours des opérations.

Article 6 : autres législations et réglementations

¹ *Miaud C., 2014 – Protocole d'hygiène pour le contrôle des maladies des amphibiens dans la nature à destination des opérateurs de terrain. Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Université de Savoie et École Pratique des Hautes Etudes (eds), 7 p.*

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération susmentionnée et du respect des autres dispositions législatives et réglementaires susceptibles d'être applicables sur les espaces protégés du territoire d'étude.

Article 7 : voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa notification :

- par la voie d'un recours administratif. L'absence de réponse dans le délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet, qui peut elle-même faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent,
- par la voie d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 8 : exécution

Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, Monsieur le chef du service départemental de l'agence française pour la biodiversité (AFB) et Monsieur le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Savoie.

Pour le préfet et par délégation,
pour le directeur départemental des territoires,
la chef du service de l'environnement,



Isabelle LHEUREUX

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2018-09-07-004

Arrêté n°DDT-2018-1485 relatif à la circulation du petit
train routier touristique sur la commune de
Morzine-Avoriaz pour les journées du Patrimoine 2018.

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service éducation routière et sécurité

Cellule sécurité et circulation

Affaire suivie par Jérôme Gasparik
tél. : 04 50 33 78 57
jerome.gasparik@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le

07 SEP. 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ n° DDT-2018-1485
relatif à la circulation du petit train routier touristique sur la commune de Morzine-Avoriaz, pour les journées du Patrimoine 2018.

VU le code de la route ;

VU l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2015 définissant les caractéristiques et les conditions d'utilisation des véhicules, autres que les autocars et les autobus, destinés à des usages de tourisme ou de loisirs ;

VU le décret 03 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017, modifié par l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2018-024 du 03 août 2018, portant délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° DDT-2017-1516 du 16 août 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU la circulaire du 2 mai 2013 modifiant la circulaire du 4 mai 2012, relative à l'accès à la profession de transporteur routier et à l'accès au marché du transport routier, et la fiche 8-1, annexée ;

VU la demande présentée le 26 juillet 2017 par la mairie de Morzine-Avoriaz ;

VU la licence n°2016/82/0000468 délivrée le 09/03/2016 à la société Mont-Blanc Bus 591 promenade Marie Paradis 74400 Chamonix-Mont-Blanc pour le transport international de voyageurs par route pour compte d'autrui effectué par autocar et autobus ;

VU les procès-verbaux de visite technique périodique du 21 octobre 2017 pour le DELTRAIN, délivrés par DEKRA Industrial SAS annexés ;

VU le règlement de sécurité d'exploitation relatif aux itinéraires de la station d'Avoriaz et du centre de Morzine, annexé ;

ARRÊTE

Article 1 : La société Mont-Blanc Bus de Chamonix est autorisée à mettre en circulation à des fins touristiques ou de loisirs, sur la commune de Morzine-Avoriaz, selon les itinéraires annexés :

- le petit train routier touristique dénommé DEL TRAIN de catégorie III (limitée aux itinéraires ne comportant aucune pente supérieure à 15%) circulant sur le circuit du centre de Morzine, pour le 16 septembre 2017.

Les déplacements sans voyageur pour les besoins d'exploitation du service sont couverts par le présent arrêté, en application de l'article 5 de l'arrêté du 2 juillet 1997 susvisé :

- déplacements du lieu de stationnement au lieu de prise en charge des voyageurs et retour au garage,
- déplacements pour l'approvisionnement en carburant et la maintenance,

Article 2 : Cette autorisation est délivrée pour les circuits de transport public routier de personnes « à la place » et les services occasionnels de transport public routier de personnes tels que définis dans la fiche 8-1, annexée.

Article 3 : La copie du présent arrêté devra être à bord des véhicules pour être présentée à toute réquisition des agents chargés des contrôles.

Article 4 : Toute modification du trajet ou de ses caractéristiques routières, ainsi que toute modification des véhicules, entraîne la perte de validité du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans le même délai.

Article 6 : Mme. la secrétaire générale de la préfecture, M. le directeur départemental des territoires, M. le colonel commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Savoie, Mme la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, M. le maire de Morzine-Avoriaz, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le chef de la cellule sécurité et circulation


Nicolas RAMELLA-PEZZA

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2018-08-30-004

Arrêté préfectoral n° DDT-2018-1484 déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien du lit du Borne au Lormay et du ruisseau de Covagnet, lieu-dit "la Vendanche", en amont de la RD4 - Commune du GRAND-BORNAND



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau-environnement

Cellule milieux aquatiques

Affaire suivie par A. MOËNE

Tél. : 04 50 33 77 69

alex.moene@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 30 août 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Officier de la Légion d'honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ n° DDT-2018-1484

Travaux d'entretien du lit du torrent du Borne au Lormay et du ruisseau de Covagnet, lieu-dit "la Vendanche" en amont de la RD 4, sur la commune du GRAND-BORNAND

DIG au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement

Procédure simplifiée au titre de l'article L151-37 du code rural

Pétitionnaire : SM3A

VU l'article 3 de la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L211-7 et R214-88 à R214-104 (opérations déclarées d'intérêt général ou d'urgence) ;

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L151-36 à L151-40, notamment L151-37 dispensant d'enquête publique les travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée approuvé le 3 décembre 2015 ;

VU le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Arve approuvé le 23 juin 2018 ;

VU la demande reçue le 27 juillet 2018, présentée par le SM3A (syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents), relative à l'entretien du lit du torrent du Borne et du ruisseau de Covagnet, lieu-dit "la Vendanche" sur la commune du GRAND-BORNAND ;

VU le projet d'arrêté soumis à la consultation du public sur le site internet des services de l'État pendant 21 jours, du 31 juillet au 20 août 2018 inclus ;

VU l'absence d'observation déposée dans le cadre de la participation du public à la prise de décision instaurée par la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 ;

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9

téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr

internet : www.haute-savoie.gouv.fr – horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

W:\Environnement\Eau\01_Travaux\Communes\Le_grand_bornand\DIG_entretien_Borne_Vendanche_SM3A\ARP_DDT_2018.odt

CONSIDÉRANT que ces travaux répondent à la notion d'intérêt général visé à l'article L211-7 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires riverains ne sont pas en capacité d'effectuer par eux-mêmes, ni dans de bonnes conditions, les travaux nécessaires ;

CONSIDÉRANT que les travaux à réaliser n'entraîneront aucune expropriation et que le SM3A ne prévoit pas de demander de participation financière aux propriétaires intéressés ;

CONSIDÉRANT que l'intervention du SM3A est légitime, du fait de ses compétences ;

CONSIDÉRANT que les travaux présentent des critères définis à l'article L151-37 du code rural, dispensant d'enquête publique ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

CHAPITRE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : déclaration

Il est donné récépissé au SM3A de sa déclaration de travaux d'entretien du lit du torrent du Borne et du ruisseau de Covagnet, lieu-dit "la Vendanche" sur la commune du GRAND-BORNAND.

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement. Les rubriques concernées de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du code de l'environnement sont les suivantes :

<i>Rubrique</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Régime</i>	<i>Arrêté de prescriptions générales correspondant</i>
3210	Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4130 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2150, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année : 1° supérieur à 2 000 m ³ (A) 2° inférieur ou égal à 2 000 m ³ dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (A) 3° inférieur ou égal à 2 000 m ³ dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (D) L'autorisation est valable pour une durée qui ne peut être supérieure à dix ans. L'autorisation prend également en compte les éventuels sous-produits et leur devenir	Déclaration	Arrêté du 30 mai 2008
3140	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1° sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) 2° sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D)	Déclaration	Arrêté du 13 février 2002 modifié

Article 2 : déclaration d'intérêt général

Les travaux d'entretien du lit du torrent du Borne et du ruisseau de Covagnet, lieu-dit "la Vendanche", sur la commune du GRAND-BORNAND, tels que définis dans le dossier, et sous les conditions ci-après, sont déclarés d'intérêt général au sens de l'article L151-36 du code rural.

Les parcelles concernées figurent en annexe du présent arrêté.

Le SM3A est autorisé à pénétrer ou à faire pénétrer dans toutes les propriétés riveraines, à titre temporaire et pour la durée des travaux, tout engin ou entreprise nécessaire aux travaux d'aménagement prévus.

CHAPITRE 2 – DISPOSITIONS TECHNIQUES ET SPÉCIFIQUES

Article 3 : nature des travaux

Le SM3A est tenu de respecter les prescriptions du présent arrêté sans préjudice de l'application des prescriptions fixées au titre d'autres législations.

L'intervention est motivée par le risque d'obstruction et de débordement des cours d'eau en cas de crue en raison du comblement des lits, engendrant la diminution des sections d'écoulements.

Le Borne à Lormay est un lit perché, historiquement rectifié afin de permettre le développement des activités agricoles et touristiques.

Les travaux sur le Borne consistent à :

- désengraver le lit par un curage moyen sur 1 m de profondeur, sur 600 ml, sur une largeur de 1,5 m, soit environ 900 m³ ;
- en rive droite, réparer le merlon existant, sans modification notable ni substantielle, en ses points bas favorisant le risque de débordement.

Le lit du ruisseau de Covagnet, lieu-dit "la Vendanche" a une pente très forte. Les ouvrages de franchissement sont sujets à obstruction et au risque de débordement sur un secteur habité.

Les travaux sur le ruisseau de Covagnet, lieu-dit "la Vendanche" consistent à :

- désengraver le lit par un curage moyen sur 0,5 m de profondeur, sur 300 ml, sur une largeur moyenne de 2 m, soit environ 300 m³.

L'intervention nécessitera une légère intervention sur la végétation type débroussaillage, élagage, petit abattage, de façon à faciliter le passage et le travail des engins. Un maximum de végétation sera néanmoins conservée pour maintenir une ripisylve arbustive et favoriser les zones d'ombre.

Les travaux nécessiteront l'intervention d'une pelle mécanique et de camions pour le transport des matériaux.

Les matériaux seront évacués en décharge agréée ou valorisés par l'entreprise.

Démarrage du chantier : dès que possible (prévu pour octobre 2018).

Durée du chantier : 2 semaines.

Coût estimé de l'intervention : 15 000 € HT.

La fréquence de curage variera en fonction des crues.

Article 4 : prescriptions relatives à la réalisation des travaux

Les travaux sont réalisés de manière à réduire au maximum les impacts négatifs sur la faune, la flore et les milieux naturels.

Le service en charge de la police de l'eau (Mme MOËNE, tél. 04.50.33.77.69) et l'AFB (Mme PERNETTE, tél. 06.72.08.14.70) seront avertis 8 jours avant le commencement des travaux.

Toutes dispositions seront prises pour limiter la turbidité des eaux superficielles.

Les travaux se dérouleront prioritairement en période d'étiage du cours d'eau.

Tout déversement direct ou indirect de matières polluantes (hydrocarbures, ciment...) dans les eaux superficielles est proscrit.

Toutes les dispositions sont prises pour limiter la diffusion d'espèces végétales invasives (renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya...).

Le dimensionnement de ces ouvrages de détournement, ainsi que celui des éventuels ouvrages provisoires de traversée de lit, devra permettre de faire face aux crues prévisibles pendant la période de travaux.

Les engins de chantier sont évacués du lit du cours d'eau la nuit et le week-end.

Les déblais non-réutilisables seront évacués et déposés dans un lieu de décharge dûment autorisé.

Les services cités ci-dessus sont également destinataires d'un compte-rendu des opérations réalisées dans un délai d'un mois suivant l'achèvement des travaux.

L'emprise au sol du chantier est réduite au maximum et piquetée de façon à minimiser les impacts sur le milieu naturel, y compris pour les débroussaillages et déboisements.

Article 5 : conditions générales d'intervention sur les parcelles privées – Droits et devoirs des riverains

5-1 – Caractère facultatif de l'intervention de la collectivité

L'intervention de la collectivité ne décharge pas les propriétaires riverains de leurs devoirs en matière d'entretien des cours d'eau résultant de l'article L.215-14 du code de l'environnement.

L'intervention de la collectivité en lieu et place des propriétaires riverains, pour la réalisation des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau, présente un caractère facultatif.

La collectivité peut cesser de se substituer, de manière temporaire ou définitive, aux obligations légales des riverains en matière d'entretien des cours d'eau. En pareil cas, la collectivité informe les propriétaires riverains de l'arrêt de son intervention par tout moyen approprié.

5-2 – Fondement de l'intervention de la collectivité

L'intervention de la collectivité vise exclusivement la sauvegarde des intérêts généraux et collectifs.

Il n'est ni de sa compétence, ni de sa responsabilité, d'entreprendre des travaux relevant exclusivement de la prise en compte des seuls intérêts particuliers.

5-3 – Information des propriétaires riverains

Préalablement à la réalisation des travaux d'entretien ou d'aménagement définis dans le présent arrêté, les propriétaires riverains sont informés de l'intervention de la collectivité au droit de leurs parcelles, par voie d'affichage en mairie.

L'information des propriétaires riverains est faite avec un préalable suffisant pour leur permettre de solliciter, s'ils le souhaitent, des informations complémentaires sur les travaux projetés.

Une copie du dossier et du présent arrêté est fournie aux propriétaires riverains qui en feraient la demande, préalablement et pendant le déroulement de l'opération.

5-4 – Accès aux parcelles

Pendant la durée des travaux, les propriétaires sont tenus de laisser passer, sur leurs terrains, les fonctionnaires et agents chargés de la surveillance, les entrepreneurs et ouvriers, ainsi que les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation des travaux.

L'accès au cours d'eau se fait autant que possible depuis les voies publiques et en longeant les berges.

Dans le cas particulier où l'accès au cours d'eau n'est pas possible de cette manière, la collectivité est habilitée à pénétrer sur les parcelles non-riveraines du cours d'eau, en respectant les arbres et les plantations existants. Elle assure en tant que de besoin la dépose et la repose des clôtures.

En cas d'interventions d'urgence, les propriétaires riverains sont tenus de faciliter, par tous moyens appropriés, l'accès au cours d'eau pour les interventions que la collectivité serait conduite à réaliser dans l'urgence, afin de préserver le libre écoulement des eaux lors d'événements particuliers tels que les crues.

Article 6 : répartition des dépenses

Le financement des travaux est assuré en intégralité par le SM3A. Aucune participation financière n'est demandée aux propriétaires riverains.

Article 7 : durée de la déclaration d'intérêt général

La présente déclaration d'intérêt général est valable pour une durée de 5 ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 8 : conformité au dossier et modifications

Les travaux objets de la présente autorisation sont situés et conduits conformément aux plans et contenu du dossier de déclaration, sans préjudice des dispositions du présent arrêté, des arrêtés complémentaires et des réglementations en vigueur.

Sauf prescriptions contraires définies dans le présent arrêté, les travaux suivent les modalités décrites dans le dossier de demande de déclaration d'intérêt général.

Pour toute modification notable apportée aux travaux, le pétitionnaire informe préalablement les services précités, avec les éléments d'appréciation proportionnés.

Article 9 : conditions de suivi des aménagements

A la fin des travaux, le pétitionnaire adresse au service de la police de l'eau un compte-rendu de chantier. Y seront retracés le déroulement des travaux et toutes les mesures prises pour respecter les prescriptions ci-dessus.

Un suivi de l'éventuel développement des plantes invasives est mis en place. Dans le cas d'une colonisation, un plan de lutte est mis en place.

Article 10 : responsabilité du pétitionnaire

Les prescriptions du présent arrêté, ainsi que la surveillance du service chargé de la police de l'eau, ne sauraient avoir pour effet de diminuer en quoi que ce soit la responsabilité du pétitionnaire, qui demeure pleine et entière, notamment en ce qui concerne les dispositions techniques mises en œuvre pour réaliser les aménagements.

Article 11 : déclaration d'accident ou d'incident

Tout incident ou accident intéressant les aménagements, de nature à porter atteinte à l'un des éléments énumérés à l'article L211-1 du code de l'environnement, doit être déclaré, conformément à l'article L211-5 du même code.

Article 12 : contrôle

A tout moment, le pétitionnaire est tenu de donner accès sur le périmètre des travaux aux agents chargés de la police de l'eau.

D'une façon générale, sur la réquisition des fonctionnaires du contrôle, il devra leur permettre de procéder à ses frais à toutes mesures, vérifications et expériences utiles pour constater l'exécution du présent arrêté.

Article 13 : droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Il appartient au pétitionnaire de se pourvoir, le cas échéant, auprès de qui de droit pour obtenir les autorisations nécessaires à l'établissement des aménagements situés hors de leur propriété.

Article 14 : caractère de la décision

Le présent arrêté sera considéré comme caduc si les opérations n'ont pas fait l'objet d'un commencement de réalisation substantiel dans un délai de 5 ans à compter de la date de notification du présent arrêté au SM3A.

Toute modification notable apportée par le demandeur à l'ouvrage, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux doit être portée à la connaissance du préfet, avant sa réalisation, avec tous les éléments d'appréciation.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable. Le pétitionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ni dédommagement quelconque si, à quelque époque que ce soit, l'administration reconnaît nécessaire de prendre, en application de l'article L214-4 du code de l'environnement, des mesures qui le privent de manière temporaire ou définitive de tout ou partie des avantages résultant du présent règlement.

Article 15 : délais et voies de recours

Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification :

- par recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou hiérarchique auprès du ministre. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet, qui peut être elle-même déférée au tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois suivants ;
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

Article 16 : publication

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage pendant un délai d'un mois minimum à la mairie du GRAND-BORNAND. Il sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie et publié sur le site internet des services de l'État.

Le dossier sera mis à la disposition du public pendant un mois minimum en mairie du GRAND-BORNAND.

Article 17 : exécution

Mme la secrétaire générale de la préfecture, MM. le directeur départemental des territoires, le maire du GRAND-BORNAND sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie est adressée à M. le chef du service départemental de l'agence française pour la biodiversité.

Le préfet



Pierre LAMBERT

ANNEXE



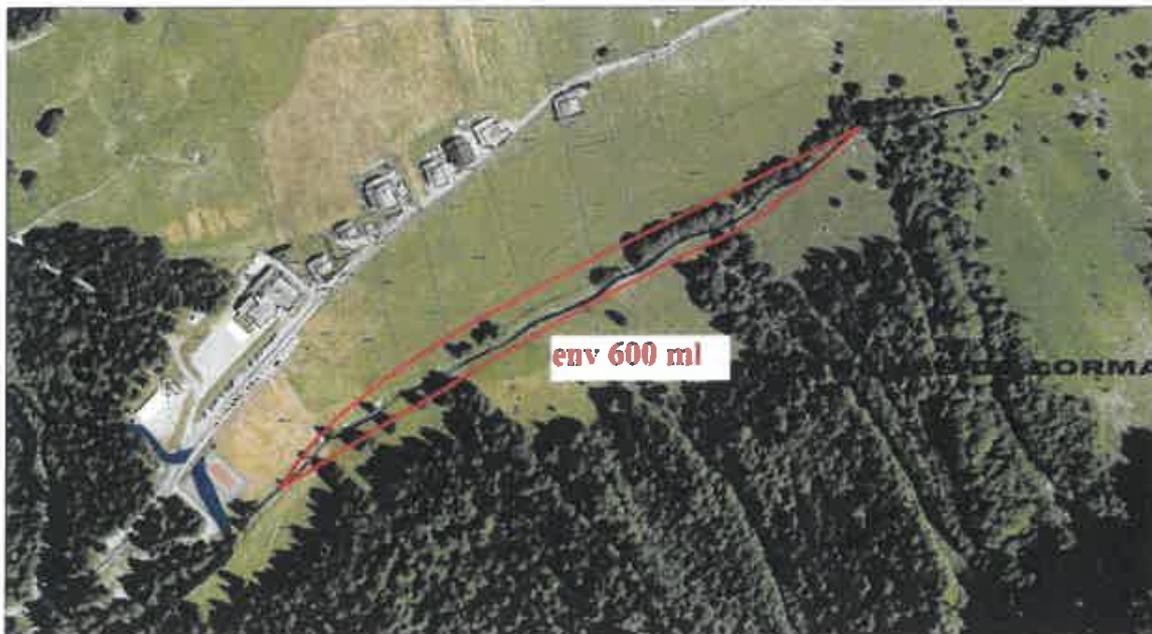
PLAN DE LOCALISATION



Imprimé par : Le conseil de reproduction et la copie d'extraits des données géométriques sont de la responsabilité du propriétaire graphique de chaque volume
 Date d'édition : Mercredi 4 Juillet 2018 Les documents approuvés approuvés par l'Etat préfectoral sont consultables en mairie et en préfecture - Reproductions interdites 1 / 25000



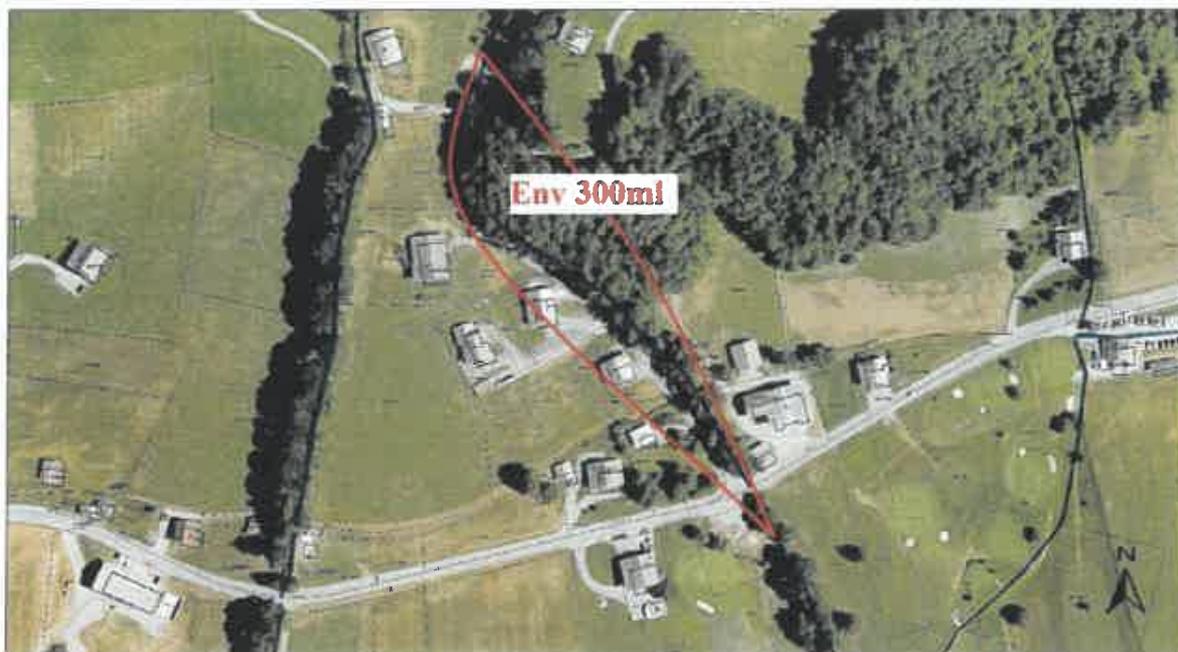
**PLAN DE SITUATION
Site du Borne au Lormay**



Imprimé par : La couleur, la reproduction et la copie d'extraits des données géométriques sont de la responsabilité du propriétaire graphique de chaque volume
 Date d'édition : Mercredi 4 Juillet 2018 Les documents approuvés approuvés par l'Etat préfectoral sont consultables en mairie et en préfecture - Reproductions interdites 1 / 3000



PLAN DE SITUATION Site de la Vendanche



Imprimé par :
Date d'édition : Mercredi 4 Juillet 2015

Le contenu de cette représentation et la date d'actualisation des données sont sous réserve de la vérification du propriétaire géométrique de chaque donnée.
Les documents approuvés approuvés sur ordre préfectoral sont susceptibles en cas de litige d'être présentés en justice. - Reproduction interdite.

1 / 2000

Parcelles concernées :

- Le Borne :

Code Section	Numéro	Qualité	Nom Complet
0C	2276	MME	PERRILLAT COLLOMB/ANDREE PIERRETTE
0C	2282	M	PERRILLAT-MERCEROT/YANNICK ARSENE CAMILLE
0C		MME	PERRILLAT-MERCEROT/FANNY FRANCOISE JEANINE
0C		MME	PERRILLAT MERCEROT/SEVERINE VALERIE
0C		MME	MARIN-CUDRAZ/CHANTAL MARIE FRANCE
0C		M	PERRILLAT MERCEROT/MICHAEL
0C	2283	MME	GAILLARD/MARIE MARGUERITE JOSEPHINE
0C	2291		COMMUNE DU GRAND BORNAND
0C	2292	M	BASTARD-ROSSET/JEAN-MICHEL ALEXANDRE
0C	2300		COMMUNE DU GRAND BORNAND
0C	2611	MME	PERRILLAT COLLOMB/ANDREE PIERRETTE
0C	2612	MME	PERRILLAT COLLOMB/ANDREE PIERRETTE
0C	2613	MME	PERRILLAT-MERCEROT/FANNY FRANCOISE JEANINE
0C		M	PERRILLAT-MERCEROT/YANNICK ARSENE CAMILLE
0C		MME	PERRILLAT MERCEROT/SEVERINE VALERIE

OC		MME	MARIN-CUDRAZ/CHANTAL MARIE FRANCE
OC		M	PERRILLAT MERCEROT/MICHAEL
OC	2642	M	FAVRE-FELIX/YVES
OC	2653	M	SUIZE/SERGE RENE
OC	2656	M	BASTARD-ROSSET/JEAN-MICHEL ALEXANDRE
OC		MME	STANGIERSKY/BERNADETTE
OC	3044	M	BASTARD-ROSSET/JEAN-MICHEL ALEXANDRE
OC	3048		COMMUNE DU GRAND BORNAND
OC	4365	M	BASTARD-ROSSET/JEAN-MICHEL ALEXANDRE
OC		MME	STANGIERSKY/BERNADETTE

• La Vendanche :

Code Section	Numéro	Qualité	Nom d'usage	Prénom
OC	1762	M	AVRILLON	NOEL JOSEPH
OC	1763	MME	PERRILLAT	GHISLAINE
OC		M	PERRILLAT	PASCAL
OC		M	PERRILLAT	FRANCOIS
OC		MME	PERRILLAT	MARILYNE
OC		MME	PERRILLAT	CORINNE
OC		M	PERRILLAT	JEAN CHRISTOPHE
OC	1765	M	AVRILLON	NOEL JOSEPH
OC	1766	M	PERRILLAT	FRANCOIS
OC		M	PERRILLAT	JEAN CHRISTOPHE
OC		MME	PERRILLAT	GHISLAINE
OC		MME	PERRILLAT	CORINNE
OC		MME	PERRILLAT	MARILYNE
OC		M	PERRILLAT	PASCAL
OC	1768	M	PERRILLAT	JEAN CHRISTOPHE
OC		MME	PERRILLAT	MARILYNE
OC		MME	PERRILLAT	GHISLAINE
OC		M	PERRILLAT	FRANCOIS
OC		M	PERRILLAT	PASCAL
OC		MME	PERRILLAT	CORINNE

OC	1808	MME	PERRILLAT	CORINNE
OC		M	PERRILLAT	FRANCOIS
OC		MME	PERRILLAT	GHISLAINE
OC		M	PERRILLAT	PASCAL
OC		M	PERRILLAT	JEAN CHRISTOPHE
OC	1809	MME	PERRILLAT	MARILYNE
OC		MME	PERRILLAT	GHISLAINE
OC		MME	PERRILLAT	CORINNE
OC		M	PERRILLAT	PASCAL
OC		M	PERRILLAT	FRANCOIS
OC		M	PERRILLAT	JEAN CHRISTOPHE
OC	1811	MME	PERRILLAT	MARILYNE
OC		M	PERRILLAT	JEAN- PHILIPPE
OC	1950			
OC	2781	MME	PERRILLAT	MARILYNE
OC		M	PERRILLAT	FRANCOIS
OC		MME	PERRILLAT	GHISLAINE
OC		M	PERRILLAT	PASCAL
OC		MME	PERRILLAT	CORINNE
OC		M	PERRILLAT	JEAN CHRISTOPHE
OC	4887			
OC	4973	MME	FAVRE- FELIX	CHRISTIANE
OC	4976	MME	FAVRE- FELIX	CHRISTIANE
OC	4977			
OC	4978	MME	FAVRE- FELIX	CHRISTIANE

74_DRDDI_Direction régionale des douanes et droits
indirects du Léman

74-2018-09-04-001

DGDDI - décision 2018/8 du directeur régional des
douanes à Annecy portant subdélégation de la signature du
directeur interrégional à LYON dans les domaines
gracieux et contentieux en matière de contributions
indirectes ainsi que pour les transitions en matière de
douane et de manquement à l'obligation déclarative

ANNECY, LE 4 SEPT. 2018

DR Annecy
34, AV DU PARMELAN
74004 ANNECY
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : PASSELAC Virginie
Téléphone : 09 70 27 30 34
Télécopie : 04 50 51 00 68
Mél : dr-
leman@douane.finances.gouv.fr

Décision 2018/8 du directeur régional à ANNECY portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet

de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

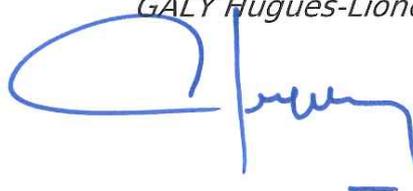
Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

GALY Hugues-Lionel



Annexe I à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
-----------------------------------------------------	----------	--------------	-------	-------------	-----------

Annexe II à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
GUREGHIAN Stephane (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	0	0	0	0	60000
MOREL Suzanne (Ain div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	0	0	0	0	60000
GAUTIER Xavier (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	illimité	illimité	illimité	illimité	60000
CADDOUX Charles (Leman PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	350000
GILBERT Jean-Marc (Leman POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	illimité	illimité	illimité	350000
BOSDURE Philippe (St julien div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	0	0	0	0	60000
DECLUNDER Marc (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	0	0	0	0	60000

Annexe III à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglemmentations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
BALDERER Sebastien (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BAROU Margaux (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BLANCON Florian (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BONNEPART Carine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CROS Didier (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DA SILVA Jonathan (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DERYCKE David (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DESCHANEL Yoann (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GAIDIOZ Jean-Luc (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GEFFROY Claire (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GUILLET Quentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
HENENNE Frederic (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
KERINVEL Pierre-Louis (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LANS Romain (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
LE MOING Florent (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARCININ Dorothee (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARTESI Lionel (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PENNEC Lucile (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000

PEREIRA Louise (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PESCE Marine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PIERRE Patrice (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PONS Sebastien (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
REMAN Michael (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
TERRYN Dominique (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
THOMAS Stephanie (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CAMES Nicolas (Annecy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CAMPILLO LAFFIN Christophe (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GARNIER Fabien (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LANFRAY Bernard (Annecy bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	10000	5000	1000	15000
RAZIK Catherine (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BERGERON Francois-Xavier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BIAZZO Fabienne (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CALDERON Jean-Yves (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CHALLAMEL Jean-Michel (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CHATANAY Cyril (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
COURTOIS Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DURAND Thomas (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DUSSOLLIER Valerie (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
FERNANDEZ German (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
FLORY Isabelle (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
FOCANT Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GAYET Alexandre (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GIOVE Raphael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000

GUILLOT Benoit (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
HANSEN Cecile (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LEBOURGEOIS Jean-Claude (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARGUET Francois-Regis (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARTINEZ ALBORNOZ Michael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARX Florence (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MAZUY Corentin (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MESQUIDA Yves (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MEYER Laure (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PAVE Florian (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PERRET Olivier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
QUINQUETON Denis (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
REMINY Yannick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
RIGON Carine (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROCAMORA Patrick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROMAN Dominique (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
STEINMETZ Elodie (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BERRY Fabrice (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BOURLY Jean-Francois (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CABAUD Benjamin (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CADET Christophe (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CLAIN Jeremy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
COCHET Gaelle (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CUSIN Pierre-Elie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DELISLE Remy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000

DENCHE Marjorie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DEUTSCH Guillaume (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GOUJON Romain (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GRENOUILLEAU Franck (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
JACQUIN Louis-Francois (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
JEANNOT Veronique (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LOUBET Fanny (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARIA Kevin (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MEGISSIER Christian (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MOUKTARIAN Gregory (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PERNET Marie-Pierre (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PLANTIER Pierre (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
RICHARD David (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROUQUET Jerome (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
SACKO Makan (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
STEVEMBERG Remi-Numa (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BIARGUES Sophie (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BLONDIN Stephane (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BONNIN Marie-Laurence (Bourg en bresse viti), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
BUSCAGLIA Marie-Yvonne (Bourg en bresse viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CHABERT Brigitte (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
COULOMB Gerard (Bourg en bresse viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
FARGETON Amaryllis (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GIRAUD Christine (Bourg en bresse viti), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GREGOIRE Patrice (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000

LEHEBEL Anne-Heloise (Bourg en bresse viti), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
AMISI Ngumbi (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ARCHIMBAUD Morgane (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
AUVIGNE Laurence (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BAROUEL Charles (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BAUMONT Marc (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BERAL Oldia (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BOISSARD Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BOURREAU Vincent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BRUGUIERE Martin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CAPILLA Jerome (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CHAPELAIN Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CHAUSSET David (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CLERMONT Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
COLIBEAUX Romain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CUENOT Thomas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DELEGER Raphaele (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DEPIERRE Alain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DESPONT Francois (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DUTANIER Thomas (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
FERNANDEZ Raoul (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
FERRER Laurent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
FRANCHET Benjamin (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GARRIC Fabien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GESBERT Swen (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000

GUYOT Nicolas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
IDMONT Juanito (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
JAROVA Julie (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
JORION Vincent (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
KRAWCZYK Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
LACHE Jean-Noel (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
LAVIALLE Frederic (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LAZARY Jean-Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LEBAS Delphine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LETONDEUR Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
LEVEQUE Ludovic (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
LOUME Jean-Marc (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LOYER Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARIEL William (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MATEU Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MESLEM Soenya (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MEYNOT Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MINODIER Laura (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MURCIA Marc (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
NOGUERA Mickael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PERRICHON Thierry (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
RENAULT Olivier (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
REVILLARD Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROUX Isabelle (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROYER Christopher (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000

SANCHEZ Michael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
SAUNIER Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
SCHARLY Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
STACCHETTI Dominique (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
THIRARD Aurelien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
VALTERSPERGER Bruno (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
VARNEROT Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
VIALE Jeremy (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
VUILLEMIN Franck (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CONRRARD Nicolas (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
HUIN Arnaud (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
PETITJEAN Guy (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DE AZEVEDO Sylvie (Leman CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
ALLARD GUILMINEAU Marie (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BOU Christophe (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
BUVAT Philippe (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
CONSEIL Brice (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
JOLY Pierre-Franck (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MALLERET Jean-Baptiste (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
RAVANEL AUGOYARD Sandrine (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
VIARD Gaelle-Anne (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
BARRE Crystele (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DELOR Henrie (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GRAVIER Stephane (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GROSJEAN Christian (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PERRIN Michael (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
AUMIS Felix (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000

BADET Alain (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BANCEL Christophe (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BECHAALANI Marie-Line (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BERTAGNE Quentin (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BILLON Pierre-Yves (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BRUNENKANT Jean-Michel (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CASSAGNE Marie (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CAZABONNE Manon (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CHARTON Florent (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
COLIN Arnaud (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
COLLET Jean-Francois (St Julien bse), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
COUR Thibault (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
COURTINE Marie-Laure (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
COUZIGOU David (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DEBREUVE Alexis (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DECOGNIER Thomas (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DEFOSSE Aurelie (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DELVAL Clement (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DOUMEKSA Abderrahim (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DUBOIS Laurence (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ERARD Eddy (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GIRAULT Gregoire (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GODEFROY Cyrille (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GRANENA-GOUAZE Andrea (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GUILLEMET Anthony (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000

GUILLOU Bernard (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
HORTALA Gilles (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LE CALVEZ Yves (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LEFEBVRE Jean-Paul (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
LEVEQUE Valerie (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MAR CET Albin (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARTINEL Louis (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARTINEZ Jordan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARYSSAEL Justine (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MIGNE Mathieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
NOLY Jean-Claude (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
OUANNOU Bachir (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PASTANT Geoffroy (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PELIZZARI Emmanuel (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PICOT Marie (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PIERRE Matthieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PIET Jeremy (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PONTABRY Yann (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PRALON Sebastien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROTH Olivier (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROUMANEIX Ubald (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
SCHWARZ Chantal (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
SEBAA Idris (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
SIMEON Audrey (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
STEFANIDI Alexandre (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000

TESSIER Christophe (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
TOUSSAINT Luc (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
VACHERET Cedric (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
VIEL Julien (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
VILAREM Remy (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
WARMEZ Gaetan (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
YILDIZ Volcan (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BARBAN Hugo (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BLASCO Ludovic (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CADIS Aurelie (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CHAZALETTE Jean-Louis (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DANIEL Cyril (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DELAUNE Francois (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DEPAQUIT Christine (St Julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
DOCHE Sebastien (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DOLO Yann (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DUMOND Stephane (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
ESPOSITO Julien (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GUILLAUME Sylvain (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
HAVERLAND Andre (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
HONEGGER Christophe (St Julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
JANIN Mathieu (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LE BARS Frederic (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MAITRE Jerome (St Julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MEUSNIER Romuald (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MIKOLAJCZAK Karl (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MORISCOT Jean (St Julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000

MOUSTAFOV Stephane (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PIOTR Stephan (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PRIETO Samuel (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROYER Marie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
SCHWALLER Fanny (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
STEINKEVICH Damien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ZANONI Lionel (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BRIDE Bernard (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BROUTEL Yves (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CONSEIL Fabien (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DEGARDIN Sandrine (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DIFEDE Jean-Louis (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DOMINGO Alexis (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DUPONT Sarah (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
FOURNIE Roland (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GRANGE Loic (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
LASSERRE Christine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MERCHE Jacques (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
NAVARRO Nadine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PERROT Stephane (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PHALIPPOU Benedicte (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROCHIAS Jocelyne (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROULEAU Mikael (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
ROYER Pauline (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
SALIOU Marie-Catherine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
TESNIERE Jonathan (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000

AMARGIER Aurelie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
COURT Alain (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
ECARNOT Alexandre (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
FILLION Yannick (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	10000	5000	1000	15000
PARMIER Jean-Michel (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PERRISSIN FABERT Sylvie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
PUCINO Marie-Carmen (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
ANCELIN Raymond (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BARTKOWIAK Guillaume (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BASHYNA Vasyi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BERY Nathalie (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BLOMMAERT Patrick (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
BOGILLOT Emmanuel (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
BONNARD Paul (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CAIGNARD Nelson (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
CAILLOUET Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
COINDET Jerome (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CORBET Philippe (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CROS Bruno (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
CURABA Lucas (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DE ORO Benjamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DECHARROIS Aurore (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DEGABRIEL Elodie (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
DOLCI Catherine (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
DUFFAUT Marina (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000

DURUAL Dominique (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
EHRET Luc (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
FRECHARD Fabrice (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
GAHA Woihbi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
GOEPP Antoine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
IMBERDIS Richard (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
JAN MAHAMAD Cyril (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
KESSY Paul-Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
LORGERIE Vincent (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MALETERRE Alexie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARTIN Jose (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARTIN Loic (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARTINEZ Marie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MARTY Florence (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
MATON Jean-Pascal (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MOYANO David (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
MUNIER Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
PARE Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
POBELLE Herve (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
POIRIER Julien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000
RICHARD Gerald (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	10000	5000	1000	15000
SAJOUS Karine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
STOESSEL Mathilde (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
TRILLAT Claire (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
VERCHERAND Xavier (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	10000	5000	1000	15000
ZANINA Raja (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	10000	5000	1000	15000

Annexe IV à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AUTIN Cecile (Ain div.), INSPECTEUR DGDDI	2000	20000	60000
GUREGHIAN Stephane (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	2000	20000	60000
MOREL Suzanne (Ain div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	2000	20000	60000
BALDERER Sebastien (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BAROU Margaux (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BLANCON Florian (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BONNEPART Carine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CROS Didier (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DA SILVA Jonathan (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DERYCKE David (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DESCHANEL Yoann (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GAIDIOZ Jean-Luc (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GEFFROY Claire (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLET Quentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
HENENNE Frederic (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
KERINVEL Pierre-Louis (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
LANS Romain (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LE MOING Florent (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARCININ Dorothee (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTESI Lionel (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
PENNEC Lucile (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PEREIRA Louise (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

PESCE Marine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PIERRE Patrice (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
PONS Sebastien (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
REMAN Michael (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
TERRYN Dominique (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
THOMAS Stephanie (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
BOUILLET Celine (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
CAMES Nicolas (Annecy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
LANFRAY Bernard (Annecy bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	10000	30000
LE TENO Isabelle (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
LINDER Cecile (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MADELAINE Xavier (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MICHON Audrey (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
NICOL Sylvain (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
SAYER BLANZAT Caroline (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SIMON Marianne (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
GAUTIER Xavier (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	2000	20000	60000
BERGERON Francois-Xavier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BIAZZO Fabienne (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
CALDERON Jean-Yves (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
CHALLAMEL Jean-Michel (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
CHATANAY Cyril (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COURTOIS Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
DURAND Thomas (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DUSSOLLIER Valerie (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
FERNANDEZ German (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
FLORY Isabelle (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
FOCANT Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
GAYET Alexandre (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GIOVE Raphael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000

GUILLOT Benoit (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
HANSEN Cecile (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LEBOURGEOIS Jean-Claude (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MARGUET Francois-Regis (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEZ ALBORNOZ Michael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARX Florence (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MAZUY Corentin (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MESQUIDA Yves (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MEYER Laure (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PAVE Florian (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PERRET Olivier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
QUINQUETON Denis (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
REMINY Yannick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
RIGON Carine (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ROCAMORA Patrick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROMAN Dominique (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
STEINMETZ Elodie (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BERRY Fabrice (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
BOURLY Jean-Francois (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
CABAUD Benjamin (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CADET Christophe (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CLAIN Jeremy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COCHET Gaelle (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CUSIN Pierre-Elie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DELISLE Remy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DENCHE Marjorie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DEUTSCH Guillaume (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

GOUJON Romain (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GRENOUILLEAU Franck (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
JACQUIN Louis-Francois (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
JEANNOT Veronique (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
LOUBET Fanny (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARIA Kevin (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEGISSIER Christian (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MOUKTARIAN Gregory (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PERNET Marie-Pierre (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PLANTIER Pierre (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
RICHARD David (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ROUQUET Jerome (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
SACKO Makan (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
STEVELBERG Remi-Numa (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
AMISI Ngumbi (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ARCHIMBAUD Morgane (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
AUVIGNE Laurence (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
BAROUEL Charles (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BAUMONT Marc (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
BERAL Oldia (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BOISSARD Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BOURREAU Vincent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BRUGUIERE Martin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CAPILLA Jerome (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CHAPELAIN Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

CHAUSSET David (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CLERMONT Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COLIBEAUX Romain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CUENOT Thomas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DELEGER Raphaele (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
DEPIERRE Alain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
DESPONT Francois (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DUTANIER Thomas (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
FERNANDEZ Raoul (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
FERRER Laurent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
FRANCHET Benjamin (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GARRIC Fabien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GESBERT Swen (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GUYOT Nicolas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
IDMONT Juanito (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
JAROVA Julie (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
JORION Vincent (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
KRAWCZYK Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LACHE Jean-Noel (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LAVIALLE Frederic (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LAZARY Jean-Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
LEBAS Delphine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LETONDEUR Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LEVEQUE Ludovic (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LOUME Jean-Marc (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
LOYER Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MARIEL William (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

MATEU Julien (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MESLEM Soenya (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEYNOT Kevin (Ferney voltair bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MINODIER Laura (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MURCIA Marc (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
NOGUERA Mickael (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PERRICHON Thierry (Ferney voltair bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
RENAULT Olivier (Ferney voltair bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
REVILLARD Jerome (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROUX Isabelle (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROYER Christopher (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SANCHEZ Michael (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SAUNIER Jerome (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SCHARLY Christophe (Ferney voltair bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
STACCHETTI Dominique (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
THIRARD Aurelien (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VALTERSBERGER Bruno (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VARNEROT Lea (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VIALE Jeremy (Ferney voltair bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
VUILLEMIN Franck (Ferney voltair bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CONRRARD Nicolas (Ferney voltair bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
GONZALEZ GONZALVO Brigitte (Ferney voltair bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
HUIN Arnaud (Ferney voltair bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
MAJORAL Olivier (Ferney voltair bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
PERNOT Nicolas (Ferney voltair bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PETITJEAN Chantal (Ferney voltair bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
PETITJEAN Guy (Ferney voltair bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000

TRAUCHESSEC Sonia (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
VITRY Julien (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DE AZEVEDO Sylvie (Leman CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
CADDOUX Charles (Leman PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	illimité	100000	250000
GILBERT Jean-Marc (Leman POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	100000	250000
ALLARD GUILMINEAU Marie (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	15000
BOU Christophe (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
BUVAT Philippe (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
CONSEIL Brice (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
JOLY Pierre-Franck (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
MALLERET Jean-Baptiste (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
RAVANEL AUGOYARD Sandrine (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
VIARD Gaele-Anne (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
BOUILLIEZ Sabine (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
CORDONNIER Sabine (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
COTE Olivier (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
DELOR Henrie (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
DUK Catherine (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GRAVIER Stephane (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	15000
GROSJEAN Christian (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
GUILLOU Marie-Claire (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
JACQUES Tatiana (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
NEMOR Jean-Marie (St julien bardon. bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PERRIN Michael (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PLUMEY Michele (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
PRADEL Jean-Francois (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SAURA Alain (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
AUMIS Felix (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BADET Alain (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000

BANCEL Christophe (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BECHAALANI Marie-Line (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BERTAGNE Quentin (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BILLON Pierre-Yves (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BRUNENKANT Jean-Michel (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CASSAGNE Marie (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CAZABONNE Manon (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CHARTON Florent (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
COLIN Arnaud (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COLLET Jean-Francois (St Julien bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
COUR Thibault (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
COURTINE Marie-Laure (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COUZIGOU David (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DEBREUVE Alexis (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DECOGNIER Thomas (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
DEFOSSE Aurelie (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DELVAL Clement (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DOUMEKSA Abderrahim (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DUBOIS Laurence (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ERARD Eddy (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
GALBIS Jean-Pierre (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GIRAULT Gregoire (St Julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GODEFROY Cyrille (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GRANENA-GOUAZE Andrea (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLEMET Anthony (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLOU Bernard (St Julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
HORTALA Gilles (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LE CALVEZ Yves (St Julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LEFEBVRE Jean-Paul (St Julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

LEVEQUE Valerie (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MARCET Albin (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEL Louis (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEZ Jordan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MARYSSAEL Justine (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MIGNE Mathieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
NOLY Jean-Claude (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
OUANNOU Bachir (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PASTANT Geoffroy (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PELIZZARI Emmanuel (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PICOT Marie (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PIERRE Matthieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PIET Jeremy (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PONTABRY Yann (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PRALON Sebastien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ROTH Olivier (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ROUMANEIX Ubald (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
SCHWARZ Chantal (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
SEBAA Idris (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SIMEON Audrey (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
STEFANIDI Alexandre (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
TESSIER Christophe (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
TOUSSAINT Luc (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
VACHERET Cedric (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VIEL Julien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VILAREM Remy (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
WARMEZ Gaetan (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
YILDIZ Volcan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BARBAN Hugo (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BLASCO Ludovic (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CADIS Aurelie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

CHAZALETTE Jean-Louis (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
DANIEL Cyril (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DELAUNE Francois (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DEPAQUIT Christine (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
DOCHE Sebastien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DOLO Yann (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DUMOND Stephane (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
ESPOSITO Julien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLAUME Sylvain (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
HAVERLAND Andre (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
HONEGGER Christophe (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
JANIN Mathieu (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
LE BARS Frederic (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MAITRE Jerome (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEUSNIER Romuald (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MIKOLAJCZAK Karl (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MORISCOT Jean (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MOUSTAFOV Stephane (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PIOTR Stephan (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PRIETO Samuel (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ROYER Marie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
SCHWALLER Fanny (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
STEINKEVICH Damien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ZANONI Lionel (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
GUILLOIN Jean-Claude (St julien cont.zone), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
BOSDURE Philippe (St julien div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	2000	20000	60000
DECLUNDER Marc (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	2000	20000	60000
BRIDE Bernard (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BROUTEL Yves (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CONSEIL Fabien (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
DEGARDIN Sandrine (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

DIFEDE Jean-Louis (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
DOMINGO Alexis (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
DUPONT Sarah (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
FOURNIE Roland (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
GRANGE Loic (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
LASSERRE Christine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MERCHE Jacques (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
NAVARRO Nadine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
PERROT Stephane (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PHALIPPOU Benedicte (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROCHIAS Jocelyne (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROULEAU Mikael (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
ROYER Pauline (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
SALIOU Marie-Catherine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
TESNIERE Jonathan (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
AMARGIER Aurelie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CHAVANON Herve (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
COURT Alain (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
ECARNOT Alexandre (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
FILLION Yannick (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
HERVE Gregory (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MOREL Valerie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PARMIER Jean-Michel (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
PERRISSIN FABERT Sylvie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PUCINO Marie-Carmen (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROSSET Christophe (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
SCHMITT Monique (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000

SIMONNET Michelle (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
WAGNER Cecile (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
ANCELIN Raymond (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BARTKOWIAK Guillaume (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BASHYNA Vasyl (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BERY Nathalie (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
BLOMMAERT Patrick (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BOGILLOT Emmanuel (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
BONNARD Paul (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CAIGNARD Nelson (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CAILLOUET Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COINDET Jerome (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CORBET Philippe (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CROS Bruno (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CURABA Lucas (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DE ORO Benjamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DECHARROIS Aurore (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DEGABRIEL Elodie (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DOLCI Catherine (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
DUFFAUT Marina (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DURUAL Dominique (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
EHRET Luc (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
FRECHARD Fabrice (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GAHA Woihbi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GOEPP Antoine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
IMBERDIS Richard (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
JAN MAHAMAD Cyril (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
KESSY Paul-Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

LORGERIE Vincent (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MALETERRE Alexie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTIN Jose (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTIN Loic (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEZ Marie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTY Florence (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MATON Jean-Pascal (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
MOYANO David (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MUNIER Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PARE Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
POBELLE Herve (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
POIRIER Julien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
RICHARD Gerald (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
SAJOUS Karine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
STOESSEL Mathilde (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
TRILLAT Claire (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
VERCHERAND Xavier (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
ZANINA Raja (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

Annexe V à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
AUTIN Cecile (Ain div.), INSPECTEUR DGDDI	2000	20000	60000
GUREGHIAN Stephane (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	2000	20000	60000
MOREL Suzanne (Ain div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	2000	20000	60000
BALDERER Sebastien (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BAROU Margaux (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BLANCON Florian (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BONNEPART Carine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CROS Didier (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DA SILVA Jonathan (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DERYCKE David (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DESCHANEL Yoann (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GAIDIOZ Jean-Luc (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GEFFROY Claire (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLET Quentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
HENENNE Frederic (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
KERINVEL Pierre-Louis (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
LANS Romain (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LE MOING Florent (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARCININ Dorothee (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTESI Lionel (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
PENNEC Lucile (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PEREIRA Louise (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

PESCE Marine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PIERRE Patrice (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
PONS Sebastien (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
REMAN Michael (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
TERRYN Dominique (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
THOMAS Stephanie (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
BOUILLET Celine (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
CAMES Nicolas (Annecy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
LANFRAY Bernard (Annecy bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	10000	30000
LE TENO Isabelle (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
LINDER Cecile (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MADELAINE Xavier (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MICHON Audrey (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
NICOL Sylvain (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
SAYER BLANZAT Caroline (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SIMON Marianne (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
GAUTIER Xavier (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	2000	20000	60000
BERGERON Francois-Xavier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BIAZZO Fabienne (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
CALDERON Jean-Yves (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
CHALLAMEL Jean-Michel (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
CHATANAY Cyril (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COURTOIS Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
DURAND Thomas (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DUSSOLLIER Valerie (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
FERNANDEZ German (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
FLORY Isabelle (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
FOCANT Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000

GAYET Alexandre (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GIOVE Raphael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLOT Benoit (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
HANSEN Cecile (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LEBOURGEOIS Jean-Claude (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MARGUET Francois-Regis (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEZ ALBORNOZ Michael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARX Florence (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MAZUY Corentin (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MESQUIDA Yves (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MEYER Laure (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PAVE Florian (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PERRET Olivier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
QUINQUETON Denis (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
REMINY Yannick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
RIGON Carine (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ROCAMORA Patrick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROMAN Dominique (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
STEINMETZ Elodie (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BERRY Fabrice (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
BOURLY Jean-Francois (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
CABAUD Benjamin (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CADET Christophe (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CLAIN Jeremy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COCHET Gaelle (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

CUSIN Pierre-Elie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DELISLE Remy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DENCHE Marjorie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DEUTSCH Guillaume (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GOUJON Romain (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GRENOUILLEAU Franck (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
JACQUIN Louis-Francois (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
JEANNOT Veronique (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
LOUBET Fanny (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARIA Kevin (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEGISSIER Christian (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MOUKTARIAN Gregory (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PERNET Marie-Pierre (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PLANTIER Pierre (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
RICHARD David (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ROUQUET Jerome (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
SACKO Makan (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
STEVEMBERG Remi-Numa (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
AMISI Ngumbi (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ARCHIMBAUD Morgane (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
AUVIGNE Laurence (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
BAROUDEL Charles (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BAUMONT Marc (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
BERAL Oldia (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BOISSARD Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000

BOURREAU Vincent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BRUGUIERE Martin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CAPILLA Jerome (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CHAPELAIN Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CHAUSSET David (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CLERMONT Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COLIBEAUX Romain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CUENOT Thomas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DELEGER Raphaele (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
DEPIERRE Alain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
DESPONT Francois (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DUTANIER Thomas (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
FERNANDEZ Raoul (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
FERRER Laurent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
FRANCHET Benjamin (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GARRIC Fabien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GESBERT Swen (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GUYOT Nicolas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
IDMONT Juanito (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
JAROVA Julie (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
JORION Vincent (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
KRAWCZYK Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LACHE Jean-Noel (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LAVIALLE Frederic (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
LAZARY Jean-Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000

LEBAS Delphine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LETONDEUR Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LEVEQUE Ludovic (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LOUME Jean-Marc (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
LOYER Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MARIEL William (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MATEU Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MESLEM Soenya (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEYNOT Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MINODIER Laura (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MURCIA Marc (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
NOGUERA Mickael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PERRICHON Thierry (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
RENAULT Olivier (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
REVILLARD Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROUX Isabelle (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROYER Christopher (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SANCHEZ Michael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SAUNIER Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SCHARLY Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
STACCHETTI Dominique (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
THIRARD Aurelien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VALTERSBERGER Bruno (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VARNEROT Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VIALE Jeremy (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
VUILLEMIN Franck (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

CONRARD Nicolas (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
GONZALEZ GONZALVO Brigitte (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
HUIN Arnaud (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
MAJORAL Olivier (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
PERNOT Nicolas (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PETITJEAN Chantal (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
PETITJEAN Guy (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
TRAUCHESSEC Sonia (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
VITRY Julien (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
ARMENGAUD Henri (Gaillard contr.zone), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
RENAUD Jean-Paul (Gaillard contr.zone), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SALZE Philippe (Gaillard contr.zone), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
DE AZEVEDO Sylvie (Leman CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
CADDOUX Charles (Leman PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	illimité	illimité	illimité
GILBERT Jean-Marc (Leman POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	illimité	illimité
ALLARD GUILMINEAU Marie (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	15000
BOU Christophe (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
BUVAT Philippe (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
CONSEIL Brice (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
JOLY Pierre-Franck (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
MALLERET Jean-Baptiste (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
RAVANEL AUGOYARD Sandrine (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
VIARD Gaele-Anne (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
BOUILLIEZ Sabine (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
CORDONNIER Sabine (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
COTE Olivier (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
DELOR Henrie (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
DUC Catherine (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

GRAVIER Stephane (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	15000
GROSJEAN Christian (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
GUILLOU Marie-Claire (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
JACQUES Tatiana (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
NEMOR Jean-Marie (St julien bardon. bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PERRIN Michael (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PLUMEY Michele (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
PRADEL Jean-Francois (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SAURA Alain (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
AUMIS Felix (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BADET Alain (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
BANCEL Christophe (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BECHAALANI Marie-Line (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BERTAGNE Quentin (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BILLON Pierre-Yves (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BRUNENKANT Jean-Michel (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CASSAGNE Marie (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CAZABONNE Manon (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CHARTON Florent (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
COLIN Arnaud (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COLLET Jean-Francois (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
COUR Thibault (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
COURTINE Marie-Laure (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
COUZIGOU David (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DEBREUVE Alexis (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DECOGNIER Thomas (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
DEFOSSE Aurelie (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

DELVAL Clement (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DOUMEKSA Abderrahim (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DUBOIS Laurence (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ERARD Eddy (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
GALBIS Jean-Pierre (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GIRAULT Gregoire (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GODEFROY Cyrille (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GRANENA-GOUAZE Andrea (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLEMET Anthony (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLOU Bernard (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
HORTALA Gilles (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LE CALVEZ Yves (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
LEFEBVRE Jean-Paul (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LEVEQUE Valerie (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
MARCET Albin (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEL Louis (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEZ Jordan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MARYSSAEL Justine (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MIGNE Mathieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
NOLY Jean-Claude (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
OUANNOU Bachir (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PASTANT Geoffroy (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PELIZZARI Emmanuel (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PICOT Marie (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PIERRE Matthieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PIET Jeremy (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PONTABRY Yann (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PRALON Sebastien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

ROTH Olivier (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ROUMANEIX Ubald (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
SCHWARZ Chantal (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
SEBAA Idris (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
SIMEON Audrey (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
STEFANIDI Alexandre (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
TESSIER Christophe (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
TOUSSAINT Luc (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
VACHERET Cedric (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VIEL Julien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
VILAREM Remy (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
WARMEZ Gaetan (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
YILDIZ Volcan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BARBAN Hugo (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BLASCO Ludovic (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CADIS Aurelie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CHAZALETTE Jean-Louis (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
DANIEL Cyril (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DELAUNE Francois (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DEPAQUIT Christine (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
DOCHE Sebastien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DOLO Yann (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DUMOND Stephane (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
ESPOSITO Julien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GUILLAUME Sylvain (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
HAVERLAND Andre (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
HONEGGER Christophe (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
JANIN Mathieu (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
LE BARS Frederic (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

MAITRE Jerome (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MEUSNIER Romuald (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MIKOLAJCZAK Karl (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MORISCOT Jean (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MOUSTAFOV Stephane (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PIOTR Stephan (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
PRIETO Samuel (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ROYER Marie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
SCHWALLER Fanny (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
STEINKEVICH Damien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
ZANONI Lionel (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
BOSDURE Philippe (St julien div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	2000	20000	60000
DECLUNDER Marc (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	2000	20000	60000
BRIDE Bernard (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BROUTEL Yves (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CONSEIL Fabien (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
DEGARDIN Sandrine (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DIFEDE Jean-Louis (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
DOMINGO Alexis (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
DUPONT Sarah (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
FOURNIE Roland (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
GRANGE Loic (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
LASSERRE Christine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MERCHE Jacques (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
NAVARRO Nadine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
PERROT Stephane (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PHALIPPOU Benedicte (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROCHIAS Jocelyne (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000

ROULEAU Mikael (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
ROYER Pauline (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
SALIOU Marie-Catherine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
TESNIERE Jonathan (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
AMARGIER Aurelie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CHAVANON Herve (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
COURT Alain (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
ECARNOT Alexandre (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
FILLION Yannick (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
HERVE Gregory (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
MOREL Valerie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PARMIER Jean-Michel (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
PERRISSIN FABERT Sylvie (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
PUCINO Marie-Carmen (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
ROSSET Christophe (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
SCHMITT Monique (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
SIMONNET Michelle (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
WAGNER Cecile (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
ANCELIN Raymond (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BARTKOWIAK Guillaume (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
BASHYNA Vasyi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
BERY Nathalie (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
BLOMMAERT Patrick (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
BOGILLOT Emmanuel (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
BONNARD Paul (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CAIGNARD Nelson (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
CAILLOUET Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

COINDET Jerome (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CORBET Philippe (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CROS Bruno (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
CURABA Lucas (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DE ORO Benjamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DECHARROIS Aurore (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DEGABRIEL Elodie (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
DOLCI Catherine (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
DUFFAUT Marina (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
DURUAL Dominique (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
EHRET Luc (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
FRECHARD Fabrice (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
GAHA Woihbi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
GOEPP Antoine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
IMBERDIS Richard (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
JAN MAHAMAD Cyril (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
KESSY Paul-Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
LORGERIE Vincent (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MALETERRE Alexie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTIN Jose (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTIN Loïc (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MARTINEZ Marie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MARTY Florence (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
MATON Jean-Pascal (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
MOYANO David (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
MUNIER Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
PARE Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
POBELLE Herve (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

POIRIER Julien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
RICHARD Gerald (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
SAJOUS Karine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
STOESSEL Mathilde (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
TRILLAT Claire (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
VERCHERAND Xavier (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
ZANINA Raja (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

Annexe VI à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
GUREGHIAN Stephane (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	0	30000
MOREL Suzanne (Ain div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	0	30000
BALDERER Sebastien (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BAROU Margaux (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BLANCON Florian (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BONNEPART Carine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CROS Didier (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DA SILVA Jonathan (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DERYCKE David (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DESCHANEL Yoann (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
GAIDIOZ Jean-Luc (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GEFFROY Claire (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GUILLET Quentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
HENENNE Frederic (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
KERINVEL Pierre-Louis (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
LANS Romain (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
LE MOING Florent (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MARCININ Dorothee (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MARTESI Lionel (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
PENNEC Lucile (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PEREIRA Louise (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PESCE Marine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PIERRE Patrice (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000

PONS Sebastien (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
REMAN Michael (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
TERRYN Dominique (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
THOMAS Stephanie (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
GAUTIER Xavier (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	0	30000
BERGERON Francois-Xavier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BIAZIZO Fabienne (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
CALDERON Jean-Yves (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
CHALLAMEL Jean-Michel (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
CHATANAY Cyril (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
COURTOIS Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
DURAND Thomas (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DUSSOLLIER Valerie (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
FERNANDEZ German (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
FLORY Isabelle (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
FOCANT Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
GAYET Alexandre (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GIOVE Raphael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
GUILLOT Benoit (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
HANSEN Cecile (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
LEBOURGEOIS Jean-Claude (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
MARGUET Francois-Regis (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
MARTINEZ ALBORNOZ Michael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MARX Florence (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
MAZUY Corentin (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MESQUIDA Yves (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
MEYER Laure (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
PAVE Florian (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PERRET Olivier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
QUINQUETON Denis (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
REMINY Yannick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000

RIGON Carine (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
ROCAMORA Patrick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
ROMAN Dominique (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
STEINMETZ Elodie (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BERRY Fabrice (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
BOURLY Jean-Francois (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
CABAUD Benjamin (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CADET Christophe (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CLAIN Jeremy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
COCHET Gaelle (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CUSIN Pierre-Elie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DELISLE Remy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DENCHE Marjorie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DEUTSCH Guillaume (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GOUJON Romain (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GRENOUILLEAU Franck (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
JACQUIN Louis-Francois (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
JEANNOT Veronique (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	30000
LOUBET Fanny (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MARIA Kevin (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MEGISSIER Christian (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
MOUKTARIAN Gregory (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
PERNET Marie-Pierre (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PLANTIER Pierre (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
RICHARD David (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
ROUQUET Jerome (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
SACKO Makan (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000

STEVEMBERG Remi-Numa (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
AMISI Ngumbi (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
ARCHIMBAUD Morgane (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
AUVIGNE Laurence (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
BAROUEL Charles (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
BAUMONT Marc (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
BERAL Oldia (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BOISSARD Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
BOURREAU Vincent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BRUGUIERE Martin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CAPILLA Jerome (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CHAPELAIN Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CHAUSSET David (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CLERMONT Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
COLIBEAUX Romain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CUENOT Thomas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DELEGER Raphaele (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
DEPIERRE Alain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
DESPONT Francois (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DUTANIER Thomas (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
FERNANDEZ Raoul (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
FERRER Laurent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
FRANCHET Benjamin (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GARRIC Fabien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GESBERT Swen (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
GUYOT Nicolas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
IDMONT Juanito (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
JAROVA Julie (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
JORION Vincent (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
KRAWCZYK Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000

LACHE Jean-Noel (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
LAVIALLE Frederic (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
LAZARY Jean-Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
LEBAS Delphine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
LETONDEUR Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
LEVEQUE Ludovic (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
LOUME Jean-Marc (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	30000
LOYER Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MARIEL William (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MATEU Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MESLEM Soenya (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MEYNOT Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MINODIER Laura (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MURCIA Marc (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
NOGUERA Mickael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PERRICHON Thierry (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
RENAULT Olivier (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
REVILLARD Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
ROUX Isabelle (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
ROYER Christopher (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
SANCHEZ Michael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
SAUNIER Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
SCHARLY Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
STACCHETTI Dominique (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
THIRARD Aurelien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
VALTERSPERGER Bruno (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
VARNEROT Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
VIALE Jeremy (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
VUILLEMIN Franck (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000

ALLARD GUILMINEAU Marie (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	30000
BUVAT Philippe (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
CONSEIL Brice (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
JOLY Pierre-Franck (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	0	30000
MALLERET Jean-Baptiste (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
RAVANEL AUGOYARD Sandrine (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
VIARD Gaele-Anne (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
PERRIN Michael (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
AUMIS Felix (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BADET Alain (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
BANCEL Christophe (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BECHAALANI Marie-Line (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BERTAGNE Quentin (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BILLON Pierre-Yves (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BRUNENKANT Jean-Michel (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CASSAGNE Marie (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CAZABONNE Manon (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CHARTON Florent (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
COLIN Arnaud (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
COLLET Jean-Francois (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
COUR Thibauld (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
COURTINE Marie-Laure (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
COUZIGOU David (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DEBREUVE Alexis (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DECOGNIER Thomas (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
DEFOSSE Aurelie (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DELVAL Clement (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DOUMEKSA Abderrahim (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DUBOIS Laurence (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
ERARD Eddy (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
GIRAULT Gregoire (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
GODEFROY Cyrille (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000

GRANENA-GOUAZE Andrea (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GUILLEMET Anthony (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GUILLOU Bernard (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	30000
HORTALA Gilles (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
LE CALVEZ Yves (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
LEFEBVRE Jean-Paul (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
LEVEQUE Valerie (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
MARCET Albin (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MARTINEL Louis (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MARTINEZ Jordan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MARYSSAEL Justine (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MIGNE Mathieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
NOLY Jean-Claude (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
OUANNOU Bachir (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PASTANT Geoffroy (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
PELIZZARI Emmanuel (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
PICOT Marie (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
PIERRE Matthieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PIET Jeremy (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PONTABRY Yann (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
PRALON Sebastien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
ROTH Olivier (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
ROUMANEIX Ubald (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
SCHWARZ Chantal (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
SEBAA Idris (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
SIMEON Audrey (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
STEFANIDI Alexandre (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
TESSIER Christophe (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
TOUSSAINT Luc (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
VACHERET Cedric (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
VIEL Julien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
VILAREM Remy (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000

WARMEZ Gaetan (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
YILDIZ Volcan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BARBAN Hugo (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BLASCO Ludovic (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CADIS Aurelie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CHAZALETTE Jean-Louis (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
DANIEL Cyril (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DELAUNE Francois (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DEPAQUIT Christine (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	0	30000
DOCHE Sebastien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DOLO Yann (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DUMOND Stephane (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
ESPOSITO Julien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GUILLAUME Sylvain (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
HAVERLAND Andre (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
HONEGGER Christophe (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
JANIN Mathieu (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
LE BARS Frederic (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MAITRE Jerome (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MEUSNIER Romuald (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
MIKOLAJCZAK Karl (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MORISCOT Jean (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
MOUSTAFOV Stephane (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
PIOTR Stephan (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
PRIETO Samuel (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
ROYER Marie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
SCHWALLER Fanny (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
STEINKEVICH Damien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
ZANONI Lionel (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
BOSDURE Philippe (St julien div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	0	30000
DECLUNDER Marc (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	0	30000
BRIDE Bernard (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000

BROUTEL Yves (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CONSEIL Fabien (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
DEGARDIN Sandrine (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DIFEDE Jean-Louis (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
DOMINGO Alexis (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
DUPONT Sarah (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
FOURNIE Roland (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
GRANGE Loic (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
LASSERRE Christine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
MERCHE Jacques (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	0	30000
NAVARRO Nadine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
PERROT Stephane (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PHALIPPOU Benedicte (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
ROCHIAS Jocelyne (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
ROULEAU Mikael (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
ROYER Pauline (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
SALIOU Marie-Catherine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
TESNIERE Jonathan (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PUCINO Marie-Carmen (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
ANCELIN Raymond (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
BARTKOWIAK Guillaume (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
BASHYNA Vasyl (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
BERY Nathalie (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
BLOMMAERT Patrick (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
BOGILLOT Emmanuel (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	0	30000
BONNARD Paul (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CAIGNARD Nelson (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
CAILLOUET Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
COINDET Jerome (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CORBET Philippe (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000

CROS Bruno (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
CURABA Lucas (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DE ORO Benjamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DECHARROIS Aurore (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DEGABRIEL Elodie (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
DOLCI Catherine (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
DUFFAUT Marina (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
DURUAL Dominique (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
EHRET Luc (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	0	30000
FRECHARD Fabrice (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
GAHA Woihbi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
GOEPP Antoine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
IMBERDIS Richard (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
JAN MAHAMAD Cyril (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
KESSY Paul-Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
LORGERIE Vincent (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MALETERRE Alexie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MARTIN Jose (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	0	30000
MARTIN Loic (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MARTINEZ Marie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MARTY Florence (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
MATON Jean-Pascal (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
MOYANO David (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
MUNIER Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
PARE Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
POBELLE Herve (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
POIRIER Julien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000
RICHARD Gerald (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	0	30000
SAJOUS Karine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
STOESSEL Mathilde (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
TRILLAT Claire (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
VERCHERAND Xavier (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	0	30000
ZANINA Raja (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	0	30000

Annexe VII à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BALDERER Sebastien (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BAROU Margaux (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BLANCON Florian (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BONNEPART Carine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CROS Didier (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DA SILVA Jonathan (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DERYCKE David (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DESCHANEL Yoann (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GAIDIOZ Jean-Luc (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GEFFROY Claire (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLET Quentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
HENENNE Frederic (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
KERINVEL Pierre-Louis (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LANS Romain (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LE MOING Florent (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARCININ Dorothee (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTESI Lionel (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
PENNEC Lucile (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PEREIRA Louise (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PESCE Marine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PIERRE Patrice (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
PONS Sebastien (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
REMAN Michael (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

TERRYN Dominique (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
THOMAS Stephanie (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BERGERON Francois-Xavier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BIAZZO Fabienne (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
CALDERON Jean-Yves (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
CHALLAMEL Jean-Michel (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
CHATANAY Cyril (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COURTOIS Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DURAND Thomas (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DUSSOLLIER Valerie (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
FERNANDEZ German (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
FLORY Isabelle (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
FOCANT Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GAYET Alexandre (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GIOVE Raphael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLOT Benoit (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
HANSEN Cecile (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LEBOURGEOIS Jean-Claude (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MARGUET Francois-Regis (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ ALBORNOZ Michael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARX Florence (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MAZUY Corentin (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MESQUIDA Yves (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MEYER Laure (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PAVE Florian (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PERRET Olivier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
QUINQUETON Denis (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
REMINY Yannick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

RIGON Carine (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROCAMORA Patrick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROMAN Dominique (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
STEINMETZ Elodie (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BERRY Fabrice (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BOURLY Jean-Francois (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CABAUD Benjamin (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CADET Christophe (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CLAIN Jeremy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COCHET Gaele (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CUSIN Pierre-Elie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DELISLE Remy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DENCHE Marjorie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEUTSCH Guillaume (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GOUJON Romain (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GRENOUILLEAU Franck (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
JACQUIN Louis-Francois (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
JEANNOT Veronique (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
LOUBET Fanny (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARIA Kevin (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEGISSIER Christian (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MOUKTARIAN Gregory (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PERNET Marie-Pierre (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PLANTIER Pierre (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
RICHARD David (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

ROUQUET Jerome (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SACKO Makan (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
STEVEMBERG Remi-Numa (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
AMISI Ngumbi (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ARCHIMBAUD Morgane (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
AUVIGNE Laurence (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
BAROUEL Charles (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BAUMONT Marc (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BERAL Oldia (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOISSARD Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BOURREAU Vincent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BRUGUIERE Martin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CAPILLA Jerome (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CHAPELAIN Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CHAUSSET David (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CLERMONT Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COLIBEAUX Romain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CUENOT Thomas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DELEGER Raphaele (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
DEPIERRE Alain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DESPONT Francois (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUTANIER Thomas (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FERNANDEZ Raoul (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FERRER Laurent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
FRANCHET Benjamin (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

GARRIC Fabien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GESBERT Swen (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GUYOT Nicolas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
IDMONT Juanito (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
JAROVA Julie (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
JORION Vincent (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KRAWCZYK Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LACHE Jean-Noel (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LAVIALLE Frederic (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LAZARY Jean-Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LEBAS Delphine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LETONDEUR Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LEVEQUE Ludovic (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LOUME Jean-Marc (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
LOYER Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARIEL William (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MATEU Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MESLEM Soenya (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEYNOT Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MINODIER Laura (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MURCIA Marc (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NOGUERA Mickael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PERRICHON Thierry (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
RENAULT Olivier (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
REVILLARD Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROUX Isabelle (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROYER Christopher (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

SANCHEZ Michael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SAUNIER Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SCHARLY Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
STACCHETTI Dominique (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
THIRARD Aurelien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VALTERSBERGER Bruno (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VARNEROT Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VIALE Jeremy (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VUILLEMIN Franck (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PERRIN Michael (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
AUMIS Felix (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BADET Alain (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BANCEL Christophe (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BECHAALANI Marie-Line (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BERTAGNE Quentin (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BILLON Pierre-Yves (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BRUNENKANT Jean-Michel (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CASSAGNE Marie (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CAZABONNE Manon (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CHARTON Florent (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
COLIN Arnaud (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COLLET Jean-Francois (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
COUR Thibauld (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
COURTINE Marie-Laure (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COUZIGOU David (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEBREUVE Alexis (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DECOGNIER Thomas (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DEFOSSE Aurelie (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

DELVAL Clement (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DOUMEKSA Abderrahim (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DUBOIS Laurence (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ERARD Eddy (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GIRAULT Gregoire (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GODEFROY Cyrille (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GRANENA-GOUAZE Andrea (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLEMET Anthony (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLOU Bernard (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
HORTALA Gilles (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LE CALVEZ Yves (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LEFEBVRE Jean-Paul (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LEVEQUE Valerie (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MARCET Albin (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTINEL Louis (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ Jordan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARYSSAEL Justine (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MIGNE Mathieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NOLY Jean-Claude (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
OUANNOU Bachir (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PASTANT Geoffroy (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PELIZZARI Emmanuel (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PICOT Marie (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PIERRE Matthieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PIET Jeremy (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PONTABRY Yann (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PRALON Sebastien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROTH Olivier (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROUMANEIX Ubald (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
SCHWARZ Chantal (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500

SEBAA Idris (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SIMEON Audrey (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
STEFANIDI Alexandre (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
TESSIER Christophe (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
TOUSSAINT Luc (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VACHERET Cedric (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VIEL Julien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VILAREM Remy (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
WARMEZ Gaetan (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
YILDIZ Volcan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BARBAN Hugo (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BLASCO Ludovic (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CADIS Aurelie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CHAZALETTE Jean-Louis (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
DANIEL Cyril (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DELAUNE Francois (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEPAQUIT Christine (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
DOCHE Sebastien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DOLO Yann (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUMOND Stephane (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ESPOSITO Julien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLAUME Sylvain (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
HAVERLAND Andre (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
HONEGGER Christophe (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
JANIN Mathieu (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LE BARS Frederic (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MAITRE Jerome (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEUSNIER Romuald (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MIKOLAJCZAK Karl (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MORISCOT Jean (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MOUSTAFOV Stephane (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

PIOTR Stephan (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PRIETO Samuel (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROYER Marie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
SCHWALLER Fanny (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
STEINKEVICH Damien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ZANONI Lionel (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BRIDE Bernard (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BROUTEL Yves (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CONSEIL Fabien (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DEGARDIN Sandrine (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DIFEDE Jean-Louis (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DOMINGO Alexis (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DUPONT Sarah (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FOURNIE Roland (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
GRANGE Loic (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LASSERRE Christine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MERCHE Jacques (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
NAVARRO Nadine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
PERROT Stephane (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PHALIPPOU Benedicte (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROCHIAS Jocelyne (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROULEAU Mikael (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ROYER Pauline (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
SALIOU Marie-Catherine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
TESNIERE Jonathan (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PUCINO Marie-Carmen (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ANCELIN Raymond (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BARTKOWIAK Guillaume (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BASHYNA Vasyi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

BERY Nathalie (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BLOMMAERT Patrick (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BOGILLOT Emmanuel (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
BONNARD Paul (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CAIGNARD Nelson (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CAILLOUET Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COINDET Jerome (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CORBET Philippe (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CROS Bruno (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CURABA Lucas (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE ORO Benjamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DECHARROIS Aurore (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEGABRIEL Elodie (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DOLCI Catherine (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
DUFFAUT Marina (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DURUAL Dominique (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
EHRET Luc (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
FRECHARD Fabrice (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GAHA Woihbi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GOEPP Antoine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
IMBERDIS Richard (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
JAN MAHAMAD Cyril (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KESSY Paul-Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LORGERIE Vincent (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MALETERRE Alexie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTIN Jose (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MARTIN Loic (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ Marie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

MARTY Florence (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MATON Jean-Pascal (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MOYANO David (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MUNIER Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PARE Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
POBELLE Herve (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
POIRIER Julien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
RICHARD Gerald (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SAJOUS Karine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
STOESSEL Mathilde (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
TRILLAT Claire (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VERCHERAND Xavier (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ZANINA Raja (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Annexe VIII à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
BALDERER Sebastien (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BAROU Margaux (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BLANCON Florian (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BONNEPART Carine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CROS Didier (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DA SILVA Jonathan (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DERYCKE David (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DESCHANEL Yoann (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GAIDIOZ Jean-Luc (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GEFFROY Claire (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLET Quentin (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
HENENNE Frederic (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
KERINVEL Pierre-Louis (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LANS Romain (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LE MOING Florent (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARCININ Dorothee (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTESI Lionel (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
PENNEC Lucile (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PEREIRA Louise (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PESCE Marine (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PIERRE Patrice (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
PONS Sebastien (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
REMAN Michael (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

TERRYN Dominique (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
THOMAS Stephanie (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BERGERON Francois-Xavier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BIAZZO Fabienne (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
CALDERON Jean-Yves (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
CHALLAMEL Jean-Michel (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
CHATANAY Cyril (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COURTOIS Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DURAND Thomas (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DUSSOLLIER Valerie (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
FERNANDEZ German (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
FLORY Isabelle (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
FOCANT Pascal (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GAYET Alexandre (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GIOVE Raphael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLOT Benoit (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
HANSEN Cecile (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LEBOURGEOIS Jean-Claude (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MARGUET Francois-Regis (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ ALBORNOZ Michael (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARX Florence (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MAZUY Corentin (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MESQUIDA Yves (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MEYER Laure (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PAVE Florian (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PERRET Olivier (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
QUINQUETON Denis (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
REMINY Yannick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

RIGON Carine (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROCAMORA Patrick (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROMAN Dominique (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
STEINMETZ Elodie (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BERRY Fabrice (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BOURLY Jean-Francois (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
CABAUD Benjamin (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CADET Christophe (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CLAIN Jeremy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COCHET Gaele (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CUSIN Pierre-Elie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DELISLE Remy (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DENCHE Marjorie (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEUTSCH Guillaume (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GOUJON Romain (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GRENOUILLEAU Franck (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
JACQUIN Louis-Francois (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
JEANNOT Veronique (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
LOUBET Fanny (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARIA Kevin (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEGISSIER Christian (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MOUKTARIAN Gregory (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PERNET Marie-Pierre (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PLANTIER Pierre (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
RICHARD David (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

ROUQUET Jerome (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SACKO Makan (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
STEVEMBERG Remi-Numa (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
AMISI Ngumbi (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ARCHIMBAUD Morgane (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
AUVIGNE Laurence (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
BAROUEL Charles (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BAUMONT Marc (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BERAL Oldia (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BOISSARD Pierre (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BOURREAU Vincent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BRUGUIERE Martin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CAPILLA Jerome (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CHAPELAIN Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CHAUSSET David (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CLERMONT Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COLIBEAUX Romain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CUENOT Thomas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DELEGER Raphaelle (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
DEPIERRE Alain (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DESPONT Francois (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUTANIER Thomas (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
FERNANDEZ Raoul (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FERRER Laurent (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
FRANCHET Benjamin (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

GARRIC Fabien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GESBERT Swen (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GUYOT Nicolas (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
IDMONT Juanito (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
JAROVA Julie (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
JORION Vincent (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KRAWCZYK Maxime (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LACHE Jean-Noel (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LAVIALLE Frederic (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
LAZARY Jean-Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LEBAS Delphine (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LETONDEUR Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LEVEQUE Ludovic (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LOUME Jean-Marc (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
LOYER Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARIEL William (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MATEU Julien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MESLEM Soenya (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEYNOT Kevin (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MINODIER Laura (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MURCIA Marc (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NOGUERA Mickael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PERRICHON Thierry (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
RENAULT Olivier (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
REVILLARD Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROUX Isabelle (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROYER Christopher (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

SANCHEZ Michael (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SAUNIER Jerome (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SCHARLY Christophe (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
STACCHETTI Dominique (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
THIRARD Aurelien (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VALTERSBERGER Bruno (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VARNEROT Lea (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VIALE Jeremy (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VUILLEMIN Franck (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PERRIN Michael (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
AUMIS Felix (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BADET Alain (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BANCEL Christophe (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BECHAALANI Marie-Line (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BERTAGNE Quentin (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BILLON Pierre-Yves (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
BRUNENKANT Jean-Michel (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CASSAGNE Marie (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CAZABONNE Manon (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CHARTON Florent (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
COLIN Arnaud (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COLLET Jean-Francois (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
COUR Thibauld (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
COURTINE Marie-Laure (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COUZIGOU David (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEBREUVE Alexis (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DECOGNIER Thomas (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DEFOSSE Aurelie (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

DELVAL Clement (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DOUMEKSA Abderrahim (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DUBOIS Laurence (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ERARD Eddy (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
GIRAULT Gregoire (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GODEFROY Cyrille (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GRANENA-GOUAZE Andrea (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLEMET Anthony (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLOU Bernard (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
HORTALA Gilles (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LE CALVEZ Yves (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
LEFEBVRE Jean-Paul (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LEVEQUE Valerie (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MARCET Albin (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTINEL Louis (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ Jordan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARYSSAEL Justine (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MIGNE Mathieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
NOLY Jean-Claude (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
OUANNOU Bachir (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PASTANT Geoffroy (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PELIZZARI Emmanuel (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PICOT Marie (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PIERRE Matthieu (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PIET Jeremy (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PONTABRY Yann (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
PRALON Sebastien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROTH Olivier (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROUMANEIX Ubald (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
SCHWARZ Chantal (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500

SEBAA Idris (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
SIMEON Audrey (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
STEFANIDI Alexandre (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
TESSIER Christophe (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
TOUSSAINT Luc (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VACHERET Cedric (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VIEL Julien (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
VILAREM Remy (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
WARMEZ Gaetan (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
YILDIZ Volcan (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BARBAN Hugo (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BLASCO Ludovic (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CADIS Aurelie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CHAZALETTE Jean-Louis (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
DANIEL Cyril (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DELAUNE Francois (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEPAQUIT Christine (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
DOCHE Sebastien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DOLO Yann (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DUMOND Stephane (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ESPOSITO Julien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GUILLAUME Sylvain (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
HAVERLAND Andre (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
HONEGGER Christophe (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
JANIN Mathieu (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LE BARS Frederic (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MAITRE Jerome (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MEUSNIER Romuald (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MIKOLAJCZAK Karl (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MORISCOT Jean (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
MOUSTAFOV Stephane (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

PIOTR Stephan (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
PRIETO Samuel (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ROYER Marie (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
SCHWALLER Fanny (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
STEINKEVICH Damien (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
ZANONI Lionel (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BRIDE Bernard (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BROUTEL Yves (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CONSEIL Fabien (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DEGARDIN Sandrine (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DIFEDE Jean-Louis (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DOMINGO Alexis (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
DUPONT Sarah (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
FOURNIE Roland (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
GRANGE Loic (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
LASSERRE Christine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MERCHE Jacques (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
NAVARRO Nadine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
PERROT Stephane (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PHALIPPOU Benedicte (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROCHIAS Jocelyne (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ROULEAU Mikael (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
ROYER Pauline (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
SALIOU Marie-Catherine (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
TESNIERE Jonathan (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PUCINO Marie-Carmen (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
ANCELIN Raymond (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BARTKOWIAK Guillaume (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
BASHYNA Vasyi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

BERY Nathalie (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
BLOMMAERT Patrick (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
BOGILLOT Emmanuel (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
BONNARD Paul (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CAIGNARD Nelson (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
CAILLOUET Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
COINDET Jerome (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CORBET Philippe (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CROS Bruno (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
CURABA Lucas (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DE ORO Benjamin (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DECHARROIS Aurore (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DEGABRIEL Elodie (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
DOLCI Catherine (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
DUFFAUT Marina (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
DURUAL Dominique (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
EHRET Luc (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
FRECHARD Fabrice (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
GAHA Woihbi (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
GOEPP Antoine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
IMBERDIS Richard (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
JAN MAHAMAD Cyril (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
KESSY Paul-Adrien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
LORGERIE Vincent (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MALETERRE Alexie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MARTIN Jose (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
MARTIN Loic (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MARTINEZ Marie (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

MARTY Florence (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
MATON Jean-Pascal (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
MOYANO David (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
MUNIER Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
PARE Alexandre (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
POBELLE Herve (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
POIRIER Julien (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
RICHARD Gerald (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
SAJOUS Karine (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
STOESSEL Mathilde (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
TRILLAT Claire (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
VERCHERAND Xavier (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
ZANINA Raja (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

ANNECY, LE 4 SEPT. 2018

DR Annecy
34, AV DU PARMELAN
74004 ANNECY
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : PASSELAC Virginie
Téléphone : 09 70 27 30 34
Télécopie : 04 50 51 00 68
Mél : [dr-
leman@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-leman@douane.finances.gouv.fr)

Version anonymisée de la décision 2018/8 du directeur régional à ANNECY portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à LYON dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à LYON, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharg e	Recouvrem ent	Rejet	Restitution	Réduction
------------------------------------------------------------------------	--------------	------------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
------------------------------------------------------------------------	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
------------------------------------------------------------------------	------------------	----------------	---------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 18048 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 25961 (Annecy bureau), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	1500	10000	30000
Matricule 35075 (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 35994 (St julien cont.zone), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 36404 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 36615 (St julien div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	2000	20000	60000
Matricule 36654 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 36754 (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 36786 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 37042 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 37187 (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 37305 (Ain div.), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	2000	20000	60000
Matricule 37419 (Leman CROC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 37741 (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 38010 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 38134 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 38896 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 38942 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 38966 (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 39124 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 39132 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 39213 (Leman PAE), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	illimité	100000	250000
Matricule 39578 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 39794 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40113 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40124 (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40204 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40276 (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 40524 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40639 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40688 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40700 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40748 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40884 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40890 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 40908 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41001 (Leman POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	illimité	100000	250000
Matricule 41026 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41052 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41058 (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41150 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 41269 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41342 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 41637 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41684 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41720 (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 41724 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41775 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41801 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41834 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 41910 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 42184 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 42250 (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 42320 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 42597 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 42663 (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 42804 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 42854 (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 43452 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 43622 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 43922 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 44240 (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 44288 (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 44584 (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 44980 (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 45044 (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 45212 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 45463 (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 45519 (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 45579 (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 45660 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 45938 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 46045 (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 46376 (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 46476 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 46664 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 50116 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 50144 (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 50226 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 50300 (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 50326 (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 50424 (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 50762 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51036 (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 51038 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51072 (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 51382 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51594 (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 51638 (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 51750 (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51896 (Annecy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51960 (St julien bardon. bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 51964 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52142 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52274 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52348 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52468 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52539 (Ain div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	2000	20000	60000
Matricule 52606 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52610 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52722 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52754 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 52840 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 52986 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 53024 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 53056 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 53198 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 53294 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 53360 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 53414 (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 53592 (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 53757 (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 53959 (Annecy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 53988 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 54201 (Leman SRE), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 54210 (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 54247 (St julien div.), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 2ECL	2000	20000	60000
Matricule 54270 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 54274 (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 54420 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 54684 (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 54852 (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 54954 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55056 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55070 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55312 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55452 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55534 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55654 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55696 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 55722 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55794 (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55810 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 55817 (Ain div.), INSPECTEUR DGDDI	2000	20000	60000
Matricule 55820 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55844 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 55936 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 55982 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 56084 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56146 (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56164 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 56187 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56324 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56396 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56409 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56410 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56488 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56668 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56682 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56713 (Annemasse div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	2000	20000	60000
Matricule 56726 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56746 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56784 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56826 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56871 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 56878 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57080 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57471 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57498 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 57519 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57656 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57742 (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57766 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57814 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57872 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57873 (Annecy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57874 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57925 (Annecy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 57954 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58022 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58038 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58056 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58104 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58447 (St julien bardon. bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58516 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58611 (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58844 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58950 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 58997 (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59004 (Vallard thonex bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 59047 (Ferney voltaire bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	10000	30000
Matricule 59066 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59095 (Leman SRE), INSPECTEUR DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59120 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59200 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59315 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59322 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59326 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59336 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59338 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 59504 (Vallard thonex bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59691 (Ferney voltaire bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59788 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59868 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 59983 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60134 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60150 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60216 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60402 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60516 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60632 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60708 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60802 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60880 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60916 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60919 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60936 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60964 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 60978 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61008 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61028 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61120 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61178 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61188 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61192 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61324 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61340 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61342 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61360 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 61554 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61664 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61710 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61794 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61844 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61972 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 61980 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62038 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62040 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62060 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62076 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62082 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62092 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62226 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62228 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62234 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62280 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62298 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62318 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62326 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62332 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62342 (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62352 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62360 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62364 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 62384 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62448 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62464 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62494 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62534 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62536 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62566 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62578 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62582 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62634 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62656 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62690 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62706 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62806 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62808 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62812 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62826 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62854 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62864 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62882 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62942 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 62960 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63040 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63082 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63170 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63242 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 63384 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63406 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63420 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63468 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63518 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63550 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63556 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63602 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63604 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63652 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63654 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63664 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63676 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63686 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63688 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63696 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63712 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63724 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63734 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63772 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63778 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63780 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63788 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63870 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 63912 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 63958 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64004 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64042 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64142 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64162 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64224 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64256 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64276 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64342 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64348 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64362 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64374 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64376 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64380 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64386 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64416 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64428 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64438 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64474 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64476 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64484 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64508 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64540 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64542 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64564 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64570 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64578 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64606 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64614 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64626 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64636 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64656 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64658 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

Matricule 64692 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64742 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64744 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64774 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64788 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64800 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64808 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64824 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64832 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64838 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64850 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64858 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64876 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64916 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64942 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64954 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 64962 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65024 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65030 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65052 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65152 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65176 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000
Matricule 65182 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1000	3000	15000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
------------------------------------------------------------------------	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
------------------------------------------------------------------------	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 18048 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 36404 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 36654 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 37042 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 38010 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 38134 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 38896 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 38942 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 39124 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 39578 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40124 (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40204 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40276 (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40524 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40639 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40688 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40700 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40884 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500

Matricule 40890 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 40908 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41026 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41058 (St julien bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41150 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41269 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41342 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41637 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41684 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41720 (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41724 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41775 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 41834 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42184 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42250 (Thonon bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42320 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42597 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42804 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 42854 (St julien bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 43452 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 43622 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 44240 (Ferney voltaire bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 44584 (St julien bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 45044 (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 45579 (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 45660 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 45938 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46045 (St julien bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500

Matricule 46476 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 46664 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50116 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50226 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50300 (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50424 (Vallard bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 50762 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51036 (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51072 (Annecy bsi), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51382 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51594 (Bellegarde bse), INSPECTEUR DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51638 (Vallard bse), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 51750 (St julien bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52142 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52274 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52468 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52606 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52610 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52722 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52754 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52840 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 52986 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53024 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53056 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53294 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53360 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53414 (Thonon bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53757 (Bourg en bresse bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 53988 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54210 (St julien bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54270 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500

Matricule 54852 (Thonon bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 54954 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55056 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55070 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55312 (St julien bardon. bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55452 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55534 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55654 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55696 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55722 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55794 (Vallard thonex bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55810 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55820 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55844 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 55982 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56084 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56164 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56187 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56324 (St julien bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56396 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56409 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56410 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56488 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56668 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56682 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56726 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56746 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56784 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56826 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

Matricule 56871 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 56878 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57080 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57498 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57656 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57742 (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57766 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57814 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57872 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 57954 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58022 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58038 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58056 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58104 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 58516 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59066 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59120 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59200 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59322 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59326 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59336 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59338 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59788 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59868 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 59983 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60134 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60150 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60216 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60402 (Bellegarde bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

Matricule 60516 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60632 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60708 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60802 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60880 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60916 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60919 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60936 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60964 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 60978 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61008 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61028 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61120 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61178 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61188 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61192 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61324 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61340 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61342 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61360 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61554 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61664 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61710 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61794 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61844 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61972 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 61980 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62038 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62040 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Matricule 62060 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62076 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62082 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62092 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62226 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62228 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62234 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62280 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62298 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62318 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62326 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62332 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62342 (Thonon bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62352 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62360 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62364 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62384 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62448 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62464 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62494 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62534 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62536 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62566 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62578 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62582 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Matricule 62634 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62656 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62690 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62706 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62806 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62808 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62812 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62826 (St julien bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62854 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62864 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62882 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62942 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 62960 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63040 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63082 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63170 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63242 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63384 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63406 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63420 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63468 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63518 (Bourg en bresse bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63550 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63556 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63602 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63604 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63652 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Matricule 63654 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63664 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63676 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63686 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63688 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63696 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63712 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63724 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63734 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63772 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63778 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63780 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63788 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63870 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63912 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 63958 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64004 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64042 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64142 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64162 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64224 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64256 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64276 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64342 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64348 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64362 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64374 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500

Matricule 64376 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64380 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64386 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64416 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64428 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64438 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64474 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64476 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64484 (Annecy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64508 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64540 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64542 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64564 (St julien bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64570 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64578 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64606 (Ferney voltaire bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64614 (Vallard bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64626 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64636 (St julien bse), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64656 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64658 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64692 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64742 (Ferney voltaire bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64744 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64774 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64788 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64800 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64808 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64824 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64832 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64838 (Annecy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Matricule 64850 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64858 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64876 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64916 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64942 (St julien bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64954 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 64962 (Bourg en bresse bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65024 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65030 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65052 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65152 (Vallard bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65176 (Thonon bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500
Matricule 65182 (Bellegarde bse), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	500	1500	7500

Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2018/8 du 4 sept. 2018 du directeur régional *GALY Hugues-Lionel*

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
------------------------------------------------------------------------	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

74_DTPJJ_Direction territoriale de la protection judiciaire
de la jeunesse Les Savoie

74-2018-08-31-007

DTPJJ CD74 Arrêté conjoint n°2018-04237 portant
tarification pour l'année 2018 de l'établissement Maison
d'Enfants Au Fil de Soi de Faverges (74210), pour le
service de placement judiciaire à la journée "Repères"
implanté à Rumilly (74150), géré par l'association Le Gai
Logis implantée 6 rue Bugeaud à Albertville (73200).

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction Inter Régionale de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse Centre Est

PRESIDENT CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pôle de la protection de l'enfance

réf : DTPJJ 74 / AD - PPE / NP

Arrêté conjoint Etat / Conseil Départemental N° 18-04237

Portant tarification pour l'année 2018 de l'établissement Maison d'Enfants Au Fil de Soi de Faverges (74210), pour le service de placement judiciaire à la journée « Repères » implanté à Rumilly (74150), géré par l'association Le Gai Logis implantée 6 rue Bugeaud à Albertville (73200).

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles en ce qui concerne la protection de l'enfance, et notamment les articles L. 314-1 et suivants, R. 314-1 et suivants, ainsi que les articles D. 304-101 et suivants, relatifs aux modalités de tarification des établissements énumérés au I de l'article L. 312-1 ;

VU les articles 375 à 375-8 du Code Civil relatifs à l'assistance éducative ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU la délibération N° CD-2017-072 de l'Assemblée Départementale de Haute-Savoie du 11 décembre 2017 fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L.313-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU les propositions budgétaires et leurs annexes transmises par la personne ayant qualité pour représenter l'association Le Gai Logis, pour l'exercice 2018 ;

VU la procédure contradictoire engagée par lettre conjointe DTPJJ/DPE du 13 juillet 2018 et la décision d'autorisation budgétaire du 10 août 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur général des services, Monsieur le directeur général adjoint en charge de l'Action sociale et de la solidarité et de Madame la directrice de la Protection de l'Enfance, de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Savoie et de Monsieur le directeur interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre Est ;

ARRETTENT

Article 1^{er} : Pour l'exercice budgétaire 2018, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'établissement Maison d'enfants Au Fil de Soi de Faverges (74210), pour le service de placement judiciaire à la journée « Repères », sont autorisées comme suit :

Service « Repères » :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	44 803,00	501 175,58
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	378 873,01	
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	77 499,57	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	497 381,51	497 548,51
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	167,00	

Article 2 : Pour l'exercice budgétaire 2018, le tarif précisé à l'article 3 est calculé déduction faite des produits encaissés et à encaisser entre le 1^{er} janvier 2018 et la date d'effet, selon la formule désignée à l'article R. 314-35 du code de l'action sociale et des familles, avec une reprise de résultat excédentaire pour un montant de 3 627,07 euros.

Article 3 : Pour l'exercice budgétaire 2018, la tarification des prestations de l'établissement Maison d'enfants Au Fil de Soi, pour le service « Repères », est fixée comme suit à compter du 1^{er} septembre 2018, date d'effet :

Service	Montant du prix de journée
Service "Repères - AJJ"	54,59 €

Article 4 : Pour l'exercice budgétaire 2019, la tarification arrêtée aux articles 1 et 2 ci-dessus prolonge ses effets au-delà de l'année 2018, sur les premiers mois de l'année 2019, jusqu'à la parution du prochain arrêté de tarification, sur la base du budget net arrêté pour 2018, soit **497 381,51 €**, et sera versée sous la forme d'une dotation globale de financement payable par dotation mensuelle de 41 448,45 €.

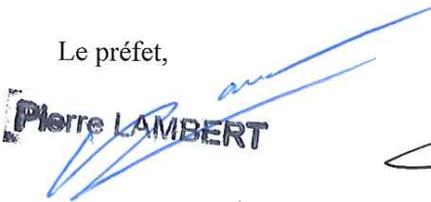
Pour les personnes originaires d'autres départements, il sera fait application du prix de journée 2018, soit 80,16 €, correspondant au tarif qui aurait été applicable au 1^{er} janvier 2018 si l'arrêté de tarification avait été pris avant cette date.

Article 5 : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 184 avenue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03 dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auquel il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services, Monsieur le directeur général adjoint en charge de l'Action sociale et de la solidarité et Madame la directrice de la Protection de l'Enfance, Monsieur le directeur interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Savoie et au recueil des actes du département.

Fait à Annecy, le **31 AOUT 2018**

Le préfet,


Pierre LAMBERT

Le président du Conseil départemental,


Christian MONTEIL

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-09-07-003

Arrêté n° PREF/ DRCL/ BCF/ 2018-09-001 du 07
septembre 2018 portant suppression de la régie de recettes
d'Etat instituée auprès de la police municipale de Scionzier

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction des relations avec les collectivités locales

Anncyy, le 07 SEP. 2018

Bureau des concours financiers

Références : BCF/MNB

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

PREF/ DRCL/ BCF/ 2018 - 09_004

Suppression de la régie de recettes d'État instituée auprès de la police municipale de Scionzier

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 03 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°2004-937 du 07 mai 2004 portant institution d'une régie de recettes d'État auprès de la police municipale de Scionzier ;

VU l'arrêté préfectoral n°2007-180 du 23 janvier 2007 portant nomination de Monsieur Nicolas PENICAUT en qualité de régisseur de recettes titulaire et Monsieur Pascal FONTALBAT en tant que suppléant auprès de la police municipale de Scionzier ;

VU le courrier de la commune de Scionzier du 04 septembre 2018 demandant la clôture de la régie de recettes de la police municipale ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

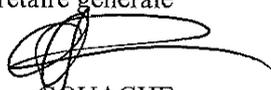
ARRETE

Article 1 : Il est mis fin à la régie de recettes d'État créée auprès de la commune de Scionzier à compter du 01 novembre 2018.

Article 2 : Les arrêtés préfectoraux n°2004-937 du 07 mai 2004 et n° 2007-180 du 23 janvier 2007 sont abrogés.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et Monsieur le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à la commune de Scionzier.

Pour le préfet,
la secrétaire générale



Florence GOUACHE

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex

Téléphone : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-08-31-008

Arrêté n°2018-08-008/PREF/DRCL/BCF du 31 août 2018
portant modification de l'arrêté n°2014254-0044 du 11
septembre 2014 relatif à la constitution de la commission
consultative d'élus siégeant pour la dotation d'équipement
des territoires ruraux (DETR)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Annecy, le 31 AOÛT 2018

Direction des relations avec les collectivités locales

Bureau des concours financiers

Réf : BCF- SZ

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Officier de la Légion d'Honneur

Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° 2018-08-008/PREF/DRCL/BCF

Portant modification de l'arrêté n° 2014254-0044 du 11 septembre 2014 relatif à la constitution de la commission consultative d'élus siégeant pour la **dotatoin d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.)**

- VU la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 dont l'article 179 institue la dotation d'équipement des territoires ruraux ;
- VU les articles L2334-37 et R. 2334-32 à R.2334-35 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la dotation d'équipement des territoires ruraux ;
- VU le décret n°2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'article L2334-37 du CGCT, modifié par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT les désignations des parlementaires opérées par l'Assemblée nationale et le Sénat ;

CONSIDERANT la démission de Monsieur Jean-Claude CARLE, sénateur ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie ;

A R R E T E

Article 1^{er}: l'article 1^{er} de l'arrêté du 11 septembre 2014 est modifié comme suit :

La commission consultative d'élus siégeant pour la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux est composée de **23 membres** pour le département de la Haute-Savoie.

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

: <http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnées>

rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 - fax : 04 50 52 90 05 courriel: prefecture@haute-savoie.gouv.fr

Article 2 : l'article 2 de l'arrêté 2014254-0044 du 11 septembre 2014 est modifié comme suit :

■ Représentants des maires des communes dont la population n'excède pas 20 000 habitants : **7 sièges**

- **Madame Christine CHAFFARD**, maire de Saint-Jean-de-Tholome ;
- **Monsieur Michel CHAPPET**, maire de Saint-Eustache ;
- **Monsieur Jean-Jacques GRANDCOLLOT**, maire de Samoëns ;
- **Monsieur Kamel LAGGOUNE**, maire de Bluffy ;
- **Madame Marie-Antoinette METRAL**, maire de Saint-Sigismond ;
- **Monsieur Nicolas RUBIN**, maire de Chatel ;
- **Monsieur Jean-Francois BAUD**, maire de Douvaine ;

■ Représentants des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la population n'excède pas 60 000 habitants : **12 sièges**

- **Monsieur Michel COUTIN**, président de la communauté de communes des Sources du lac d'Annecy ;
- **Monsieur Pierre BLANC**, président de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie ;
- **Monsieur Jean-Michel COMBET**, président de la communauté de communes du pays de Cruseilles ;
- **Monsieur François DAVIET**, président de la communauté de communes Fier et Ussets ;
- **Monsieur Yves DUPRAZ**, président de la communauté de communes de la Vallée Verte ;
- **Monsieur Bruno FOREL**, président de la communauté de communes des Quatre Rivières ;
- **Monsieur Eric FOURNIER**, président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc ;
- **Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**, président de la communauté de communes des vallées de Thônes ;
- **Madame Jacqueline GARIN**, présidente de la communauté de communes du Haut-Chablais ;
- **Monsieur Louis FAVRE**, président de la communauté de communes Arve et Salève ;
- **Monsieur Paul RANNARD**, président de la communauté de communes Ussets et Rhône ;
- **Monsieur Stéphane VALLI**, président de la communauté de communes Faucigny-Glières.

■ Parlementaires désignés par l'Assemblée nationale et le Sénat : **4 sièges**

- **Madame Sylviane NOËL**, sénatrice,
- **Monsieur Loïc HERVE**, sénateur,
- **Madame Virginie DUBY-MULLER**, députée,
- **Madame Frédérique LARDET**, députée

Article 3 : l'article 5 de l'arrêté 2014254-0044 du 11 septembre 2014 est modifié comme suit :

Le préfet arrête chaque année, suivant les catégories d'opérations prioritaires et dans les limites fixées par la commission, la liste des opérations à subventionner ainsi que le montant de la subvention qui leur a été attribuée. Il porte à la connaissance des membres de la commission la liste des opérations qu'il a retenues.

La commission est saisie pour avis des projets dont la subvention porte sur un montant supérieur à 100 000 €.

Article 4 : Les autres articles de l'arrêté n° 2014254-0044 du 11 septembre 2014 restent inchangés.

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 - fax : 04 50 52 90 05 - courriel: prefecture@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont la copie sera adressée à ;

- Monsieur le président de l'association des maires de Haute-Savoie ;
- Mesdames et Messieurs les membres de la commission ;
- Mesdames et Messieurs les sous-préfets des arrondissements de Bonneville, St Julien-en-Genevois et Thonon-les-Bains.

P/le préfet,
La directrice de cabinet
chargée de la suppléance de la secrétaire générale,


Aurélien LEBOURGEOIS

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 - fax : 04 50 52 90 05 - courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-09-07-005

Arrêté n°PREF/ DRCL/ BCF/ 2018-09-002 du 07
septembre 2018 portant suppression de la régie de recettes
d'Etat instituée auprès de la police municipale de Theyez

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction des relations avec les collectivités locales

Annecy, le 07 SEP. 2018

Bureau des concours financiers

Références : BCF/MNB

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

PREF/ DRCL/ BCF/ 2018 - 09 - 002

Suppression de la régie de recettes d'État instituée auprès de la police municipale de Thyez

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 03 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°2003-531 du 26 mars 2003 portant institution d'une régie de recettes d'État auprès de la police municipale de Thyez ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/ DRCL/ BCF/ 2017-04-049 du 04 avril 2017 portant nomination de Monsieur Thomas VANDERSTRAETEN en qualité de régisseur de recettes titulaire et Monsieur Philippe BONVALLE en tant que suppléant auprès de la police municipale de Thyez ;

VU le courrier de la commune de Thyez du 29 août 2018 demandant la clôture de la régie de recettes de la police municipale ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : Il est mis fin à la régie de recettes d'État créée auprès de la commune de Thyez à compter du 31 décembre 2018.

Article 2 : Les arrêtés préfectoraux n°2003-531 du 26 mars 2003 et n° PREF/DRCL/BCF/2017-04-049 du 04 avril 2017 sont abrogés.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et Monsieur le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à la commune de Thyez.

Pour le préfet,
la secrétaire générale



Florence GOUACHE

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex

Téléphone : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr

www.haute-savoie.gouv.fr

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-09-07-006

Arrêté n°PREF/ DRCL/ BCF/ 2018-09-003 du 07
septembre 2018 portant suppression de la régie de recettes
d'Etat instituée auprès de la police municipale de La
Chapelle d'Abondance

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction des relations avec les collectivités locales

Annecy, le 07 SEP. 2018

Bureau des concours financiers

Références : BCF/MNB

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

PREF/ DRCL/ BCF/ 2018 - 09 - 003

Suppression de la régie de recettes d'État instituée auprès de la police municipale de La Chapelle d'Abondance

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 03 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014098-0019 du 08 avril 2014 portant institution d'une régie de recettes d'État auprès de la police municipale de La Chapelle d'Abondance ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014099-0020 du 09 avril 2014 portant nomination de Monsieur Xavier BESSON en qualité de régisseur de recettes titulaire auprès de la police municipale de La Chapelle d'Abondance ;

VU le courrier de la commune de La Chapelle d'Abondance du 31 août 2018 demandant la clôture de la régie de recettes de la police municipale ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : Il est mis fin à la régie de recettes d'État créée auprès de la commune de La Chapelle d'Abondance à compter du 30 septembre 2018.

Article 2 : Les arrêtés préfectoraux 2014098-0019 du 08 avril 2014 et n°2014099-0020 du 09 avril 2014 sont abrogés.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la préfecture et Monsieur le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à la commune de La Chapelle d'Abondance.

Pour le préfet,
la secrétaire générale



Florence GOUACHE

Pour connaître les jours et heures d'ouverture des services de la préfecture, vous pouvez consulter notre site internet sur la page suivante :

<http://www.haute-savoie.gouv.fr/outils/horaires-et-coordonnees>

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 Annecy cedex

Téléphone : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - courriel : prefecture@haute-savoie.gouv.fr

www.haute-savoie.gouv.fr

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-09-05-001

arrete pref dci bcar 2018 0381 du 5 septembre 2018 portant
habilitation funeraire de l'association les Bruyères à
Chamonix Mont Blanc



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PREFECTURE

Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de la citoyenneté et des activités réglementées
Réf.: BCAR /ER

Le préfet de Haute-Savoie

ARRETE PREF-DCI-BCAR-2018- 0381 0 5 SEP. 2018 **portant habilitation funéraire de l'association funéraire « Les Bruyères » située à Argentière** **CHAMONIX-MONT-BLANC.**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-23, D 2223-39 et R 2223-56 à R 2223-65;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre Lambert, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCI-BCAR-2017-0302 du 9 octobre 2017 portant habilitation funéraire de l'association funéraire « Les Bruyères » située à Argentière Chamonix-Mont-Blanc ;

VU la délibération du conseil municipal de Chamonix Mont Blanc en date du 7 février 1997 autorisant l'association « les Bruyères » à exercer les prestations funéraires sous le contrôle du maire ;

VU la lettre de madame Catherine RAVANEL, présidente, en date du 16 juillet 2018 sollicitant le renouvellement de l'habilitation funéraire de l'association « les Bruyères » ;

Considérant que l'association titulaire d'une habilitation délivrée en 2016 pour un an, ne justifie pas de deux années consécutives d'habilitation concernant l'organisation des cérémonies, prestation pour laquelle elle n'a sollicité son habilitation qu'en 2017 ;

Considérant que madame Ravanel, présidente de l'association justifie avoir engagé la formation réglementaire obligatoire, mais n'a pas encore à ce jour suivi les modules spécifiques obligatoires de responsable ou de gérant d'établissement funéraire ;

Considérant dans ces conditions que la présente habilitation ne peut être délivrée que pour une nouvelle durée d'un an ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie

ARRETE

Article 1er L'habilitation funéraire de l'association funéraire « Les Bruyères » située à Argentière CHAMONIX-MONT-BLANC (74400) comprend les prestations suivantes :

- transport de corps après mise en bière,
- organisation des obsèques
- fourniture des housses, cercueils et leurs accessoires intérieurs et extérieurs,

rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
téléphone : 04 50 33 60 00 fax : 04 50 52 90 05
www.haute-savoie.gouv.fr

- fourniture de personnel, objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil.

Elle est délivrée pour une durée de 1 an à compter du 24 septembre 2018 sous le numéro 18-74-139. Elle prendra fin le 23 septembre 2019. Cette habilitation est valable sur tout le territoire.

Article 2 : Le véhicule utilisé pour le transport de corps après mise en bière est le suivant:
Véhicule RENAULT immatriculé EE-904-PG.

En fonction de la date d'échéance de l'attestation de conformité pour le véhicule précité, le titulaire de l'habilitation funéraire transmettra au préfet une nouvelle attestation en application des articles D 2223-114 et D 2223-120 du code général des collectivités territoriales.
(Les véhicules de transport de corps avant et après mise en bière doivent faire l'objet d'une visite de conformité auprès d'un organisme tierce partie accrédité pour ces activités tous les trois ans au plus, et, en tout état de cause, dans les six mois qui précèdent le renouvellement de l'habilitation.

Article 3 : En application de l'article R 2223-63 du code général des collectivités territoriales, tout changement dans les éléments constitutifs de la demande d'habilitation visée à l'article R 2223-57 du code général des collectivités territoriales doit être déclaré dans un délai de deux mois au préfet.

Article 4 : la présente habilitation pourra être suspendue ou retirée, en application de l'article L 2223-25 du code général des collectivités territoriales ;

Article 5 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, notifié à Madame Catherine RAVANEL présidente de l'association « Les Bruyères » et dont copie sera adressée à M. le sous préfet de Bonneville et à M. le maire de la commune de Chamonix Mont Blanc.

Pour le préfet,
la secrétaire générale


Florence GOUACHE

Voies et délais de recours :

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du ministre concerné et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-09-07-007

arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018 0048 du 7
septembre 2018 portant dissolution du syndicat des Alpes
du Léman.



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DU CONTRÔLE, DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Annecy, le 7 septembre 2018

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

REF: BCLB/CLS

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0048 portant dissolution du Syndicat des Alpes du Léman.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-25-1, L 5211-26 et L 5212-33;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles;
- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe);
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2004.2385 du 5 novembre 2004 portant création du Syndicat mixte des Alpes du Léman, modifié;
- VU la délibération du conseil syndical du 27 juin 2018 approuvant le compte administratif du syndicat ;
- VU les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :
- | | |
|-----------------|-----------------|
| ✓ Bellevaux | 23 juillet 2018 |
| ✓ Habere-Lullin | 19 juillet 2018 |
| ✓ Habere-Poche | 18 juillet 2018 |
| ✓ Lullin | 26 juillet 2018 |
| ✓ Mégevette | 12 juillet 2018 |
| ✓ Reyvroz | 20 juillet 2018 |
| ✓ Saxel | 30 août 2018 |
| ✓ Villard | 3 août 2018 |

CONSIDERANT que les conditions budgétaires et comptables de la liquidation du syndicat ont été approuvées par délibérations concordantes des organes délibérants des membres du syndicat ;

CONSIDERANT, dès lors, que les conditions de liquidation du syndicat sont désormais réunies ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie;

ARRÊTE

Article 1 : Est prononcée la dissolution du syndicat des Alpes du Léman .

Article 2 : Sont constatées les conditions budgétaires et comptables de cette dissolution telles qu'elles résultent des délibérations prises par les organes délibérants des collectivités membres du syndicat, annexées au présent arrêté.

Article 3 :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie,
- M. le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Savoie,
- Madame la présidente du syndicat des Alpes du Léman,
- Mme et MM. les maires des communes concernées,

sont chargées, chacun(e) en ce qui le (la) concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la haute-Savoie.

Pour le préfet,

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale


Florence GOUACHE

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, d'un recours hiérarchique auprès du supérieur hiérarchique et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Rue du 30ème Régiment d'infanterie BP 2332 74034 ANNECY CEDEX
Tph 04.50.33.60.00 FAX 04.50.52.90.05

Annexe à la délibération prévoyant la dissolution d'un syndicat
(cas d'une dissolution avec répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres)

**CONDITIONS BUDGETAIRES ET COMPTABLES
DE LA LIQUIDATION DU SYNDICAT**

La dissolution comptable du syndicat se traduit par des opérations d'ordre non budgétaire enregistrées par le comptable au vu des éléments de répartition détaillés ci-dessous. La répartition doit être équilibrée en débit / crédit pour chaque collectivité membre.

Pour les collectivités membres du syndicat dissous, elle nécessite :

- une mise à jour de l'inventaire avec intégration des biens et subventions reçus ;
- une reprise des résultats aux lignes 001 et 002 du budget (au budget primitif ou par décision modificative).

Les résultats

- **Les résultats à intégrer au budget**

Les résultats cumulés au jour de la dissolution juridique du syndicat figurent à la dernière colonne de l'état II-2 du dernier compte de gestion d'activité.

Les résultats de clôture du syndicat dissous sont les suivants :

Résultats de clôture du syndicat dissous	
Section d'investissement : 277 112.80 €	Section de fonctionnement : 91 342.44 €

Ces résultats seront répartis entre les collectivités membres et repris au budget :

- à la ligne 001 pour le résultat d'investissement ;
- à la ligne 002 pour le résultat de fonctionnement.

La répartition des résultats dépend de la répartition comptable qui a été adoptée entre les collectivités membres.

collectivités membres	Répartition	ligne 001 pour le résultat d'investissement	ligne 002 pour le résultat de fonctionnement
Bellevaux		137 325,89 €	
Habère-Poche		93 983,98€	
Lullin		11 450,74 €	
Habère-Lullin		11 450,74 €	
Villard		9 160,58€	
Saxel		4 580,29€	
Megevette		4 580,29€	
Reyvroz		4 580,29€	
TOTAL	100%	277 112,80 €	

collectivités membres	Répartition	ligne 001 pour le résultat d'investissement	ligne 002 pour le résultat de fonctionnement
Bellevaux	48%		43 844,37 €
Habère-Poche	32%		29 229,58 €
Lullin	5%		4 567,12 €
Habère-Lullin	5%		4 567,12 €
Villard	4%		3 653,70 €
Saxel	2%		1 826,85 €
Megevette	2%		1 826,85 €
Reyvroz	2%		1 826,85 €
TOTAL	100%		91 342,44 €

• **Les résultats à répartir comptablement**

La répartition comptable des résultats entre les collectivités membres est la suivante :

Répartition des soldes des comptes de résultats à la balance le jour de la dissolution			
collectivités membres	Répartition	Compte 1068	Compte110
Bellevaux	48%	27 828,04 €	43 844,37 €
Habère-Poche	32%	18 552,03 €	29 229,58 €
Lullin	5%	2 898,75 €	4 567,12 €
Habère-Lullin	5%	2 898,75 €	4 567,12 €
Villard	4%	2 319,00 €	3 653,70 €
Saxel	2%	1 159,50 €	1 826,85 €
Megevette	2%	1 159,50 €	1 826,85 €
Reyvroz	2%	1 159,50 €	1 826,85 €
TOTAL	100%	57 975,09 €	91 342,44 €

Les restes à réaliser fonctionnement et investissement

Les restes à réaliser sont répartis entre la commune de Bellevaux qui sera en charge du règlement des sommes à devoir et la commune d'Habère-Poche en charge de la réalisation des travaux sur la commune. Les restes à réaliser sont repris au budget des collectivités membres.

L'état des restes à réaliser est le suivant :

Répartition des restes à réaliser Investissement		
Dépense ou recette engagée par le syndicat	Montant	Collectivité bénéficiaire
DEPENSES		
RBST SUBV SENTIER REGION	9 513.67 €	
TOTAL	9 513.67€	Bellevaux
RECETTES		
Travaux bureau Habère-Poche	20 699.28 €	
TOTAL	20 699.28 €	Habère-Poche

Répartition des restes à réaliser Fonctionnement		
Dépense ou recette engagée par le syndicat	Montant	Collectivité bénéficiaire
DEPENSES		
URSSAF Régularisation 2017	4 €	
ASSOCIATION DES MAIRES DADS 2017	130 €	
REX ROTARY Résiliation location copieur	4 842.97 €	
AFFINISKI	12 800 €	
Indemnité trésorier	108.20	
TOTAL	17 885,17€	Bellevaux
RECETTES		
FCTVA 2016	2 408 €	Bellevaux
TOTAL	2 408 €	Bellevaux

• *Les immobilisations et subventions d'équipement*

Le détail des immobilisations et subventions d'équipement concernées figure dans l'état de l'actif ci-joint. Les biens acquis ou réalisés par le Syndicat depuis sa création sont répartis entre les collectivités membres en fonction de la situation géographique de l'actif. Il s'agit pour la plupart de biens réalisés sur les 8 territoires.

COMPTE	MONTANT BRUT	AMORT	COLLECTIVITE PROPRIETAIRE
--------	--------------	-------	---------------------------

ETAT DES IMMOBILISATIONS			
2031	15 882,00	635,28	8 communes
	7 623,36	304,93	Bellevaux
	794,10	31,76	Lullin
	317,64	12,71	Reyvroz
	5 082,24	203,29	Habère-Poche

	794,10	31,76		Habère-Lullin
	635,28	25,41		Villard
	317,64	12,71		Saxel
	317,64	12,71		Mégevette
2031	17 760,00	0,00	3 communes	
	5 920,00	0,00		Bellevaux
	5 920,00	0,00		Lullin
	5 920,00	0,00		Habère-Poche
2031	33 642,00	635,28	TOTAL	

2051	31 872,37	12 748,95	3 communes	
	10 624,12	4 249,65		Bellevaux
	10 624,12	4 249,65		Lullin
	10 624,12	4 249,65		Habère-Poche
2051	46 800,00	18 720,00	3 communes	
	15 600,00	6 240,00		Bellevaux
	15 600,00	6 240,00		Lullin
	15 600,00	6 240,00		Habère-Poche
2051	1 800,00	360,00	3 communes	
	600,00	120,00		Bellevaux
	600,00	120,00		Lullin
	600,00	120,00		Habère-Poche
2051	80 472,37	31 828,95	TOTAL	

2128	2 107,00	0,00		Saxel
2128	19 966,44	0,00		Bellevaux
2128	4 473,60	0,00	8 communes	
	2 147,33	0,00		Bellevaux
	223,68	0,00		Lullin
	89,47	0,00		Reyvroz
	1 431,55	0,00		Habère-Poche
	223,68	0,00		Habère-Lullin
	178,94	0,00		Villard
	89,47	0,00		Saxel
	89,47	0,00		Mégevette
2128	9 464,40	0,00	8 communes	
	4 542,91	0,00		Bellevaux
	473,22	0,00		Lullin
	189,29	0,00		Reyvroz
	3 028,61	0,00		Habère-Poche
	473,22	0,00		Habère-Lullin
	378,58	0,00		Villard
	189,29	0,00		Saxel
	189,29	0,00		Mégevette
2128	878,00	0,00		Mégevette
2128	3 888,00	0,00		Habère-Poche
2128	6 882,24	0,00	8 communes	
	3 303,48	0,00		Bellevaux
	344,11	0,00		Lullin
	137,64	0,00		Reyvroz
	2 202,32	0,00		Habère-Poche
	344,11	0,00		Habère-Lullin
	275,29	0,00		Villard
	137,64	0,00		Saxel
	137,64	0,00		Mégevette
2128	2 130,00	0,00		Habère-Poche

2128	1 725,00	0,00		Habère-Lullin
2128	2 107,00	0,00		Habère-Lullin
2128	1 800,00	0,00		Habère-Lullin
2128	542,40	0,00		Habère-Poche
2128	735,00	0,00		Reyvroz
2128	980,00	0,00		Lullin
2128	1 498,18	0,00		Habère-Poche
2128	500,00	0,00		Habère-Poche
2128	4 917,00	0,00		Habère-Poche
2128	1 598,40	0,00	2 communes	
	799,20	0,00		Bellevaux
	799,20	0,00		Habère-Poche
2128	25817,40	0,00		Bellevaux
2128	12 000,00	0,00		Habère-Poche
2128	2 408,00	0,00		Habère-Lullin
2128	3 000,00	0,00		Habère-Poche
2128	13 026,82	0,00		Habère-Poche
2128	5 441,70	0,00		Habère-Poche
2128	834,00	0,00		Mégevette
2128	30 000,00	3 600,00	8 communes	
	14 400,00	1 728,00		Bellevaux
	1 500,00	180,00		Lullin
	600,00	72,00		Reyvroz
	9 600,00	1 152,00		Habère-Poche
	1 500,00	180,00		Habère-Lullin
	1 200,00	144,00		Villard
	600,00	72,00		Saxel
	600,00	72,00		Mégevette
2128	27 312,50	3 277,50		Bellevaux
2128	8 160,00	1 305,60	8 communes	
	3 916,80	626,69		Bellevaux
	408,00	65,28		Lullin
	163,20	26,11		Reyvroz
	2 611,20	417,79		Habère-Poche
	408,00	65,28		Habère-Lullin
	326,40	52,22		Villard
	163,20	26,11		Saxel
	163,20	26,11		Mégevette
2128	5 827,97	699,36		Mégevette
2128	11 942,36	1 990,39		Habère-Poche
2128	1 272,00	212,00		Bellevaux
2128	4 550,00	758,34	3 communes	
	1 516,67	252,78		Bellevaux
	1 516,67	252,78		Lullin
	1 516,67	252,78		Habère-Poche
2128	217 785,41	11 843,19	TOTAL	
2181	23 677,36	3 499,72		Habère-Poche
2181	9 084,72	1 816,94		Bellevaux
2181	32 762,08	5 316,66	TOTAL	

Les subventions perçues par le syndicat pour financer l'acquisition ou la réalisation de ces biens sont réparties entre les collectivités membres selon le même critère, de la manière suivante :

Etat des subventions

Compte	Montant	Amortissements (comptes 139)	% Répartition	Collectivité propriétaire
1311 TOTAL	187 604,69 €	83 848,56 €	100%	8 communes
1311	90 050,25 €	40 247,31 €		Bellevaux
	60 033,50 €	26 831,54 €		Habère-Poche
	9 380,24 €	4 192,43 €		Lullin
	9 380,24 €	4 192,43 €		Habère-Lullin
	7 504,19 €	3 353,94 €		Villard
	3 752,09 €	1 676,97 €		Saxel
	3 752,09 €	1 676,97 €		Megevette
	3 752,09 €	1 676,97 €		Reyvroz
1312 TOTAL	56 518,21 €	15 812,88 €	100%	8 communes
1312	27 128,74 €	7 590,18 €		Bellevaux
	18 085,83 €	5 060,12 €		Habère-Poche
	2 825,91 €	790,64 €		Lullin
	2 825,91 €	790,64 €		Habère-Lullin
	2 260,73 €	632,52 €		Villard
	1 130,36 €	316,26 €		Saxel
	1 130,36 €	316,26 €		Megevette
	1 130,36 €	316,26 €		Reyvroz
1313 TOTAL	16 394,50 €	8 197,26 €	100%	8 communes
1313	7 869,36 €	3 934,68 €		Bellevaux
	5 246,24 €	2 623,12 €		Habère-Poche
	819,73 €	409,86 €		Lullin
	819,73 €	409,86 €		Habère-Lullin
	655,78 €	327,89 €		Villard
	327,89 €	163,95 €		Saxel
	327,89 €	163,95 €		Megevette
	327,89 €	163,95 €		Reyvroz
1321 TOTAL	144 485,73 €		100%	8 communes
1321	69 353,15 €			Bellevaux
	46 235,43 €			Habère-Poche
	7 224,29 €			Lullin
	7 224,29 €			Habère-Lullin
	5 779,43 €			Villard
	2 889,71 €			Saxel
	2 889,71 €			Megevette
	2 889,71 €			Reyvroz
1322 TOTAL	82 552,91 €		100%	8 communes
1322	39 625,40 €			Bellevaux
	26 416,93 €			Habère-Poche
	4 127,65 €			Lullin
	4 127,65 €			Habère-Lullin
	3 302,12 €			Villard
	1 651,06 €			Saxel
	1 651,06 €			Megevette

	1 651,06 €			Reyvroz
1323 TOTAL	6 105,50 €		100%	8 communes
1323	2 930,64 €			Bellevaux
	1 953,76 €			Habère-Poche
	305,28 €			Lullin
	305,28 €			Habère-Lullin
	244,22 €			Villard
	122,11 €			Saxel
	122,11 €			Megevette
	122,11 €			Reyvroz
	13241 TO-TAL	166 962,86 €		100%
13241	80 142,17 €			Bellevaux
	53 428,12 €			Habère-Poche
	8 348,14 €			Lullin
	8 348,14 €			Habère-Lullin
	6 678,51 €			Villard
	3 339,26 €			Saxel
	3 339,26 €			Megevette
	3 339,26 €			Reyvroz
13248 TO-TAL	82 259,96 €		100%	8 communes
13248	39 484,78 €			Bellevaux
	26 323,19 €			Habère-Poche
	4 113,00 €			Lullin
	4 113,00 €			Habère-Lullin
	3 290,40 €			Villard
	1 645,20 €			Saxel
	1 645,20 €			Megevette
	1 645,20 €			Reyvroz
13251 TO-TAL	27 285,64 €		100%	8 communes
13251	13 097,11 €			Bellevaux
	8 731,40 €			Habère-Poche
	1 364,28 €			Lullin
	1 364,28 €			Habère-Lullin
	1 091,43 €			Villard
	545,71 €			Saxel
	545,71 €			Megevette
	545,71 €			Reyvroz
13258 TO-TAL	14 413,87 €		100%	8 communes
13258	6 918,66 €			Bellevaux
	4 612,44 €			Habère-Poche
	720,69 €			Lullin

	720,69 €			Habère-Lullin
	576,55 €			Villard
	288,28 €			Saxel
	288,28 €			Megevette
	288,28 €			Reyvroz

• **La trésorerie**

Le solde de la trésorerie au jour de la dissolution du syndicat est réparti entre les collectivités membres de la manière suivante :

La commune de Bellevaux pour règlement des règlements à solder pour le compte du Syndicat : 27 398.84 € moins le FCTVA de 2 408,00 €

La commune d'Habère-Poche pour la réalisation des travaux du bureau d'Habère-Poche (délibération 2017/15 du 29 novembre 2017) : 20 699.28 €

Le solde de trésorerie sera réparti entre les membres selon la clé de répartition.

Solde de trésorerie du syndicat		
Solde au jour de la dissolution		368 455.24 €
Répartition de la trésorerie		
	Bellevaux	24 990,84 €
	Habère-Poche	20 699.28 €
Sous total à réparti entre les 8 membres		322 765,12 €
		100%
Bellevaux	154 927,26 €	48%
Habère-Poche	103 284,84 €	32%
Lullin	16 138,26 €	5%
Habère-Lullin	16 138,26 €	5%
Villard	12 910,60 €	4%
Saxel	6 455,30 €	2%
Megevette	6 455,30 €	2%
Reyvroz	6 455,30 €	2%

• **Les autres comptes présents à la balance**

Les autres comptes d'actif et de passif présents à la balance du syndicat au jour de sa dissolution sont répartis selon la clé de répartition suivante :

Hormis certains cas particuliers, ces comptes ne font pas l'objet d'un suivi auxiliaire. Les montants sont donc répartis librement, sans référence à des pièces (comptes 102, 19 ...).

En présence de provisions ou dépréciations, la répartition entre les communes membres doit tenir compte de l'objet de la provision (joindre un état détaillé des provisions). Il en est de même pour les sommes figurant sur comptes d'imputation provisoire de dépenses ou de recettes (sommes à titrer ou à mandater) qui n'auraient pas pu être

régularisées (joindre un état de développement de soldes précisant la répartition des sommes entre les collectivités membres).

La répartition est la suivante :

Répartition des soldes des comptes à la balance au jour de la dissolution			
Comptes	Collectivité Bénéficiaire	Répartition	Montant
1021	8 communes	100%	62 079,36 €
	Bellevaux	48%	29 798,09 €
	Habère-Poche	32%	19 865,40 €
	Lullin	5%	3 103,97 €
	Habère-Lullin	5%	3 103,97 €
	Villard	4%	2 483,17 €
	Saxel	2%	1 241,59 €
	Megevette	2%	1 241,59 €
	Reyvroz	2%	1 241,59 €
10222	8 communes	100%	147 627,00 €
	Bellevaux	48%	70 860,96 €
	Habère-Poche	32%	47 240,64 €
	Lullin	5%	7 381,35 €
	Habère-Lullin	5%	7 381,35 €
	Villard	4%	5 905,08 €
	Saxel	2%	2 952,54 €
	Megevette	2%	2 952,54 €
	Reyvroz	2%	2 952,54 €
192	8 communes	100%	12 855,35 €
	Bellevaux	48%	6 170,57 €
	Habère-Poche	32%	4 113,71 €
	Lullin	5%	642,77 €
	Habère-Lullin	5%	642,77 €
	Villard	4%	514,21 €
	Saxel	2%	257,11 €
	Megevette	2%	257,11 €
	Reyvroz	2%	257,11 €
193	8 communes	100%	339 400,69 €
	Bellevaux		175 452,44 €
	Habère-Poche		79 887,77 €
	Lullin		7 162,00 €
	Habère-Lullin		23 500,36 €
	Villard		25 232,28 €
	Saxel		10 509,15 €
	Megevette		5 775,54 €
	Reyvroz		11 881,15 €

- *Les régies de recettes et d'avances*

NEANT

74_Pref_Préfecture de Haute-Savoie

74-2018-09-07-008

PREF/DRCL/BAFU/2018-0062 - AP portant ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet de renouvellement urbain du centre-ville de la station sur la commune de Praz-Sur-Arly.



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Annecy, le 7 septembre 2018

Bureau des Affaires Foncières et de l'Urbanisme

Ref : DRCL / 3 - CM

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU/2018-0062

**Projet de renouvellement urbain du centre-ville de la station sur la commune de Praz-Sur-Arly.
Ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et
parcellaire.**

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation
et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT en qualité de préfet de
la Haute-Savoie ;

VU la délibération en date du 25 juillet 2018 du conseil municipal de la commune de Praz-Sur-Arly
demandant l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et
parcellaire relative au projet de renouvellement urbain du centre-ville de la station ;

VU la décision de M. le président du tribunal administratif de Grenoble en date du 27 août 2018
relative à la désignation du commissaire enquêteur ;

VU les dossiers d'enquête constitués conformément aux prescriptions des articles R 112-4 et R. 131-3
du code de l'expropriation ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie ;

AR R E T E

ARTICLE 1er : Il sera procédé sur le territoire de la commune de Praz-Sur-Arly du jeudi 18 octobre
au lundi 19 novembre 2018 inclus à la tenue d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité
publique et parcellaire relative au projet de renouvellement urbain du centre-ville de la station.

ARTICLE 2 : M. Serge ADAM, commandant de police en retraite, a été désigné pour assurer les
fonctions de commissaire enquêteur. Il siègera en mairie de Praz-Sur-Arly, où toutes les
correspondances relatives aux enquêtes devront lui être adressées.

Adresse postale : Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex
Tél : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.gouv.fr>

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Praz-Sur-Arly, les :

- jeudi 18 octobre 2018, de 13 H 30 à 16 H 30,
 - mercredi 14 novembre 2018, de 14 H 00 à 17 H 00,
 - et lundi 19 novembre 2018, de 14 H 00 à 17 H 00,
- afin de recevoir leurs observations.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés en mairie de Praz-Sur-Arly, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public (soit du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00 et le samedi de 9 H 00 à 12 H 00), et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Praz-Sur-Arly.

ARTICLE 4 : Le dossier d'enquête publique sera également disponible, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie www.haute-savoie.gouv.fr.

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai d'enquête ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par le maire.

ARTICLE 6 : Le commissaire enquêteur disposera d'un délai maximal d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, pour rendre son rapport et ses conclusions motivées concernant l'utilité publique de l'opération.

Toutefois si les conclusions du commissaire enquêteur étaient défavorables à l'adoption du projet, le maître d'ouvrage sera appelé à émettre son avis par une délibération motivée.

Faute de délibération dans un délai de trois mois à compter de la transmission du dossier, le maître d'ouvrage serait regardé comme ayant renoncé à l'opération.

ARTICLE 7 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de Praz-Sur-Arly, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Savoie (Direction des relations avec les collectivités locales) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance.

ARTICLE 8 : Notification de l'enquête parcellaire sera faite par M. le maire de Praz-Sur-Arly ou son mandataire, à chacun des propriétaires et ayants-droits intéressés, sous pli recommandé avec accusé de réception, avant l'ouverture de l'enquête.

ARTICLE 9 : Un avis d'ouverture d'enquête, établi par mes soins, sera affiché notamment à la porte de la mairie et publié par tout autre moyen en usage dans la commune, au moins huit jours avant la date d'ouverture d'enquête. Cette formalité devra être constatée par un certificat du maire annexé au dossier d'enquête.

Cet avis sera en outre inséré par mes soins, aux frais de la commune de Praz-Sur-Arly, en caractères apparents, dans les journaux « Le Dauphiné Libéré » et « L'Eco des Pays de Savoie », huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

ARTICLE 10 : La publication du présent arrêté est faite notamment en vue de l'application des articles L. 311-1, L. 311-2 et L. 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, ci-après reproduits :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. »

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L. 311-1 et L. 311-2 sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité. »

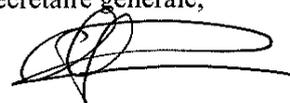
ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

ARTICLE 12 :

- Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie,
- M. le maire de Praz-Sur-Arly,
- M. le directeur de Foncier Conseil Aménagement,
- M. le commissaire-enquêteur,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée pour information à M. le sous-préfet de Bonneville, M. le directeur départemental des territoires, à M. le président du tribunal administratif de Grenoble ainsi qu'à M. le directeur départemental des finances publiques.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,



Florence GOUACHE

74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2018-09-06-004

ARRETE / N°2018-0091 / DIRECCTE UD74 / Mutations
économiques / Services à la personne / portant agrément
d'un organisme de services à la personne LES
CROCODILES SAP838409316



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
D'Auvergne-Rhône-Alpes
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE*

**Arrêté portant agrément
d'un organisme de services à la personne
N° SAP838409316
N° SIREN 838409316
N°2018-0091**

Vu le code du travail, notamment ses articles L.7232-1, R.7232-1 à R.7232-11 et D.7231-1 ;
Vu le cahier des charges prévu à l'article R.7232-6 du code du travail ;
Vu la demande d'agrément présentée le 26 juin 2018, par Monsieur Jean - Claude SYCHAMPANAKHONE en qualité de Gérant ;
Vu l'avis favorable émis le 5 septembre 2018 par le président du conseil départemental de la Haute-Savoie ;

Le préfet de la Haute-Savoie

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **LES CROCODILES**, dont l'établissement principal est situé 37 Avenue de Novel 74000 ANNECY est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2018.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (mode prestataire et mandataire) - (74)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (mode prestataire et mandataire) - (74)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de l'unité départementale.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L.7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

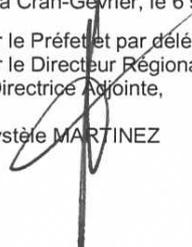
Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification en saisissant tribunal administratif de Grenoble 2 place Verdun 38000 GRENOBLE.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Cran-Gevrier, le 6 septembre 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional Adjoint,
La Directrice Adjointe,

Chrystèle MARTINEZ



74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2018-09-03-009

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0089 /
DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la
personne / Récépissé de déclaration d'un organisme de
services à la personne BEAUDEAU CHRISTOPHE
SAP420738817



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
D'Auvergne-Rhône-Alpes
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE*

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP420738817**

N°2018-0089

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Le préfet de la Haute-Savoie

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 28 août 2018 par Monsieur Christophe BEAUDEAU en qualité de Dirigeant, pour l'organisme BEAUDEAU Christophe dont l'établissement principal est situé 67 avenue Pasteur 74800 LA ROCHE SUR FORON et enregistré sous le N° SAP420738817 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cran-Gevrier, le 3 septembre 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional Adjoint,
La Directrice Adjointe,

Chrystèle MARTINEZ

74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2018-09-03-010

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0090 /
DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la
personne / Récépissé de modification de déclaration d'un
organisme de services à la personne AIDASSISTANCE
SAP834639726



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
D'Auvergne-Rhône-Alpes
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE*

**Récépissé de modification de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP834639726**

N°2018-0090

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Le préfet de la Haute-Savoie

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 13 août 2018 par Monsieur Aurélien LAVALLETTE en qualité de Président, pour l'organisme AIDASSISTANCE dont l'établissement principal est situé Centre UBIDOCA 14071 105 route des Pommiers 74370 ST MARTIN BELLEVUE et enregistré sous le N° SAP834639726 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Travaux de petit bricolage
- Assistance informatique à domicile
- Assistance administrative à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cran-Gevrier, le 3 septembre 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional Adjoint,
La Directrice Adjointe,

Chrystèle MARTINEZ

74_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi de la Haute-Savoie

74-2018-09-06-005

AUTRE ACTE ADMINISTRATIF / N°2018-0092 /
DIRECCTE UD74 / Mutations économiques / Services à la
personne / Récépissé de modification de déclaration d'un
organisme de services à la personne LES CROCODILES
SAP838409316



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
D'Auvergne-Rhône-Alpes
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-SAVOIE**

**Récépissé de modification de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP838409316**

N°2018-0092

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Le préfet de la Haute-Savoie

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Haute-Savoie le 26 juin 2018 par Monsieur Jean - Claude SYCHAMPANAKHONE en qualité de Gérant, pour l'organisme LES CROCODILES dont l'établissement principal est situé 37 Avenue de Novel 74000 ANNECY et enregistré sous le N° SAP838409316 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Garde d'enfant de plus de 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à agrément de l'État :

- En mode prestataire et mandataire :
- Garde d'enfant de moins de 3 ans à domicile (y compris enfants handicapés) (74)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, acte de la vie courante) (74)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du 1^{er} septembre 2018 sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Cran-Gevrier, le 6 septembre 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur Régional Adjoint,
La Directrice Adjointe,

Chrystèle MARTINEZ

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

74-2018-09-03-015

ARS DD74 Arrêté N°2018 5107 du 03/09/2018 portant
modification de l'agrément de la société d'exercice libéral
par actions simplifiées de
biologistes médicaux« SELAS BIO-VAL » et portant
autorisation de fonctionnement du laboratoire
de biologie médicale multi sites "SELAS BIO-VAL".

Arrêté n°2018- 5107

Portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral par actions simplifiées de biologistes médicaux« SELAS BIO-VAL » et portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites "SELAS BIO-VAL".

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n°2016-48 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral et directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté n° 2018/4728 en date du 26 juillet 2018 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral par actions simplifiées de biologistes médicaux« SELAS BIO-VAL » et portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites "SELAS BIO-VAL" ;

Vu le procès-verbal de délibérations de l'assemblée générale Mixte en date du 28 juin 2018 décidant l'augmentation de capital et du transfert du siège social à Annecy (74000), au 1, rue du Travail ;

Vu les statuts mis à jour en date du 28 juin 2018 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n° 2018/4728 en date du 26 juillet 2018 est abrogé.

La "S.E.L.A.S. BIO-VAL" dont le siège social est fixé 1 rue du Travail à ANNECY (74000) (FINESS EJ 74 001 421 2), exploite le laboratoire de biologie médicale multi-sites sur les sites suivants :

210 grande rue – 74350 CRUSEILLES (ouvert au public) Finess ET 74 001419 6

52 avenue Gantin – 74150 RUMILLY (ouvert au public) Finess ET 74 001 519 3

1 rue du Travail 74000 ANNECY (ouvert au public) Finess ET 74 001 421 2

1 rue de la Forêt Hôpital Gabriel Deplante 74150 RUMILLY, Plateau technique (fermé au public) Finess ET 74 001 520 1

42 avenue du Pont Neuf 74970 MARGNIER (ouvert au public) Finess ET 74 001 548 2

25 avenue des Vallées 74200 THONON-LES-BAINS (ouvert au public) Finess ET 74 001 556 5

Les biologistes coresponsables sont :

CHEPEAUX Valérie, pharmacien biologiste,

GAUDIN, Marie-Anne, pharmacien biologiste,

LENES Emmanuel, médecin biologiste,

CERARDI Julie, pharmacien biologiste,
ALLART-BETEND Nathalie, pharmacien biologiste,
BERENDSEN Thomas, pharmacien biologiste,
FERRAND Janina, médecin biologiste

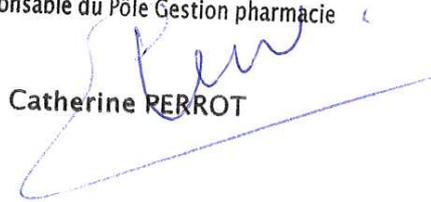
Article 2 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
 - d'un recours hiérarchique auprès de madame le ministre des Affaires Sociales et de la santé,
 - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent
- Ces recours administratifs (gracieux et hiérarchique) ne constituent pas un préalable obligatoire au recours contentieux

Article 3 : Le directeur de l'offre de soins et le directeur départemental de la Haute-Savoie de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Fait à Annecy le 03 septembre 2018

Pour le directeur général et par délégation
La responsable du Pôle Gestion pharmacie


Catherine PERROT

84_ARS_Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

74-2018-08-21-002

ARS DD74 arrêté2018 5062 DU 21/08/2018 Fixant le
tableau annuel de la garde départementale assurant la
permanence du transport sanitaire en Haute Savoie

Arrêté n°2018-5062

Fixant le tableau annuel de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire en Haute Savoie

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le Code de la Santé Publique, articles L 6312.1 à 6312.5, relatifs aux transports sanitaires,
- Vu** l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 87-965 du 30 novembre 1987 modifié relatif à l'agrément des transports sanitaires terrestres,
- Vu** le décret n° 2003-674 du 23 juillet 2003, relatif à l'organisation de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire,
- Vu** l'arrêté du 23 juillet 2003 fixant les périodes de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire,
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son titre IV et chapitre 1^{er} créant les agences régionales de santé ;
- Vu** le décret n° 2010-338 du 31 mars 2010 relatif aux relations entre les représentants de l'Etat dans le département, dans la zone de défense et dans la région et l'agence régionale de santé ;
- Vu** la décision 2018-2033 en date du 22 juin 2018 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Rhône Alpes ;
- Vu** la décision 2013-5631 du 10 décembre 2013 portant délégation de signature aux délégués départementaux de l'Agence Régionale de Santé de Rhône Alpes ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2003-395 du 18 novembre 2003 définissant les secteurs de garde dans le cadre de la permanence du transport sanitaire ;
- Vu** l'arrêté n° 2003-396 du 18 novembre 2003 relatif au cahier des charges fixant les conditions d'organisation de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;
- Vu** le décret n° 2011- 356 du 25 janvier 2011 modifié relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente et des transports sanitaires de Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté modificatif n° 2017-6561 du 15 novembre 2017 relatif à la composition du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence de soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) ;

Vu le planning prévisionnel des permanences concernant l'année 2018 transmis par l'Association pour la gestion et la promotion des Transports Sanitaires d'Urgences ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Directeur départemental de la Haute Savoie.

- **ARRETE** -

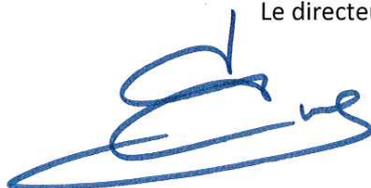
Article 1 - Dans le cadre de l'organisation de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire, les entreprises de transports sanitaires agréées du département sont tenues de participer à la garde départementale dans les conditions définies par l'arrêté préfectoral n° 2003-396 du 18 novembre 2003 susvisé.

Article 2 - Le planning des permanences de la garde départementale couvrant l'année 2018 est annexé au présent arrêté.

Article 3 – le directeur départemental de la Haute-Savoie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs de la préfecture du département de Haute-Savoie.

Fait à Annecy le 21 août 2018

Pour le directeur général par délégation
Le directeur départemental de Haute-Savoie



Jean-Michel HUE

JANVIER 2018

			JOUR	NUIT	8h/14h	8H/21H	Gardes commerciales
L	1	1er	SARA	URGENCE 74			
		2ème	LAC	SARA			
M	2	1er		URGENCE 74	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		SARA			
M	3	1er		ARAVIS	SARA	URGENCE 74	
		2ème		LAC			
J	4	1er		ARAVIS	LAC	SARA	
		2ème		LAC			
V	5	1er		SARA	ARAVIS	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
S	6	1er	LAC	SARA			
		2ème		URGENCE 74			
D	7	1er	SARA	LAC			LAC
		2ème	URGENCE 74	ALP AMBULANCE			ARAVIS
L	8	1er		LAC	ARAVIS	URGENCE 74	
		2ème		ALP AMBULANCE			
M	9	1er		SARA	LAC	SARA	
		2ème		ARAVIS			
M	10	1er		SARA	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		ARAVIS			
J	11	1er		ALP AMBULANCE	SARA	URGENCE 74	
		2ème		LAC			
V	12	1er		ALP AMBULANCE	ARAVIS	LAC	
		2ème		LAC			
S	13	1er	LAC	URGENCE 74			
		2ème		SARA			
D	14	1er	ALP AMBULANCE	URGENCE 74			URGENCE 74
		2ème	ARAVIS	SARA			LAC
L	15	1er		LAC	ALP AMBULANCE	URGENCE 74	
		2ème		ARAVIS			
M	16	1er		LAC	LAC	ARAVIS	
		2ème		ARAVIS			
M	17	1er		SARA	SARA	LAC	
		2ème		URGENCE 74			
J	18	1er		SARA	ALP AMBULANCE	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
V	19	1er		LAC	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		ARAVIS			
S	20	1er	SARA	LAC			
		2ème		ARAVIS			
D	21	1er	ARAVIS	SARA			ALP AMBULANCE
		2ème	LAC	URGENCE 74			URGENCE 74
L	22	1er		SARA	ARAVIS	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
M	23	1er		LAC	SARA	LAC	
		2ème		ALP AMBULANCE			
M	24	1er		LAC	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		ALP AMBULANCE			
J	25	1er		SARA	URGENCE 74	SARA	
		2ème		URGENCE 74			
V	26	1er		SARA	LAC	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
S	27	1er	ALP AMBULANCE	ARAVIS			
		2ème		LAC			
D	28	1er	URGENCE 74	ARAVIS			LAC
		2ème	SARA	LAC			ARAVIS
L	29	1er		URGENCE 74	SARA	URGENCE 74	
		2ème		SARA			
M	30	1er		URGENCE 74	URGENCE 74	LAC	
		2ème		SARA			
M	31	1er		LAC	LAC	SARA	
		2ème		ARAVIS			

MARS 2018

			JOUR	NUIT	8h/14h	8h/21h	Gardes commerciales
J	1	1er		ARAVIS	LAC	SARA	
		2ème		LAC			
V	2	1er		SARA	ARAVIS	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
S	3	1er	LAC	SARA			
		2ème		URGENCE 74			
D	4	1er	SARA	LAC			LAC
		2ème	URGENCE 74	ALP AMBULANCE		ARAVIS	
L	5	1er		LAC	ARAVIS	URGENCE 74	
		2ème		ALP AMBULANCE			
M	6	1er		SARA	LAC	SARA	
		2ème		ARAVIS			
M	7	1er		SARA	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		ARAVIS			
J	8	1er		ALP AMBULANCE	SARA	URGENCE 74	
		2ème		LAC			
V	9	1er		ALP AMBULANCE	ARAVIS	LAC	
		2ème		LAC			
S	10	1er	LAC	URGENCE 74			
		2ème		SARA			
D	11	1er	LP AMBULANCE	URGENCE 74			URGENCE 74
		2ème	ARAVIS	SARA		LAC	
L	12	1er		LAC	ALP AMBULANCE	URGENCE 74	
		2ème		ARAVIS			
M	13	1er		LAC	LAC	ARAVIS	
		2ème		ARAVIS			
M	14	1er		SARA	SARA	LAC	
		2ème		URGENCE 74			
J	15	1er		SARA	ALP AMBULANCE	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
V	16	1er		LAC	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		ARAVIS			
S	17	1er	SARA	LAC			
		2ème		ARAVIS			
D	18	1er	ARAVIS	SARA			LP AMBULANCE
		2ème	LAC	URGENCE 74		URGENCE 74	
L	19	1er		SARA	ARAVIS	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
M	20	1er		LAC	SARA	LAC	
		2ème		ALP AMBULANCE			
M	21	1er		LAC	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		ALP AMBULANCE			
J	22	1er		SARA	URGENCE 74	SARA	
		2ème		URGENCE 74			
V	23	1er		SARA	LAC	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
S	24	1er	LP AMBULANCE	ARAVIS			
		2ème		LAC			
D	25	1er	URGENCE 74	ARAVIS			LAC
		2ème	SARA	LAC		ARAVIS	
L	26	1er		URGENCE 74	SARA	URGENCE 74	
		2ème		SARA			
M	27	1er		URGENCE 74	URGENCE 74	LAC	
		2ème		SARA			
M	28	1er		LAC	LAC	SARA	
		2ème		ARAVIS			
J	29	1er		LAC	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		ARAVIS			
V	30	1er		SARA	ARAVIS	SARA	
		2ème		URGENCE 74			
S	31	1er	LAC	SARA			
		2ème		URGENCE 74			

MAI 2018

			JOUR	NUIT	8h/14h	8h/21h	Gardes commerciales
M	1	1er	LAC	SARA			
		2ème	SARA	ARAVIS			
M	2	1er		SARA	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		ARAVIS			
J	3	1er	ALP AMBULANCE		SARA	URGENCE 74	
		2ème		LAC			
V	4	1er	ALP AMBULANCE		ARAVIS	LAC	
		2ème		LAC			
S	5	1er	LAC	URGENCE 74			
		2ème		SARA			
D	6	1er	LP AMBULANCE	URGENCE 74			URGENCE 74
		2ème	ARAVIS	SARA			LAC
L	7	1er		LAC	ALP AMBULANCE	URGENCE 74	
		2ème		ARAVIS			
M	8	1er	LAC	LAC			
		2ème	ARAVIS	ARAVIS			
M	9	1er		SARA	SARA	LAC	
		2ème		URGENCE 74			
J	10	1er	LP AMBULANCE	SARA			
		2ème	URGENCE 74	URGENCE 74			
V	11	1er		LAC	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		ARAVIS			
S	12	1er	SARA	LAC			
		2ème		ARAVIS			
D	13	1er	ARAVIS	SARA			LP AMBULANCE
		2ème	LAC	URGENCE 74			URGENCE 74
L	14	1er		SARA	ARAVIS	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
M	15	1er		LAC	SARA	LAC	
		2ème		ALP AMBULANCE			
M	16	1er		LAC	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		ALP AMBULANCE			
J	17	1er		SARA	URGENCE 74	SARA	
		2ème		URGENCE 74			
V	18	1er		SARA	LAC	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
S	19	1er	LP AMBULANCE	ARAVIS			
		2ème		LAC			
D	20	1er	URGENCE 74	ARAVIS			LAC
		2ème	SARA	LAC			ARAVIS
L	21	1er	SARA	URGENCE 74			
		2ème	URGENCE 74	SARA			
M	22	1er		URGENCE 74	URGENCE 74	LAC	
		2ème		SARA			
M	23	1er		LAC	LAC	SARA	
		2ème		ARAVIS			
J	24	1er		LAC	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		ARAVIS			
V	25	1er		SARA	ARAVIS	SARA	
		2ème		URGENCE 74			
S	26	1er	LAC	SARA			
		2ème		URGENCE 74			
D	27	1er	SARA	LP AMBULANCE			ARAVIS
		2ème	URGENCE 74	LAC			LP AMBULANCE
L	28	1er		ALP AMBULANCE	URGENCE 74	SARA	
		2ème		LAC			
M	29	1er		URGENCE 74	ARAVIS	LAC	
		2ème		ARAVIS			
M	30	1er		URGENCE 74	SARA	URGENCE 74	
		2ème		ARAVIS			
J	31	1er		LAC	URGENCE 74	ARAVIS	
		2ème		ALP AMBULANCE			

JUILLET 2018

			JOUR	NUIT	8h/14h	8h/21h	Gardes commerciales
D	1	1er	LP AMBULANCE	URGENCE 74			URGENCE 74
		2ème	ARAVIS	SARA			LAC
L	2	1er		LAC	ALP AMBULANCE	URGENCE 74	
		2ème		ARAVIS			
M	3	1er		LAC	LAC	ARAVIS	
		2ème		ARAVIS			
M	4	1er		SARA	SARA	LAC	
		2ème		URGENCE 74			
J	5	1er		SARA	ALP AMBULANCE	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
V	6	1er		LAC	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		ARAVIS			
S	7	1er	SARA	LAC			
		2ème		ARAVIS			
D	8	1er	ARAVIS	SARA			LP AMBULANCE
		2ème	LAC	URGENCE 74			URGENCE 74
L	9	1er		SARA	ARAVIS	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
M	10	1er		LAC	SARA	LAC	
		2ème		ALP AMBULANCE			
M	11	1er		LAC	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		ALP AMBULANCE			
J	12	1er		SARA	URGENCE 74	SARA	
		2ème		URGENCE 74			
V	13	1er		SARA	LAC	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
S	14	1er	LP AMBULANCE	ARAVIS			
		2ème		LAC			
D	15	1er	URGENCE 74	ARAVIS			LAC
		2ème	SARA	LAC			ARAVIS
L	16	1er		URGENCE 74	SARA	URGENCE 74	
		2ème		SARA			
M	17	1er		URGENCE 74	URGENCE 74	LAC	
		2ème		SARA			
M	18	1er		LAC	LAC	SARA	
		2ème		ARAVIS			
J	19	1er		LAC	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		ARAVIS			
V	20	1er		SARA	ARAVIS	SARA	
		2ème		URGENCE 74			
S	21	1er	LAC	SARA			
		2ème		URGENCE 74			
D	22	1er	SARA	LP AMBULANCE			ARAVIS
		2ème	URGENCE 74	LAC			LP AMBULANCE
L	23	1er		ALP AMBULANCE	URGENCE 74	SARA	
		2ème		LAC			
M	24	1er		URGENCE 74	ARAVIS	LAC	
		2ème		ARAVIS			
M	25	1er		URGENCE 74	SARA	URGENCE 74	
		2ème		ARAVIS			
J	26	1er		LAC	URGENCE 74	ARAVIS	
		2ème		ALP AMBULANCE			
V	27	1er		LAC	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		ALP AMBULANCE			
S	28	1er	LAC	URGENCE 74			
		2ème		SARA			
D	29	1er	URGENCE 74	URGENCE 74			SARA
		2ème	LP AMBULANCE	SARA			ARAVIS
L	30	1er		ARAVIS	ALP AMBULANCE	URGENCE 74	
		2ème		LAC			
M	31	1er		ARAVIS	URGENCE 74	SARA	
		2ème		LAC			

SEPTEMBRE 2018

			JOUR	NUIT	8h/14h	8h/21h	Gardes commerciales
S	1	1er	SARA	LAC			
		2ème		ARAVIS			
D	2	1er	ARAVIS	SARA			LP AMBULANCE
		2ème	LAC	URGENCE 74			URGENCE 74
L	3	1er		SARA	ARAVIS	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
M	4	1er		LAC	SARA	LAC	
		2ème		ALP AMBULANCE			
M	5	1er		LAC	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		ALP AMBULANCE			
J	6	1er		SARA	URGENCE 74	SARA	
		2ème		URGENCE 74			
V	7	1er		SARA	LAC	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
S	8	1er	LP AMBULANCE	ARAVIS			
		2ème		LAC			
D	9	1er	URGENCE 74	ARAVIS			LAC
		2ème	SARA	LAC			ARAVIS
L	10	1er		URGENCE 74	SARA	URGENCE 74	
		2ème		SARA			
M	11	1er		URGENCE 74	URGENCE 74	LAC	
		2ème		SARA			
M	12	1er		LAC	LAC	SARA	
		2ème		ARAVIS			
J	13	1er		LAC	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		ARAVIS			
V	14	1er		SARA	ARAVIS	SARA	
		2ème		URGENCE 74			
S	15	1er	LAC	SARA			
		2ème		URGENCE 74			
D	16	1er	SARA	LP AMBULANCE			ARAVIS
		2ème	URGENCE 74	LAC			LP AMBULANCE
L	17	1er		ALP AMBULANCE	URGENCE 74	SARA	
		2ème		LAC			
M	18	1er		URGENCE 74	ARAVIS	LAC	
		2ème		ARAVIS			
M	19	1er		URGENCE 74	SARA	URGENCE 74	
		2ème		ARAVIS			
J	20	1er		LAC	URGENCE 74	ARAVIS	
		2ème		ALP AMBULANCE			
V	21	1er		LAC	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		ALP AMBULANCE			
S	22	1er	LAC	URGENCE 74			
		2ème		SARA			
D	23	1er	URGENCE 74	URGENCE 74			SARA
		2ème	LP AMBULANCE	SARA			ARAVIS
L	24	1er		ARAVIS	ALP AMBULANCE	URGENCE 74	
		2ème		LAC			
M	25	1er		ARAVIS	URGENCE 74	SARA	
		2ème		LAC			
M	26	1er		SARA	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		URGENCE 74			
J	27	1er		SARA	ARAVIS	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
V	28	1er		LAC	SARA	LAC	
		2ème		ALP AMBULANCE			
S	29	1er	URGENCE 74	LAC			
		2ème		LP AMBULANCE			
D	30	1er	LAC	URGENCE 74			URGENCE 74
		2ème	SARA	SARA			LP AMBULANCE

NOVEMBRE 2018

			JOUR	NUIT	8h/14h	8h/21h	Gardes commerciales
J	1	1er	URGENCE 74	SARA			
		2ème	SARA	URGENCE 74			
V	2	1er		SARA	LAC	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
S	3	1er	LP AMBULANCE	ARAVIS			
		2ème		LAC			
D	4	1er	URGENCE 74	ARAVIS			LAC
		2ème	SARA	LAC			ARAVIS
L	5	1er		URGENCE 74	SARA	URGENCE 74	
		2ème		SARA			
M	6	1er		URGENCE 74	URGENCE 74	LAC	
		2ème		SARA			
M	7	1er		LAC	LAC	SARA	
		2ème		ARAVIS			
J	8	1er		LAC	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		ARAVIS			
V	9	1er		SARA	ARAVIS	SARA	
		2ème		URGENCE 74			
S	10	1er	LAC	SARA			
		2ème		URGENCE 74			
D	11	1er	SARA	LP AMBULANCE			ARAVIS
		2ème	URGENCE 74	LAC			LP AMBULANCE
L	12	1er		ALP AMBULANCE	URGENCE 74	SARA	
		2ème		LAC			
M	13	1er		URGENCE 74	ARAVIS	LAC	
		2ème		ARAVIS			
M	14	1er		URGENCE 74	SARA	URGENCE 74	
		2ème		ARAVIS			
J	15	1er		LAC	URGENCE 74	ARAVIS	
		2ème		ALP AMBULANCE			
V	16	1er		LAC	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		ALP AMBULANCE			
S	17	1er	LAC	URGENCE 74			
		2ème		SARA			
D	18	1er	URGENCE 74	URGENCE 74			SARA
		2ème	LP AMBULANCE	SARA			ARAVIS
L	19	1er		ARAVIS	ALP AMBULANCE	URGENCE 74	
		2ème		LAC			
M	20	1er		ARAVIS	URGENCE 74	SARA	
		2ème		LAC			
M	21	1er		SARA	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		URGENCE 74			
J	22	1er		SARA	ARAVIS	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
V	23	1er		LAC	SARA	LAC	
		2ème		ALP AMBULANCE			
S	24	1er	URGENCE 74	LAC			
		2ème		LP AMBULANCE			
D	25	1er	LAC	URGENCE 74			URGENCE 74
		2ème	SARA	SARA			LP AMBULANCE
L	26	1er		URGENCE 74	URGENCE 74	SARA	
		2ème		SARA			
M	27	1er		ALP AMBULANCE	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		LAC			
M	28	1er		ALP AMBULANCE	SARA	ARAVIS	
		2ème		LAC			
J	29	1er		SARA	URGENCE 74	LAC	
		2ème		URGENCE 74			
V	30	1er		SARA	LAC	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			

JANVIER 2019

			JOUR	NUIT	8h/14h	8h/21h	Gardes commerciales
M	1	1er	URGENCE 74	URGENCE 74			
		2ème	LAC	SARA			
M	2	1er		LAC	LAC	SARA	
		2ème		ARAVIS			
J	3	1er		LAC	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		ARAVIS			
V	4	1er		SARA	ARAVIS	SARA	
		2ème		URGENCE 74			
S	5	1er	LAC	SARA			
		2ème		URGENCE 74			
D	6	1er	SARA	LP AMBULANCE			ARAVIS
		2ème	URGENCE 74	LAC			LP AMBULANCE
L	7	1er		ALP AMBULANCE	URGENCE 74	SARA	
		2ème		LAC			
M	8	1er		URGENCE 74	ARAVIS	LAC	
		2ème		ARAVIS			
M	9	1er		URGENCE 74	SARA	URGENCE 74	
		2ème		ARAVIS			
J	10	1er		LAC	URGENCE 74	ARAVIS	
		2ème		ALP AMBULANCE			
V	11	1er		LAC	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		ALP AMBULANCE			
S	12	1er	LAC	URGENCE 74			
		2ème		SARA			
D	13	1er	URGENCE 74	URGENCE 74			SARA
		2ème	LP AMBULANCE	SARA			ARAVIS
L	14	1er		ARAVIS	ALP AMBULANCE	URGENCE 74	
		2ème		LAC			
M	15	1er		ARAVIS	URGENCE 74	SARA	
		2ème		LAC			
M	16	1er		SARA	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		URGENCE 74			
J	17	1er		SARA	ARAVIS	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
V	18	1er		LAC	SARA	LAC	
		2ème		ALP AMBULANCE			
S	19	1er	URGENCE 74	LAC			
		2ème		LP AMBULANCE			
D	20	1er	LAC	URGENCE 74			URGENCE 74
		2ème	SARA	SARA			LP AMBULANCE
L	21	1er		URGENCE 74	URGENCE 74	SARA	
		2ème		SARA			
M	22	1er		ALP AMBULANCE	LAC	ALP AMBULANCE	
		2ème		LAC			
M	23	1er		ALP AMBULANCE	SARA	ARAVIS	
		2ème		LAC			
J	24	1er		SARA	URGENCE 74	LAC	
		2ème		URGENCE 74			
V	25	1er		SARA	LAC	URGENCE 74	
		2ème		URGENCE 74			
S	26	1er	LP AMBULANCE	LAC			
		2ème		ARAVIS			
D	27	1er	ARAVIS	LAC			SARA
		2ème	LAC	ARAVIS			URGENCE 74
L	28	1er		URGENCE 74	SARA	LAC	
		2ème		SARA			
M	29	1er		URGENCE 74	URGENCE 74	ALP AMBULANCE	
		2ème		SARA			
M	30	1er		ARAVIS	SARA	URGENCE 74	
		2ème		LAC			
J	31	1er		ARAVIS	LAC	SARA	
		2ème		LAC			

Planning de la base d'Annemasse

DATE		NUIT		JOUR	
		1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
lundi	01/01/2018	BBTS	Ambu+	BBTS	Ambu+
mardi	02/01/2018	BBTS	Ambu+		
mercredi	03/01/2018	BBTS	Ambu+		
jeudi	04/01/2018	BBTS	BBTS		
vendredi	05/01/2018	BBTS	BBTS		
samedi	06/01/2018	BBTS	BBTS	BBTS	
dimanche	07/01/2018	BBTS	Ambu+	BBTS	Ambu+
lundi	08/01/2018	BBTS	Ambu+		
mardi	09/01/2018	BBTS	Ambu+		
mercredi	10/01/2018	BBTS	BBTS		
jeudi	11/01/2018	BBTS	BBTS		
vendredi	12/01/2018	BBTS	BBTS		
samedi	13/01/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+	
dimanche	14/01/2018	BBTS	Ambu+	BBTS	Ambu+
lundi	15/01/2018	BBTS	Ambu+		
mardi	16/01/2018	BBTS	BBTS		
mercredi	17/01/2018	BBTS	BBTS		
jeudi	18/01/2018	BBTS	BBTS		
vendredi	19/01/2018	BBTS	Ambu+		
samedi	20/01/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+	
dimanche	21/01/2018	BBTS	Ambu+	BBTS	Ambu+
lundi	22/01/2018	BBTS	BBTS		
mardi	23/01/2018	BBTS	BBTS		
mercredi	24/01/2018	BBTS	BBTS		
jeudi	25/01/2018	BBTS	Ambu+		
vendredi	26/01/2018	BBTS	Ambu+		
samedi	27/01/2018	BBTS	Ambu+	BBTS	
dimanche	28/01/2018	BBTS	BBTS	BBTS	Ambu+
lundi	29/01/2018	BBTS	BBTS		
mardi	30/01/2018	BBTS	BBTS		
mercredi	31/01/2018	BBTS	Ambu+		
jeudi	01/02/2018	BBTS	Ambu+		
vendredi	02/02/2018	BBTS	Ambu+		
samedi	03/02/2018	BBTS	BBTS	Ambu+	
dimanche	04/02/2018	BBTS	BBTS	BBTS	Ambu+
lundi	05/02/2018	BBTS	BBTS		
mardi	06/02/2018	BBTS	Ambu+		
mercredi	07/02/2018	BBTS	Ambu+		
jeudi	08/02/2018	BBTS	Ambu+		
vendredi	09/02/2018	BBTS	BBTS		
samedi	10/02/2018	BBTS	BBTS	Ambu+	
dimanche	11/02/2018	BBTS	BBTS	BBTS	Ambu+
lundi	12/02/2018	BBTS	Ambu+		
mardi	13/02/2018	BBTS	Ambu+		
mercredi	14/02/2018	BBTS	Ambu+		
jeudi	15/02/2018	BBTS	BBTS		
vendredi	16/02/2018	BBTS	BBTS		
samedi	17/02/2018	BBTS	BBTS	BBTS	

Version du 31/01/2018

Planning de la base d'Annemasse

DATE	NUIT		JOUR		
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h	
dimanche	18/02/2018	BBTS	Ambu+	BBTS	Ambu+
lundi	19/02/2018	BBTS	Ambu+		
mardi	20/02/2018	BBTS	Ambu+		
mercredi	21/02/2018	BBTS	BBTS		
jeudi	22/02/2018	BBTS	BBTS		
vendredi	23/02/2018	BBTS	BBTS		
samedi	24/02/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+	
dimanche	25/02/2018	BBTS	Ambu+	BBTS	Ambu+
lundi	26/02/2018	BBTS	Ambu+		
mardi	27/02/2018	BBTS	BBTS		
mercredi	28/02/2018	BBTS	BBTS		
jeudi	01/03/2018	BBTS	BBTS		
vendredi	02/03/2018	BBTS	Ambu+		
samedi	03/03/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+	
dimanche	04/03/2018	BBTS	Ambu+	BBTS	Ambu+
lundi	05/03/2018	BBTS	BBTS		
mardi	06/03/2018	BBTS	BBTS		
mercredi	07/03/2018	BBTS	BBTS		
jeudi	08/03/2018	BBTS	Ambu+		
vendredi	09/03/2018	BBTS	Ambu+		
samedi	10/03/2018	BBTS	Ambu+	BBTS	
dimanche	11/03/2018	BBTS	BBTS	BBTS	Ambu+
lundi	12/03/2018	BBTS	BBTS		
mardi	13/03/2018	BBTS	BBTS		
mercredi	14/03/2018	BBTS	Ambu+		
jeudi	15/03/2018	BBTS	Ambu+		
vendredi	16/03/2018	BBTS	Ambu+		
samedi	17/03/2018	BBTS	BBTS	Ambu+	
dimanche	18/03/2018	BBTS	BBTS	BBTS	Ambu+
lundi	19/03/2018	BBTS	BBTS		
mardi	20/03/2018	BBTS	Ambu+		
mercredi	21/03/2018	BBTS	Ambu+		
jeudi	22/03/2018	BBTS	Ambu+		
vendredi	23/03/2018	BBTS	BBTS		
samedi	24/03/2018	BBTS	BBTS	Ambu+	
dimanche	25/03/2018	BBTS	BBTS	BBTS	Ambu+
lundi	26/03/2018	BBTS	Ambu+		
mardi	27/03/2018	BBTS	Ambu+		
mercredi	28/03/2018	BBTS	Ambu+		
jeudi	29/03/2018	BBTS	BBTS		
vendredi	30/03/2018	BBTS	BBTS		
samedi	31/03/2018	BBTS	BBTS	BBTS	
dimanche	01/04/2018	BBTS	Ambu+	BBTS	Ambu+
lundi	02/04/2018	BBTS	Ambu+		
mardi	03/04/2018	BBTS	Ambu+		
mercredi	04/04/2018	BBTS	BBTS		
jeudi	05/04/2018	BBTS	BBTS		
vendredi	06/04/2018	BBTS	BBTS		

Version du 31/01/2018

Planning de la base d'Annemasse

DATE	NUIT		JOUR	
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
samedi	07/04/2018	BBTS	Ambu+	
dimanche	08/04/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
lundi	09/04/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	10/04/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	11/04/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	12/04/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	13/04/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	14/04/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
dimanche	15/04/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
lundi	16/04/2018	BBTS	BBTS	
mardi	17/04/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	18/04/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	19/04/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	20/04/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	21/04/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
dimanche	22/04/2018	BBTS	BBTS	BBTS
lundi	23/04/2018	BBTS	BBTS	
mardi	24/04/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	25/04/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	26/04/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	27/04/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	28/04/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
dimanche	29/04/2018	BBTS	BBTS	BBTS
lundi	30/04/2018	BBTS	BBTS	
mardi	01/05/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	02/05/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	03/05/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	04/05/2018	BBTS	BBTS	
samedi	05/05/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
dimanche	06/05/2018	BBTS	BBTS	BBTS
lundi	07/05/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	08/05/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	09/05/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	10/05/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	11/05/2018	BBTS	BBTS	
samedi	12/05/2018	BBTS	BBTS	BBTS
dimanche	13/05/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
lundi	14/05/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	15/05/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	16/05/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	17/05/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	18/05/2018	BBTS	BBTS	
samedi	19/05/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
dimanche	20/05/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
lundi	21/05/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	22/05/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	23/05/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	24/05/2018	BBTS	BBTS	

Version du 31/01/2018

Planning de la base d'Annemasse

DATE	NUIT		JOUR	
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
vendredi	25/05/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	26/05/2018	BBTS	Ambu+	
dimanche	27/05/2018	BBTS	Ambu+	
lundi	28/05/2018	BBTS	BBTS	
mardi	29/05/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	30/05/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	31/05/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	01/06/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	02/06/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
dimanche	03/06/2018	BBTS	BBTS	BBTS
lundi	04/06/2018	BBTS	BBTS	
mardi	05/06/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	06/06/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	07/06/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	08/06/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	09/06/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
dimanche	10/06/2018	BBTS	BBTS	BBTS
lundi	11/06/2018	BBTS	BBTS	
mardi	12/06/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	13/06/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	14/06/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	15/06/2018	BBTS	BBTS	
samedi	16/06/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
dimanche	17/06/2018	BBTS	BBTS	BBTS
lundi	18/06/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	19/06/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	20/06/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	21/06/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	22/06/2018	BBTS	BBTS	
samedi	23/06/2018	BBTS	BBTS	BBTS
dimanche	24/06/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
lundi	25/06/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	26/06/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	27/06/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	28/06/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	29/06/2018	BBTS	BBTS	
samedi	30/06/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
dimanche	01/07/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
lundi	02/07/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	03/07/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	04/07/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	05/07/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	06/07/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	07/07/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
dimanche	08/07/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
lundi	09/07/2018	BBTS	BBTS	
mardi	10/07/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	11/07/2018	BBTS	BBTS	

Version du 31/01/2018

Planning de la base d'Annemasse

DATE	NUIT		JOUR	
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
jeudi	12/07/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	13/07/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	14/07/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
dimanche	15/07/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
lundi	16/07/2018	BBTS	BBTS	
mardi	17/07/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	18/07/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	19/07/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	20/07/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	21/07/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
dimanche	22/07/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
lundi	23/07/2018	BBTS	BBTS	
mardi	24/07/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	25/07/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	26/07/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	27/07/2018	BBTS	BBTS	
samedi	28/07/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
dimanche	29/07/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
lundi	30/07/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	31/07/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	01/08/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	02/08/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	03/08/2018	BBTS	BBTS	
samedi	04/08/2018	BBTS	BBTS	BBTS
dimanche	05/08/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
lundi	06/08/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	07/08/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	08/08/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	09/08/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	10/08/2018	BBTS	BBTS	
samedi	11/08/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
dimanche	12/08/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
lundi	13/08/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
mardi	14/08/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	15/08/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	16/08/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	17/08/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	18/08/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
dimanche	19/08/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
lundi	20/08/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
mardi	21/08/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	22/08/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	23/08/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	24/08/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	25/08/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
dimanche	26/08/2018	BBTS	BBTS	BBTS
lundi	27/08/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
mardi	28/08/2018	BBTS	BBTS	

Version du 31/01/2018

Planning de la base d'Annemasse

DATE	NUIT		JOUR	
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
mercredi	29/08/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	30/08/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	31/08/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	01/09/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
dimanche	02/09/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
lundi	03/09/2018	BBTS	BBTS	
mardi	04/09/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	05/09/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	06/09/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	07/09/2018	BBTS	BBTS	
samedi	08/09/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
dimanche	09/09/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
lundi	10/09/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	11/09/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	12/09/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	13/09/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	14/09/2018	BBTS	BBTS	
samedi	15/09/2018	BBTS	BBTS	BBTS
dimanche	16/09/2018	BBTS	Ambu+	BBTS Ambu+
lundi	17/09/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	18/09/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	19/09/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	20/09/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	21/09/2018	BBTS	BBTS	
samedi	22/09/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
dimanche	23/09/2018	BBTS	Ambu+	BBTS Ambu+
lundi	24/09/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	25/09/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	26/09/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	27/09/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	28/09/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	29/09/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
dimanche	30/09/2018	BBTS	Ambu+	BBTS Ambu+
lundi	01/10/2018	BBTS	BBTS	
mardi	02/10/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	03/10/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	04/10/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	05/10/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	06/10/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
dimanche	07/10/2018	BBTS	BBTS	BBTS Ambu+
lundi	08/10/2018	BBTS	BBTS	
mardi	09/10/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	10/10/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	11/10/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	12/10/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	13/10/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
dimanche	14/10/2018	BBTS	BBTS	BBTS Ambu+
lundi	15/10/2018	BBTS	BBTS	

Version du 31/01/2018

Planning de la base d'Annemasse

DATE	NUIT		JOUR	
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
mardi	16/10/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	17/10/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	18/10/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	19/10/2018	BBTS	BBTS	
samedi	20/10/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
dimanche	21/10/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
lundi	22/10/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	23/10/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	24/10/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	25/10/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	26/10/2018	BBTS	BBTS	
samedi	27/10/2018	BBTS	BBTS	BBTS
dimanche	28/10/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
lundi	29/10/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
mardi	30/10/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	31/10/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	01/11/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	02/11/2018	BBTS	BBTS	
samedi	03/11/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
dimanche	04/11/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
lundi	05/11/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
mardi	06/11/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	07/11/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	08/11/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	09/11/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	10/11/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
dimanche	11/11/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
lundi	12/11/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
mardi	13/11/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	14/11/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	15/11/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	16/11/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	17/11/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
dimanche	18/11/2018	BBTS	BBTS	BBTS
lundi	19/11/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
mardi	20/11/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	21/11/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	22/11/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	23/11/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	24/11/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
dimanche	25/11/2018	BBTS	BBTS	BBTS
lundi	26/11/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
mardi	27/11/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	28/11/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	29/11/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	30/11/2018	BBTS	BBTS	
samedi	01/12/2018	BBTS	BBTS	Ambu+
dimanche	02/12/2018	BBTS	BBTS	BBTS

Version du 31/01/2018

Planning de la base d'Annemasse

DATE	NUIT		JOUR	
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
lundi	03/12/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	04/12/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	05/12/2018	BBTS	Ambu+	
jeudi	06/12/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	07/12/2018	BBTS	BBTS	
samedi	08/12/2018	BBTS	BBTS	BBTS
dimanche	09/12/2018	BBTS	Ambu+	BBTS Ambu+
lundi	10/12/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	11/12/2018	BBTS	Ambu+	
mercredi	12/12/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	13/12/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	14/12/2018	BBTS	BBTS	
samedi	15/12/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
dimanche	16/12/2018	BBTS	Ambu+	BBTS Ambu+
lundi	17/12/2018	BBTS	Ambu+	
mardi	18/12/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	19/12/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	20/12/2018	BBTS	BBTS	
vendredi	21/12/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	22/12/2018	BBTS	Ambu+	Ambu+
dimanche	23/12/2018	BBTS	Ambu+	BBTS Ambu+
lundi	24/12/2018	BBTS	BBTS	
mardi	25/12/2018	BBTS	BBTS	
mercredi	26/12/2018	BBTS	BBTS	
jeudi	27/12/2018	BBTS	Ambu+	
vendredi	28/12/2018	BBTS	Ambu+	
samedi	29/12/2018	BBTS	Ambu+	BBTS
dimanche	30/12/2018	BBTS	BBTS	BBTS Ambu+
lundi	31/12/2018	BBTS	BBTS	

Version du 31/01/2018

Sallanches

janv-18		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Sam. Dim. Fer.		VA					VA	PE						PE	VA						VA	PE							PE	VA		
Nuits		PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA

févr-18		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	
Sam. Dim. Fer.				VA	PE					PE	VA						VA	PE						PE	VA					
Nuits		VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	PE	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	

mars-18		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Sam. Dim. Fer.				VA	PE					PE	VA						VA	PE						PE	VA						VA	
Nuits		VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	PE	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	PE	

avr-18		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Sam. Dim. Fer.		PE	PE					PE	VA						VA	PE						PE	VA						VA	PE	
Nuits		PE	PE	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE										

mai-18		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Sam. Dim. Fer.		VA				PE	VA		PE	VA		VA	PE						PE	VA	VA	PE				VA	PE					
Nuits		VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	PE	PE	VA															

juin-18		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Sam. Dim. Fer.			PE	VA					VA	PE						PE	VA						VA	PE						PE	
Nuits		VA	PE	PE	VA	PE	PE	VA	PE																						

juil-18		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Sam. Dim. Fer.		VA					VA	PE							PE	VA						VA	PE						PE	VA		
Nuits		PE	PE	VA	PE	PE	VA																									

août-18		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Sam. Dim. Fer.					VA	PE						PE	VA			VA			VA	PE						PE	VA					
Nuits		VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA

sept-18		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Sam. Dim. Fer.		VA	PE						PE	VA						VA	PE						PE	VA						VA	PE
Nuits		PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE

oct-18		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Sam. Dim. Fer.							PE	VA					VA	PE							PE	VA					VA	PE				
Nuits		PE	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	VA	

nov-18		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Sam. Dim. Fer.		PE		PE	VA					VA	PE						PE	VA						VA	PE						
Nuits		VA	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA											

déc-18		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Sam. Dim. Fer.		PE	VA						VA	PE						PE	VA					VA	PE							PE	VA	
Nuits		PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE	VA	PE	PE	VA	VA	VA	VA	VA	PE	PE												

PE PERROLIAZ

VA VALLEE DE CHAMONIX

A.T.S.U.74

Document édité le

Planning de garde départementale - Secteur de Thonon

DATE	NUIT		JOUR	
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
lundi	01/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
mardi	02/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	03/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	04/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	05/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	06/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	07/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	08/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	09/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	10/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	11/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	12/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	13/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	14/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	15/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	16/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	17/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	18/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	19/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	20/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	21/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	22/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	23/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	24/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	25/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	26/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	27/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	28/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	29/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	30/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	31/01/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	01/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	02/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	03/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	04/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	05/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	06/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	07/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	08/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	09/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	10/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	11/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	12/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	13/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	14/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	15/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	16/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	17/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74

Planning de garde départementale - Secteur de Thonon

DATE	NUIT		JOUR	
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
dimanche	18/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	19/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	20/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	21/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	22/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	23/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	24/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	25/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	26/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	27/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	28/02/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	01/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	02/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	03/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	04/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	05/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	06/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	07/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	08/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	09/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	10/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	11/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	12/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	13/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	14/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	15/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	16/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	17/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	18/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	19/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	20/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	21/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	22/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	23/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	24/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	25/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	26/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	27/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	28/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	29/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	30/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	31/03/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	01/04/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	02/04/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
mardi	03/04/2018	Urgences 74		
mercredi	04/04/2018	Urgences 74		
jeudi	05/04/2018	Urgences 74		
vendredi	06/04/2018	Urgences 74		

Planning de garde départementale - Secteur de Thonon

DATE		NUIT		JOUR	
		1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
samedi	07/04/2018	Urgences 74		Urgences 74	
dimanche	08/04/2018	Urgences 74		Urgences 74	Urgences 74
lundi	09/04/2018	Urgences 74			
mardi	10/04/2018	Urgences 74			
mercredi	11/04/2018	Urgences 74			
jeudi	12/04/2018	Urgences 74			
vendredi	13/04/2018	Urgences 74			
samedi	14/04/2018	Urgences 74		Urgences 74	
dimanche	15/04/2018	Urgences 74		Urgences 74	Urgences 74
lundi	16/04/2018	Urgences 74			
mardi	17/04/2018	Urgences 74			
mercredi	18/04/2018	Urgences 74			
jeudi	19/04/2018	Urgences 74			
vendredi	20/04/2018	Urgences 74			
samedi	21/04/2018	Urgences 74		Urgences 74	
dimanche	22/04/2018	Urgences 74		Urgences 74	Urgences 74
lundi	23/04/2018	Urgences 74			
mardi	24/04/2018	Urgences 74			
mercredi	25/04/2018	Urgences 74			
jeudi	26/04/2018	Urgences 74			
vendredi	27/04/2018	Urgences 74			
samedi	28/04/2018	Urgences 74		Urgences 74	
dimanche	29/04/2018	Urgences 74		Urgences 74	Urgences 74
lundi	30/04/2018	Urgences 74			
mardi	01/05/2018	Urgences 74		Urgences 74	Urgences 74
mercredi	02/05/2018	Urgences 74			
jeudi	03/05/2018	Urgences 74			
vendredi	04/05/2018	Urgences 74			
samedi	05/05/2018	Urgences 74		Urgences 74	
dimanche	06/05/2018	Urgences 74		Urgences 74	Urgences 74
lundi	07/05/2018	Urgences 74			
mardi	08/05/2018	Urgences 74		Urgences 74	Urgences 74
mercredi	09/05/2018	Urgences 74			
jeudi	10/05/2018	Urgences 74		Urgences 74	Urgences 74
vendredi	11/05/2018	Urgences 74			
samedi	12/05/2018	Urgences 74		Urgences 74	
dimanche	13/05/2018	Urgences 74		Urgences 74	Urgences 74
lundi	14/05/2018	Urgences 74			
mardi	15/05/2018	Urgences 74			
mercredi	16/05/2018	Urgences 74			
jeudi	17/05/2018	Urgences 74			
vendredi	18/05/2018	Urgences 74			
samedi	19/05/2018	Urgences 74		Urgences 74	
dimanche	20/05/2018	Urgences 74		Urgences 74	Urgences 74
lundi	21/05/2018	Urgences 74		Urgences 74	
mardi	22/05/2018	Urgences 74			
mercredi	23/05/2018	Urgences 74			
jeudi	24/05/2018	Urgences 74			

Planning de garde départementale - Secteur de Thonon

DATE	NUIT		JOUR	
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
vendredi	25/05/2018	Urgences 74		
samedi	26/05/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	27/05/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	28/05/2018	Urgences 74		
mardi	29/05/2018	Urgences 74		
mercredi	30/05/2018	Urgences 74		
jeudi	31/05/2018	Urgences 74		
vendredi	01/06/2018	Urgences 74		
samedi	02/06/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	03/06/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	04/06/2018	Urgences 74		
mardi	05/06/2018	Urgences 74		
mercredi	06/06/2018	Urgences 74		
jeudi	07/06/2018	Urgences 74		
vendredi	08/06/2018	Urgences 74		
samedi	09/06/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	10/06/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	11/06/2018	Urgences 74		
mardi	12/06/2018	Urgences 74		
mercredi	13/06/2018	Urgences 74		
jeudi	14/06/2018	Urgences 74		
vendredi	15/06/2018	Urgences 74		
samedi	16/06/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	17/06/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	18/06/2018	Urgences 74		
mardi	19/06/2018	Urgences 74		
mercredi	20/06/2018	Urgences 74		
jeudi	21/06/2018	Urgences 74		
vendredi	22/06/2018	Urgences 74		
samedi	23/06/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	24/06/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	25/06/2018	Urgences 74		
mardi	26/06/2018	Urgences 74		
mercredi	27/06/2018	Urgences 74		
jeudi	28/06/2018	Urgences 74		
vendredi	29/06/2018	Urgences 74		
samedi	30/06/2018	Urgences 74	Urgences 74	

Planning de garde départementale - Secteur de Thonon

DATE	NUIT		JOUR	
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
dimanche	01/07/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	02/07/2018	Urgences 74		
mardi	03/07/2018	Urgences 74		
mercredi	04/07/2018	Urgences 74		
jeudi	05/07/2018	Urgences 74		
vendredi	06/07/2018	Urgences 74		
samedi	07/07/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	08/07/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	09/07/2018	Urgences 74		
mardi	10/07/2018	Urgences 74		
mercredi	11/07/2018	Urgences 74		
jeudi	12/07/2018	Urgences 74		
vendredi	13/07/2018	Urgences 74		
samedi	14/07/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	15/07/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	16/07/2018	Urgences 74		
mardi	17/07/2018	Urgences 74		
mercredi	18/07/2018	Urgences 74		
jeudi	19/07/2018	Urgences 74		
vendredi	20/07/2018	Urgences 74		
samedi	21/07/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	22/07/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	23/07/2018	Urgences 74		
mardi	24/07/2018	Urgences 74		
mercredi	25/07/2018	Urgences 74		
jeudi	26/07/2018	Urgences 74		
vendredi	27/07/2018	Urgences 74		
samedi	28/07/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	29/07/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	30/07/2018	Urgences 74		
mardi	31/07/2018	Urgences 74		
mercredi	01/08/2018	Urgences 74		
jeudi	02/08/2018	Urgences 74		
vendredi	03/08/2018	Urgences 74		
samedi	04/08/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	05/08/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	06/08/2018	Urgences 74		
mardi	07/08/2018	Urgences 74		
mercredi	08/08/2018	Urgences 74		
jeudi	09/08/2018	Urgences 74		
vendredi	10/08/2018	Urgences 74		
samedi	11/08/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	12/08/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	13/08/2018	Urgences 74		
mardi	14/08/2018	Urgences 74		
mercredi	15/08/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
jeudi	16/08/2018	Urgences 74		
vendredi	17/08/2018	Urgences 74		

Version du 30/07/2018

Planning de garde départementale - Secteur de Thonon

DATE	NUIT		JOUR	
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
samedi	18/08/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	19/08/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	20/08/2018	Urgences 74		
mardi	21/08/2018	Urgences 74		
mercredi	22/08/2018	Urgences 74		
jeudi	23/08/2018	Urgences 74		
vendredi	24/08/2018	Urgences 74		
samedi	25/08/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	26/08/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	27/08/2018	Urgences 74		
mardi	28/08/2018	Urgences 74		
mercredi	29/08/2018	Urgences 74		
jeudi	30/08/2018	Urgences 74		
vendredi	31/08/2018	Urgences 74		
samedi	01/09/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	02/09/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	03/09/2018	Urgences 74		
mardi	04/09/2018	Urgences 74		
mercredi	05/09/2018	Urgences 74		
jeudi	06/09/2018	Urgences 74		
vendredi	07/09/2018	Urgences 74		
samedi	08/09/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	09/09/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	10/09/2018	Urgences 74		
mardi	11/09/2018	Urgences 74		
mercredi	12/09/2018	Urgences 74		
jeudi	13/09/2018	Urgences 74		
vendredi	14/09/2018	Urgences 74		
samedi	15/09/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	16/09/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	17/09/2018	Urgences 74		
mardi	18/09/2018	Urgences 74		
mercredi	19/09/2018	Urgences 74		
jeudi	20/09/2018	Urgences 74		
vendredi	21/09/2018	Urgences 74		
samedi	22/09/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	23/09/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	24/09/2018	Urgences 74		
mardi	25/09/2018	Urgences 74		
mercredi	26/09/2018	Urgences 74		
jeudi	27/09/2018	Urgences 74		
vendredi	28/09/2018	Urgences 74		
samedi	29/09/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	30/09/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	01/10/2018	Urgences 74		
mardi	02/10/2018	Urgences 74		
mercredi	03/10/2018	Urgences 74		
jeudi	04/10/2018	Urgences 74		

Version du 30/07/2018

Planning de garde départementale - Secteur de Thonon

DATE	NUIT		JOUR	
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
vendredi	05/10/2018	Urgences 74		
samedi	06/10/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	07/10/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	08/10/2018	Urgences 74		
mardi	09/10/2018	Urgences 74		
mercredi	10/10/2018	Urgences 74		
jeudi	11/10/2018	Urgences 74		
vendredi	12/10/2018	Urgences 74		
samedi	13/10/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	14/10/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	15/10/2018	Urgences 74		
mardi	16/10/2018	Urgences 74		
mercredi	17/10/2018	Urgences 74		
jeudi	18/10/2018	Urgences 74		
vendredi	19/10/2018	Urgences 74		
samedi	20/10/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	21/10/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	22/10/2018	Urgences 74		
mardi	23/10/2018	Urgences 74		
mercredi	24/10/2018	Urgences 74		
jeudi	25/10/2018	Urgences 74		
vendredi	26/10/2018	Urgences 74		
samedi	27/10/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	28/10/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	29/10/2018	Urgences 74		
mardi	30/10/2018	Urgences 74		
mercredi	31/10/2018	Urgences 74		
jeudi	01/11/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
vendredi	02/11/2018	Urgences 74		
samedi	03/11/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	04/11/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	05/11/2018	Urgences 74		
mardi	06/11/2018	Urgences 74		
mercredi	07/11/2018	Urgences 74		
jeudi	08/11/2018	Urgences 74		
vendredi	09/11/2018	Urgences 74		
samedi	10/11/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	11/11/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	12/11/2018	Urgences 74		
mardi	13/11/2018	Urgences 74		
mercredi	14/11/2018	Urgences 74		
jeudi	15/11/2018	Urgences 74		
vendredi	16/11/2018	Urgences 74		
samedi	17/11/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	18/11/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	19/11/2018	Urgences 74		
mardi	20/11/2018	Urgences 74		
mercredi	21/11/2018	Urgences 74		

Version du 30/07/2018

Planning de garde départementale - Secteur de Thonon

DATE	NUIT		JOUR	
	1er départ horaire 19h-7h	2nd départ horaire 20h-8h	Premier départ 7h - 19h sauf samedi 8h 20h	2nd départ horaire 8h-20h
jeudi	22/11/2018	Urgences 74		
vendredi	23/11/2018	Urgences 74		
samedi	24/11/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	25/11/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	26/11/2018	Urgences 74		
mardi	27/11/2018	Urgences 74		
mercredi	28/11/2018	Urgences 74		
jeudi	29/11/2018	Urgences 74		
vendredi	30/11/2018	Urgences 74		
samedi	01/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	02/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	03/12/2018	Urgences 74		
mardi	04/12/2018	Urgences 74		
mercredi	05/12/2018	Urgences 74		
jeudi	06/12/2018	Urgences 74		
vendredi	07/12/2018	Urgences 74		
samedi	08/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	09/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	10/12/2018	Urgences 74		
mardi	11/12/2018	Urgences 74		
mercredi	12/12/2018	Urgences 74		
jeudi	13/12/2018	Urgences 74		
vendredi	14/12/2018	Urgences 74		
samedi	15/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	
dimanche	16/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	17/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	18/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mercredi	19/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	20/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	21/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	22/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	23/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	24/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	25/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
mercredi	26/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	
jeudi	27/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	
vendredi	28/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	
samedi	29/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
dimanche	30/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74
lundi	31/12/2018	Urgences 74	Urgences 74	
mardi	01/01/2019	Urgences 74	Urgences 74	Urgences 74

Version du 30/07/2018

Pôle administratif des installations classées

74-2018-09-05-004

PAIC-2018-0085 du 5 septembre 2018 portant
enregistrement d'un dépôt de stockage d'artifices de
divertissement exploité par la société Fêtes et feux
prestations à CUSY



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Pôle Administratif des Installations Classées

PAIC/CD

Annecy, le 5 septembre 2018

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

ARRETE n°PAIC-2018-0085

portant enregistrement d'un dépôt de stockage d'artifices de divertissement exploité par la société Fêtes et Feux prestations située à CUSY

VU le Code de l'environnement, titre I^{er} du livre V, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, en particulier ses articles L.512-7 à L.512-7-7 et R.512-46-1 à R.512-46-30 ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de monsieur Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement telle qu'elle résulte de l'annexe de l'article R.511-9 du code susvisé, notamment la rubrique n°4220-2 ;

VU l'arrêté ministériel du 20 avril 2007 fixant les règles relatives à l'évaluation des risques et à la prévention des accidents dans les établissements pyrotechniques ;

VU l'arrêté ministériel du 29 juillet 2010 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 4220 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 entré en vigueur le 21 décembre 2015 ;

VU le PLU IH du Pays d'Alby adopté le 28 mars 2018 ;

VU la demande d'enregistrement présentée en date du 6 avril 2018 par la Société « Fêtes et Feux », dont le siège social est 66 rue Henri Martin - 92170 VANVES, pour l'enregistrement d'une activité de stockage d'artifices de divertissement dont les capacités unitaires et non simultanées seraient de l'ordre de 400 kg sur le territoire de la commune de Cusy (74 540) ;

VU le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans du projet et les justifications de la conformité des installations projetées aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé ;

VU l'arrêté préfectoral PAIC n°2018-0045 du 17 avril 2018 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement précitée et fixant les conditions de mise à disposition du public de ladite demande ;

VU l'ensemble des observations du public lors de la consultation qui s'est tenue du 5 juin 2018 au 3 juillet 2018 ;

VU l'avis défavorable des conseils municipaux de Cusy et d'Hery-sur-Alby respectivement le 26 juin 2018 et 27 juin 2018 ;

VU les compléments au dossier du 06 avril 2018 transmis par l'exploitant le 28 août 2018 concernant la justification du classement des artifices de divertissement que l'entreprise souhaite stocker sur son site ;

VU le calcul des zones d'effet conformément à la réglementation en vigueur ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes en date du 4 septembre 2018 ;

CONSIDERANT que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions de l'arrêté de prescriptions générales susvisée et que le respect de celles-ci suffit à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'environnement, notamment pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique et pour la protection de la nature et de l'environnement ;

CONSIDERANT que l'exploitant a justifié que son projet respecte les dispositions de l'arrêté ministériel du 29/07/10 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 4220 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et notamment le respect des distances d'isolement prévues par l'article 2.2.1.1 de l'arrêté ministériel précité ;

CONSIDERANT que les deux stockages sont espacés de plus de 20 mètres afin d'éviter tout risque d'effet domino (la zone d'effet domino étant de moins de 12 mètres) ;

CONSIDERANT que les avis défavorables des communes de Cusy et d'Hery-sur-Alby ont reçu un positionnement de la part de l'inspection des installations classées vis-à-vis de la réglementation en vigueur ;

CONSIDERANT que les observations émises par le public ont reçu un positionnement de la part de l'inspection des installations classées vis-à-vis de la réglementation en vigueur ;

CONSIDERANT que l'instruction de la demande ne fait pas apparaître la nécessité d'un basculement dans la procédure d'autorisation avec présentation devant le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST).

APRÈS communication au demandeur du projet d'arrêté statuant sur sa demande d'enregistrement ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du département de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

TITRE 1. PORTÉE, CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1.1 – Exploitant, durée, péremption

Le dépôt de stockage d'artifices de divertissement dont les capacités unitaires et non simultanées sont de 400 kg de la société « Fêtes et Feux prestations », dont le siège est situé au 66 rue Henri Martin sur la commune de Vanves (92 170), faisant l'objet de la demande susvisée du 6 avril 2018, est enregistré.

Les activités exercées sont détaillées à l'article 1.2 du présent arrêté.

Un plan de localisation des stockages et du périmètre ICPE est en annexe 1 du présent arrêté.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, les installations n'ont pas été mises en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue plus de deux années consécutives.

Article 1.2 – Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

L'établissement relève du régime de l'enregistrement prévu à l'article L 511-2 du code de l'environnement et les activités sont rangées sous les rubriques listées dans le tableau ci-dessous.

Nature de l'activité	Rubrique	Volume d'activité	Classement
Produits explosifs (stockage de), à l'exclusion des produits explosifs présents dans les espaces de vente des établissements recevant du public. La quantité équivalente totale de matière active susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 100 kg, mais inférieure à 500 kg	4220-2	Stockage de 1590 kg d'artifices de divertissement (quantité brute de matière active) de division de risque 1.3 et/ou 1.4 répartis dans 2 stockages).* La répartition des produits 1.3 et 1.4 est faite de façon à ce que la quantité équivalente totale de matière active ne dépasse pas 398 kg pour l'ensemble des deux stockages.	E

Régime : (E) soumis à enregistrement

* : Répartition des artifices de divertissement dans les stockages :

Stockage 1

Produits de référence	Division de risque	Quantités Maximales pouvant être présentes sur le site (kg)	Matière active équivalente (kg)
Bombes / Fontaines ou jets / Comètes / Chandelles / Fusées / Pots à feux	1.3	600	200
Bombes / Comètes / Chandelles / Fusées / Pots à feux / Flamme de Bengale / Fumigènes / Fontaines ou jets / Compacts / Mèches étoupilles / Retard / Inflammateurs	1.4		

Stockage 2

Produits de référence	Division de risque	Quantités Maximales pouvant être présentes sur le site (kg)	Matière active équivalente
Bombes / Fontaines ou jets / Comètes / Chandelles / Fusées / Pots à feux	1.3		198
Bombes / Comètes / Chandelles / Fusées / Pots à feux / Flamme de Bengale / Fumigènes / Fontaines ou jets / Compacts / Mèches étoupilles / Retard / Inflammateurs	1.4	990	

I : Les produits explosifs sont classés en divisions de risque et en groupes de compatibilité définis par arrêté ministériel.
La « quantité équivalente totale de matière active » est établie selon la formule : $A + B + C/3 + D/5 + E + F/3$.

A représentant la quantité relative aux produits classés en division de risque 1.1 ainsi que tous les produits lorsque ceux-ci ne sont pas en emballages fermés conformes aux dispositions réglementaires en matière de transport, ainsi que tous les produits lorsque ceux-ci ne sont pas en emballages fermés conformes aux dispositions réglementaires en matière de transport.

B, C, D, E, F représentant respectivement les quantités relatives aux produits classés en division de risque 1.2, 1.3, 1.4, 1.5 et 1.6 lorsque ceux-ci sont en emballages fermés conformes aux dispositions réglementaires en matière de transport.

Article 1.3 – Situation de l'établissement

L'installation est localisée sur la commune de Cusy, 1200 Route de Chainaz, sur la parcelle 852, pour une superficie de 32 m².

Article 1.4 – Conformité au dossier d'enregistrement

L'installation, objet du présent arrêté, est disposée, aménagée et exploitée conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par la société « Fêtes et Feux prestation », accompagnant sa demande du 6 avril 2018.

Les activités exercées seront réalisées de 8h00 à 19h00. Il est interdit de charger ou de décharger des camions sur le site en dehors de ces horaires.

La manipulation des artifices de divertissement par temps d'orage est interdite. Les stockages sont reliés à la terre.

L'emplacement sera surveillé par un système anti-intrusion et relié à un service de surveillance 24h/24.

A proximité de l'entrée des stockages seront mis à disposition des extincteurs appropriés aux risques. Des procédures seront mises en place, la formation du personnel à la mise en œuvre des extincteurs sera également dispensée par un organisme compétent.

Article 1.5 – Arrêtés ministériels de prescriptions générales

S'applique à l'établissement les prescriptions du texte mentionné ci-dessous :

Arrêté ministériel du 29 juillet 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 4220 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

TITRE 2. MODALITÉS D'EXÉCUTION, VOIES DE RECOURS

Article 2.1 – Frais

Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

Article 2.2 – Délais et voies de recours

Le présent arrêté sera notifié au président de la société Fêtes et Feux prestation, dont le siège social est situé au 66 rue Henry Martin sur la commune de VANVES (92).

Conformément à l'article L. 514-6 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré auprès du Tribunal administratif de Grenoble :

1. par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la présente décision ;
2. par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté autorisant l'ouverture de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1 et 2 ci-avant.

Article 2.3 – Publicité

En vue de l'information des tiers :

- une copie du présent arrêté est déposée à la mairie de la commune de Cusy et peut y être consultée,
- un extrait du présent arrêté est affiché à la mairie de la commune de Cusys pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire,
- le présent arrêté est adressé à chaque conseil municipal ayant été consulté,
- le présent arrêté est publié sur le site internet de la préfecture de la Haute-Savoie pendant une durée minimale d'un mois.

Article 2.4 – Exécution

Madame la Secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie et madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie est adressée à :

- Monsieur le maire de Cusy,
- Monsieur le maire de Hery sur Alby,
- Monsieur le maire de Chainaz-les-Frasses,
- à l'exploitant.

Pour le Préfet,
La secrétaire générale,


Florence GOUACHE

ANNEXE 1

